UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

Histoire politique d'une lignée des princes Batare du bweru : Du régent Ndivyariye au prémier ministre du Burundi André Muhierwa (1850-1965)

Misago, Sylvain; Sous la direction de : Prof Emile Mworoha

2014
UB, FLSH
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/1560

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
DEPARTEMENT D'HISTOIRE

HISTOIRE POLITIQUE D'UNE LIGNEE DES PRINCES BATARE DU BWERU : DU REGENT NDIVYARIYE AU PREMIER MINISTRE DU BURUNDI ANDRE MUHIRWA (1850-1965)

Par

Sylvain MISAGO

Sous la direction de :
Professeur
Emile MWOROHA

Mémoire présenté et défendu publiquement en vue de l'obtention du grade de Licencié en Histoire
Option : Enseignement et Recherche.

Bujumbura, juillet 2014

DEDICACES

A mes chers parents in memoriam ;

A mes chères sœurs ;

A tous mes connaissances ;

Je dédie ce Mémoire.

REMERCIEMENTS

Au terme de ce travail, c'est pour nous un grand plaisir et une excellente occasion pour exprimer nos vifs sentiments de gratitude et de reconnaissance à toutes les personnes physiques et morales qui ont contribué à la réalisation de ce mémoire.
Notre profonde gratitude s'adresse plus particulièrement au Professeur Emile Mworoha, pour avoir accepté sans hésitation la direction de ce mémoire.
Ses conseils et ses critiques appuyés par une rigueur scientifique, ont fait de ce travail ce qu'il est aujourd'hui. Nous partageons avec lui, le fruit des efforts fournis.

Nous tenons également à remercier tous ceux qui ont participés au façonnement de notre esprit, sans lesquels nous n'aurions certainement pas fait ce travail.
Nous pensons à cet effet, à notre famille, à tous les enseignants depuis l'école primaire jusqu'à l'université et plus particulièrement, ceux de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Département d'Histoire ; mes amis et tous ceux que nous avons côtoyés.

Ensuite, nous voudrions nous acquitter d'une dette de reconnaissance envers les membres de la famille et tous les amis qui nous ont soutenus matériellement et moralement pour arriver à ce point-ci. Nous pensons particulièrement à la famille Stanny Kubwayo, Marc Kavanda, à Madame Laetitia Vumiliya et Madame Pascaline Ntungiye.

Enfin, nous serions ingrat de ne pas remercier tous ceux qui ont mis à notre disposition les archives. Il s'agit du personnel du Département des Archives et de la Bibliothèque Nationale qui ont même accepté maintes fois de nous accorder des heures supplémentaires en dehors de celles de service. Nous disons merci.

Sylvain MISAGO

SIGLES ET ABREVIATIONS UTILISES

A.N.	: Archives Nationales
ASS. VET.	: Assistant Vétérinaire
ASSADA	: Association d'Anciens Astridiens
C.A.C.	: Caisse Administrative des Chefferies
C.C.	: Centres commerciaux
C.C.B.	: Centre de Civilisation Burundaise
C.D.P.	: Caisse de Dépense Publique
C.E.C.	: Centre Extra-Coutumier
C.N.	: Centres de Négoces
C.S.P.	: Conseil Supérieur du Pays
C.V.P.	: Centre Vétérinaire Primaire
C.V.S.	: Centre Vétérinaire Secondaire
D.A.B.N.	: Département des Archives et de la Bibliothèque Nationale
E.N.K.	: Ecole Normale de Kitega
H.A.V.	: Homme Adulte et Valide
INF. VET.	: Infirmier Vétérinaire
MBANZA	: Mbanzabugabo
MED. VET	: Médecin Vétérinaire
M.N.C	: Mouvement National Congolais
OCIRU	: Office des Cultures Industrielles du Ruanda-Urundi
ONU	: Organisation des Nations Unies
Op.cit.	: Ouvrage déjà cité
PAR	: Procure d'Accueil des Religieux
PDC	: Parti Démocrate Chrétien
PDR	: Parti Démocrate Rural
PP	: Parti du Peuple
PT/Tonnes	: Production Totale exprimée en Tonne
RA	: Rapport Annuel
RAA	: Rapport Agricole Annuel
RM/Ha	: Rendement Moyen par hectare
R.P.A.	: Rassemblement Populaire Africain
R-U	: Ruanda-Urundi
SDN	: Société Des Nations
SPMTP	: Superficie de la moyenne totale plantée
T.A.N.U.	: Tanganyika African National Union
TGB	: Têtes du Gros Bétails
TNA	: Temps Nouveau d'Afrique
UPRONA	: Union Pour le Progrès National
USA	: United States of America
VET. PRO.	: Vétérinaire Provincial

LISTE DES FIGURES, CROQUIS ET TABLEAUX

1. Liste des figures

Figure 1 : Répartition des Bezi et Batare dans différentes chefferies de l'Urundi 26
Figure N° 2 : Localisation de la chefferie de Busumanyi dans l'ensemble du territoire 57
Figure N°3 : Situation des C.C. et des C.N. en territoire de Muhinga en 1959 83
Figure N°4: Les voies de communication en territoire de Muhinga en 1957 87

2. Liste des croquis

Croquis n° 1. Tableau simplifié de la descendance male de Ntare Rugamba.. 45
Croquis N° 2. Généalogie des Batare descendant de Ndivyariye 45

3. Listes des tableaux

Tableau n°1 : La disposition des Bezi- Batare en 1930 41
Tableau n°2 : Evolution des effectifs des Princes Bezi et des Princes Batare 42
Tableau 3. Arbre généalogique d'André Muhirwa à partir de celui de 47
Tableau n° 4 : La chefferie de Busumanyi : au 31/12/1959 60
Tableau n°5 : Cotation et nombre des H.A.V. et bétail, par s/chefferie 62
Tableau n° 6 : Recensement de la population : chefferie de Busumanyi 63
Tableau n° 7 : Situation des cultures vivrières : chefferie Busumanyi 1952 69
Tableau n°8 : Relevé des apports du ricin aux marchés organisés 72
Tableau N°9: Relevé des rapports ricin, pilipili et cire aux marchés organisés en territoire de Muhinga 73
Tableau n° 10 : L'infrastructure sanitaire idéale que l'on doit réaliser 75
Tableau n°11 : Recensement du bétail malade ; chefferie de BUSUMANYI 76
Tableau n°12 : Etat d'avancement impôt 1959 dans la chefferie du 79
Tableau N° 13 : Les résultats des élections communales en territoire de muhinga 109
Tableau N°14 : Liste des bourgmestres issus des élections communales en territoire de Muhinga 110

RESUME

Les sujets qui traitent de l'histoire ancienne du Burundi sont dans ces jours-ci, de plus en plus rares. Cela est, ainsi, alors qu'il ya autant de matières à traiter dans ce domaine. L'étude de grandes personnalités de la monarchie s'avère une nécessité. Une recherche sur le prince André Muhirwa et ses ancêtres aide à comprendre l'histoire monarchique, coloniale, et post coloniale du Burundi. L'histoire du lignage de Muhirwa lui a poussé à devenir un homme hors du commun dans l'histoire de son pays. Ce lignage a été caractérisé par un déchirement localisé entre les enfants issus d'une même famille qui se sont scindés en deux appartenances claniques opposées : Bezi et Batare. Il naîtra dans ce courant un conflit Bezi-Batare. Ce dernier va entraver le fonctionnement de la monarchie burundaise durant plus de la moitié d'un siècle. Muhirwa sortira de ces chicaneries pour sceller la réconciliation qui était amorcée par son père Mbanzabugabo en 1921.

A peine fait ses études, il a exercé plusieurs fonctions : secrétaire en 1942 de la chefferie de Buhumuza avant de devenir son chef deux années plus tard. Il a été muté pour les terres de ses ancêtres en 1951.Il se distingua dans l'accomplissement de ses tâches, et avec la suppression des sous-chefferies et chefferies, regagna le rang des nationalistes groupés au sein du parti UPRONA du prince Louis Rwagasore. Le courage et la ténacité dans l'accomplissement de ses devoirs, le caractérisèrent en période de lutte pour l'indépendance du Burundi. La disparition tragique du prince Louis Rwagasore, a fait que la succession au poste de premier ministre lui revienne. Il continua l'œuvre de son prédécesseur et conduira le pays à l'indépendance acquise, le 1er juillet 1962.La période qui a suivi, bien qu'il ne lui a pas été facile, il a fait connaître le Burundi dans les autres nations. Mais ces difficultés paralysèrent le fonctionnement de son gouvernement et du parlement avant de précipiter sa chute en juin 1963.

TABLE DES MATIERES

DEDICACES... i

REMERCIEMENTS..... ii

SIGLES ET ABREVIATIONS UTILISES..... iii

RESUME..... v

TABLE DES MATIERES vi

INTRODUCTION GENERALE 1

1. Choix et intérêt du sujet..... 1
2. Délimitation spatio-tempolle..... 2
a) La situation géographique de la chefferie de BUSUMANYI..... 2
b) Délimitation temporelle du sujet..... 2
3. Méthodologie..... 3
a) Présentation et critique des sources..... 3
1°. Les sources orales 3
2° Les sources écrites 3
4. Difficultés et problèmes rencontres..... 3
5. Articulation du sujet 4

CHAPITRE I : UNE LIGNEE DES PRINCES BATARE DISSIDENTS DU NORD- EST DU BURUNDI..... 5

Introduction..... 5
A. Historique de la région du Nord- Est : Evolution historique du Bweru- 6
Bugesera..... 6
1) Origine de la dissidence 8
2) Le dysfonctionnement du système ganwa 9
a) La décentralisation du territoire et ses conséquences sur le pouvoir 9
central..... 9
b) Le système de spoliation au sein de l'aristocratie ganwa 11
3) L'absence de règles précises de succession au pouvoir royal 12
B. Le régent NDIVYARIYE à l'origine de la dissidence des batare du..... 14
Bweru..... 14
1) Eviction de NDIVYARIYE de la cour royale 16
a) Tentative d'explication de l'écartement de NDIVYARIYE..... 17
b) Le soutien de la candidature de TWAREREYE..... 18
c) Dilapidation de la richesse royale 21
d) LA famille royale des Bezi et Batare..... 23
2. Le conflit ouvert entre les Bezi et les Batare 25
a) Le soulèvement des princes batare du Nord- Est du Burundi contre
les princes bezi détenteurs du pouvoir 25

b) Les guerres entre KANUGUNU-MBANZA et NTARUGERA 28
c) La guerre entre NTARUGERA et KANUGUNU..... 28
d) La guerre entre MBANZA et NTARUGERA 29
e) Conséquences des guerres sur la région du Nord-Est..... 31
C. le Rôle des puissances étrangères dans le conflit Bezi- Batare..... 32
1. L'Allemagne..... 32
a) Rôle du Résident VON BERINGE 32
b) Le rôle de Résident VON GRAWERT 33
1° La première intervention allemande au Nord- Est 34
2° La deuxième intervention allemande au Nord- Est 35
2. Une mission pour redynamiser la morale de la population..... 38
a) La création de la mission de RUGARI 38
b) L'apaisement du conflit Bezi- Batare : rôle de la colonisation belge..... 39

CHAPITRE II : L'ACTION DU PRINCE ANDRE MUHIRWA EN QUALITE DE CHEF DE CHEFFERIE..... 44

Introduction..... 44
Qui est MUHIRWA ?..... 44
1. Ses origines..... 44
a) MUHIRWA, fils de MBANZABUGABO, descendant des Batare..... 44
dissidents du Nord-Est..... 44
b) Descendance d'André MUHIRWA 46
2) Education du prince André MUHIRWA 47
a) Education traditionnelle 48
b) Education des jeunes Princes..... 48
c) L'éducation à l'occidentale 50
B. Cursus administratif du Prince MUHIRWA 53
1. Première période de l'action du Prince MUHIRWA (1942-1951)..... 53
a) MUHIRWA : Secrétaire de la chefferie de BUHUMUZA (1942-..... 53
1944)..... 53
b) MUHIRWA : Chef de la chefferie de BUHUMUZA (1944- 1951)..... 54
2. Le prince André Muhirwa à la tête de la chefferie de BUSUMANYI (1951-
1960)..... 55
a) Le retour du Prince MUHIRWA à BUSUMANYI..... 55
1° Présentation de la chefferie de BUSUMANYI 57
2° La réorganisation politique de la chefferie sous le chef..... 60
André MUHIRWA 60
C. Mutation du personnage de MUHIRWA dans ses fonctions de chef 64
D. Réalisations économiques dans la chefferie de BUSUMANYI sous la..... 66
conduite du prince André MUHIRWA 66
1) L'agriculture : priorité des priorités 67
a) Renforcement des cultures vivrières..... 67
b) Les cultures industrielles ou de rapports..... 69
1° Le café..... 70

2° Le ricin.....71
3° La cire.....72
4° Le piment.....72
2) L'élevage.....74
3. Les autres sources génératrices de revenus pour la chefferie 77
a) Impôt.....77
1° Impôt de capitation 77
2° Impôt supplémentaire ou de la polygamie.....79
3° Impôt sur le bétail 79
b) La création de C.C et de C.N 80
4) La création des caisses administrative de la chefferie (C.A.C.) 84
5) Les réalisations sociales 85
a) Les voies de communication 85
b) La santé : œuvre médicale.....88
c) L'enseignement : infrastructures insuffisantes 88
d) Culture : Cercle pour évolués de MUHINGA 90

CHAPITRE III : MUHIRWA FACE AU COURANT NATIONALISTE ET LA GESTION DES INSTITUTIONS DU PAYS : 1960-1963.....93

Introduction.....93
A. MUHIRWA et le courant de l'indépendance.....94
1) Le concept des partis politiques.....94
a) Contexte général de la création des partis politiques.....94
b) Naissance des partis politiques 95
2) Réactions suscitées par la création des partis politiques 97
a) L'attitude du roi face aux partis politiques 97
b) La réaction des autorités belges à l'égard des partis politiques.....99
c) La réaction de la population à l'égard des partis politiques.....101
d) La réaction de l'Eglise Catholique à la naissance des partis politiques 102
3) Evolution de la politique indigène au Burundi 103
a) Déclaration Gouvernementale du 10 novembre 1959 106
b) Le Décret intérimaire du 25 décembre 1959 106
1° Les élections communales de 1960 107
2° Les élections législatives de 1961 et la victoire de l'UPRONA.....110
B. Des transformations politiques et des institutions du Burundi des années .. 112
1958-1960.....112
1) Intervention des Nations- Unies dans les réformes politiques.....112
2) La mise en place de nouvelles structures.....114
a) La création des communes 115
b) La création des Provinces 115
C. La nomination de MUHIRWA à la primature.....116
D. La question de légitimité de MUHIRWA en tant que Premier Ministre1 ... 117
E. La réaction de ses collègues face à la nomination de MUHIRWA au 118

poste de Premier Ministre 118
F. La succession manquée du prince Louis RWAGASORE 119
G. MUHIRWA à la tête du gouvernement 120
1) Le Gouvernement MUHIRWA d'avant l'indépendance 120
2) Le Gouvernement MUHIRWA d'après l'indépendance 121
a) Des institutions politiques 123
b) L'instabilité gouvernementale et institutionnelle 125
c) Des institutions inadaptées 126
d) La politique intérieure et extérieure d'André MUHIRWA 126
3. Instabilité politique et chute du gouvernement MUHIRWA 129
a) Instabilité politique 129
b) La chute du gouvernement MUHIRWA et sa sortie de la carrière politique 130

CONCLUSION GENERALE ET RECOMMENDATIONS 132

ANNEXES 134

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES 140

INTRODUCTION GENERALE

1. Choix et intérêt du sujet

Au moment où la Belgique a reçu de la part de la Société des Nations(SDN), le mandat d'administrer le Burundi, il était inscrit sur l'agenda des programmes, la mission de promouvoir le progrès social et économique du Ruanda-Urundi et de faire participer les indigènes du Burundi et du Rwanda à la gestion de leurs sociétés. L'évolution politique et économique des chefferies était directement influencée par les mesures administratives prises par le pouvoir occupant dont les chefs et les sous-chefs étaient les canaux de transmissions. Dans ce cadre, la Belgique adopta le système dit d' « administration indirecte ». Comme il était amorcé par les Allemands, il consistait à maintenir sur place les autorités traditionnelles tous en les intégrant dans la machine administrative coloniale pour l'intérêt de la métropole.

Mais, même si le roi est maintenu à la tête du pays, son statut et ses fonctions furent fortement modifiés. Les fonctions des chefs ganwa et autres étaient modifiées et ne subsistaient que celles définies par l'administration coloniale ; entre autre : tenir les registres des naissances et des décès, percevoir l'impôt, vulgariser les cultures nouvelles, etc.
Durant la période de Tutelle, la Belgique décida de « moderniser » l'administration autochtone. Pour ce faire, elle prit la décision d'envoyer à « l'Ecole européenne », les enfants des chefs et des autres notables. Cela était fait dans le but d'avoir des auxiliaires qui les aideraient plus tard dans l'administration du pays. Ils y recevaient une éducation qui leur permettra non seulement à être de bons agents de l'administration coloniale mais aussi de propagateurs de la civilisation occidentale au sein de la masse inculte.

C'est dans ce courant, que se place le Prince André Muhirwa dont, il sera question dans le développement ultérieur du présent sujet. Dans ces jours-ci, nous observons qu'il y a peu d'étudiants qui s'intéressent aux sujets traitant réellement l'histoire ancienne du Burundi. A ce sujet nous nous sommes demandés si on a suffisamment travaillé sur l'histoire du Burundi et qu'il ne resterait plus de matières à traiter .Mais, c'est qu'en fait, la crise socio-politique que notre pays vient de traverser a détourné les regards de beaucoup d'étudiants et ceux-ci ne s'occupent souvent que des sujets « brûlants ». Est-ce un motif de mettre la véritable histoire dans les oubliettes ? C'est à la suite de cette interrogation que nous nous sommes décidés à étudier les transformations politiques initiées par la Tutelle belge et leurs effets sur le comportement des Burundais de l'époque. C'est dans ce contexte que nous nous sommes intéressés à porter notre recherche sur le cas d'André Muhirwa et ses ancêtres.
Ce prince appartenant à une branche princière des Batare, formé à l'école d'Astrida et ayant longtemps remarquablement servi l'administration belge d'un côté, s'est vu confier la direction du premier gouvernement du Burundi

indépendant quelques temps après la mort de Rwagasore. C'est en constatant que l'importance et la valeur de ce prince sont presque méconnus que nous avons porté notre étude sur ce sujet intitulé : ***« Histoire politique d'une lignée des princes batare du Bweru : du régent Ndivyariye au premier Ministre du Burundi André Muhirwa (1850-1965) ».***

2. Délimitation spatio-tempolle

a) La situation géographique de la chefferie de Busumanyi

La chefferie de Busumanyi fut l'une des quatre chefferies qui constituèrent le territoire de Muhinga devenu actuellement la province de Muyinga.
Ses délimitations étaient reparties comme suit :
A l'Est, la chefferie de Busumanyi est limitée par la rivière Ruvubu qui formait la frontière avec le Tanganyika Territory (l'actuelle République Unie de la Tanzanie), depuis sa partie Sud jusqu'au Nord, tout près du poste de frontière actuelle de Kobero. Au Sud-Ouest, elle est limitée par le Territoire de Kitega (Gitega actuelle), au Nord-Ouest, par la chefferie de Buterana et la chefferie de Bwambarangwe Busoni de Jean Baptiste Ntidendereza[1]. En 1960 avec la suppression des chefferies et des sous-chefferies pour donner consécutivement naissance, à des communes et des provinces, la chefferie de Busumanyi fut partagée entre les communes actuelles de : Buhinyuza qui fut d'ailleurs le chef lieu de la dite chefferie, Muyinga et Mwakiro dans la province actuelle de Muyinga.

b) Délimitation temporelle du sujet

La limite inférieure est placée en 1850 et le choix de cette date n'est pas intervenu au hasard : « L'année 1850 marque un tournant important dans l'histoire monarchique du Burundi. Elle correspond approximativement à la mort de Ntare Rugamba, celle qui a ouvert la voie à une course contre la montée pour sa succession entre Twarereyingoma et Bijoga futur-roi Mwezi Gisabo. Au départ, Ntare Rugamba avait désigné Twarereye comme prince héritier. Mais après sa mort, les choses tournèrent au contraire : soutenu par ses grands-frères et les oncles maternels, Bijoga, un autre fils fût porté au trône sous le nom dynastique de Mwezi. Ce coup de force engendra un conflit entre les frères d'une même famille qui se divisèrent par la suite en deux camps : les Bezi et les Batare durant plus d'un siècle. Comme limite supérieure, nous avons retenu l'année 1965 pour une simple raison claire. C'est l'année où le prince André Muhirwa, homme qui a réussi de réconcilier une fois pour toute les deux camps est revenu à la scène politique en titre de sénateur, après deux ans de la chute de son gouvernement. Mais, suite aux événements survenus en cette année, cette institution a durée le temps de la rosé.

---

[1] Un Mutare, fils de Baranyanka, Excès chef de la chefferie de Bwambarangwe-Busoni, l'un des condamnés des assassins du Prince Louis Rwagasore.

3. Méthodologie

a) Présentation et critique des sources

L'histoire se fait à base des documents. Pour ce faire, nous avons dû recourir à tous les moyens mis à notre disposition pour confronter les sources orales et écrites.

1°. Les sources orales

Nous avons exploité ce genre de sources dans la mesure où le sujet concerne une personne qui a marqué la société et passé une bonne partie de sa vie auprès de la population. Une autre raison est que comme partout ailleurs en Afrique, le Burundi était marqué par l'oralité. Il était par conséquent nécessaire d'approcher ceux qui ont été des proches collaborateurs directs ou ceux qui l'ont servis encore en vie dans l'exercice de ses fonctions. Il a fallu aussi engager un entretien avec des membres de sa famille, ce qui a constitué un grand atout dans la réalisation de notre travail.

2° Les sources écrites

Au niveau des sources écrites, nous avons exploité les documents disponibles à la bibliothèque centrale de l'université du Burundi comme les mémoires parlant d'autres chefferies, thèses et autres ouvrages généraux .etc.
Nous avons aussi utilisé des documents divers trouvés dans le département des Archives Nationales et du dépôt central généralement les rapports des différentes chefferies de l'époque coloniale surtout belge. A ce point, on peut y ajouter les publications de presse des années 1958-1963, notamment Rudipresse, Bulletin Officiel du Ruanda-Urundi, Temps Nouveau d'Afrique, qui ont longuement couvert la période de la marche du Burundi vers l'émancipation.

La réalisation de ce mémoire s'est intéressée également aux périodiques catholiques surtout au moment où nous étions entrés de faire l'étude sur les origines et le comportement des chefs Batare retranchés au Nord- Est où ils constituaient une rébellion.

4. Difficultés et problèmes rencontrés

De nombreuses difficultés dont nous ne tenons qu'à signaler les plus importantes ont rendue difficile la réalisation de notre travail.
D'abord, mis à part les moyens financiers, nous avons rencontré au cours de la réalisation de ce travail un sérieux problème de perte de deux informateurs. Lun allait nous dire beaucoup de choses sur le conflit Bezi-Batare. L'autre, pouvait nous renseigner sur la période de la recherche et d'après l'indépendance.

Figurant dans la minorité d'élite de l'époque il nous a laissé un souvenir qu'aucun citoyen burundais ne peut se laisser-aller (l'Hymne National).[2]
Ensuite, un autre problème est localisé au niveau des documentations écrites. Certains documents surtout ceux du Dépôt Central des Archives Nationales sont écrits à la main. Avec la façon dont ils sont conservés, certains d'entre-eux sont déjà complètements effacés. D'autres sont carrément illisibles. Enfin, il faut aussi évoquer le cas des documents qui sont déjà déclassés comme certains périodiques se trouvant à la bibliothèque centrale de l'université du Burundi. C'est le cas de Rusiziramarembe qui est inutilisable. Les enquêtes orales se faisaient sur une chefferie assez étendue.

5. Articulation du sujet

La conception du plan de cette étude n'a pas été aisée. Mais après un long moment de réflexion, nous avons adopté un plan subdivisé en trois chapitres d'importance et de longueurs inégales. Le premier chapitre de notre travail parle de la lignée des Princes Batare dissidents du Nord- Est du Burundi. Il montre avec des détails les origines de la dissidence des Princes Batare. Il nous permet également de connaître le comportement des Princes Batare de cette partie périphérique du Burundi, les guerres qu'ils ont livrées contre les Princes fidèles à Mwezi Gisabo surtout avec le grand chef installé au Bweru par son père pour cette cause, le prince Ntarugera. [3]

Enfin, il met en évidence le rôle clé des puissances étrangères dans ce conflit qui a opposé les fils issus d'une même souche lequel s'est soldé par une pacification grâce à l'intervention coloniale. Après avoir pris connaissance de l'identité des chefs Batare dissidents du Nord-Est du Burundi, nous nous sommes intéressés au Prince André Muhirwa, dans le second chapitre. Le troisième et dernier chapitre de notre travail, concerne un autre volet très important qui a bien marqué ce Prince : la lutte pour l'indépendance et même la période qui a suivi. Cette période qui va de 1960 à 1963 est caractérisée par un important changement à différents niveaux en particulier sur le plan politique.

---

[2] Funt Abbé Marc Barengayabo, fondateur et compositare de l'Hymne National : Burundi Bwacu
[3] Pour plus de détail, cf. Emile Mworoha, Peuples et roi de l'Afrique des Lacs..., p. 138.

CHAPITRE I : UNE LIGNEE DES PRINCES BATARE DISSIDENTS DU NORD- EST DU BURUNDI

Introduction

A l'avènement de Ntare Rugamba, vers 1800, le territoire du Burundi ne se limitait que sur les plateaux centraux.

> *« ..., une bonne partie du Buyenzi burundais, les actuelles provinces de Kirundo, Muyinga, ainsi qu'une partie de la province Karuzi ne faisaient pas parties du Burundi. Ces territoires appartenaient au Bugesera, un Royaume que se partagèrent le Rwanda et le Burundi à la fin du 18ème siècle ».*[4]

Cherchant à agrandir le pays, il entreprend des conquêtes d'abord internes puis externes. Il organisa alors une expédition vers le Nord- Est du Burundi, région comprenant le Bugesera, le Bweru et le BUGUFI qui fut plus tard rattachée au Tanganyika Territory (actuelle République Unie de Tanzanie).

Ce n'est que grâce à l'issue de cette conquête du Bugesera[5] et du Bweru par Ntare Rugamba que l'histoire de ces dernières commence à se faire entendre. Inquiétés par la victoire et l'avancée de l'armée de Ntare Rugamba, les Banyarwanda cherchèrent une couverture territoriale afin de se protéger contre les éventuelles attaques de Ntare Rugamba. Ils ripostèrent en attaquant la monarchie de Nsoro, ce qui hâta le dénouement de ce conflit. Alors, Mibambwe Sentabyo (roi du Rwanda) et Ntare Rugamba se partagèrent le pays. On fixa la frontière sur les lacs Cohoha et Rweru.[6]

Par sa politique de placement des princes à la tête des chefferies périphériques surtout nouvellement conquises, Ntare Rugamba confia cette région à son fils Ndivyariye (j'enfante pour moi). Celui-ci fut un grand régent de la cour royale durant la minorité du roi Mwezi Gisabo.

Il sera plus tard écarté par ce dernier dans des circonstances mystérieuses, nous le verrons dans les pages ultérieures. C'est sur cet incident que les descendants de Ndivyariye se sont retirés de la région centrale du pays pour se replier au

---

[4] KAYUMBA, A., « Le clan des Bahondogo après l'annexion du Royaume du Bugesera par le Rwanda et le Burundi (fin 18ème siècle) », In Culture et Société, Vol. XII-XII, 1991-1992, p.89

[5] Le Bugesera semble avoir, dès la fin du XVII ème Siècle, formé un important royaume qui englobait plusieurs régions des actuels territoires du Burundi et du Rwanda. Du coté burundais, il s'étendait jusqu'à la Ruvubu et à l'Ouest, au-delà de Ngozi, jusqu'aux confins de la crête Congo- Nil. Ce royaume longtemps puissant était gouverné par la dynastie du clan Tutsi des Bahondogo. Il fut partagé, à l'extrême fin du XVIIIème Siècle entre le roi du Burundi, Ntare Rugamba et celui du Rwanda, mibambwe Sentabyo.

[6] MWOROHA, E.,(Sous la direction de) Histoire du Burundi. Des origines à la fin du XIXe siècle, HATIER, Paris-Avril, 1987, p.147

Nord- Est devenue dès lors, une région de dissidence. Elle entre en opposition farouche avec le pouvoir central. Cette situation va perdurer jusqu'à l'intervention des puissances colonisatrices. Nous verrons alors dans ce chapitre, les vraies raisons du déchirement au sein du pouvoir monarchique, ce qui nous permettra de mettre en évidence différents belligérants de ce conflit en précisant le rôle de chacun d'eux. Il sera aussi question du climat de tension entre les chefs loyalistes, et les princes dissidents jusqu'à l'arrivée des puissances étrangères et les voies et moyens envisagés pour sortir de cette impasse.

A. Historique de la région du Nord- Est : Evolution historique du Bweru-Bugesera

Depuis 1917, le pouvoir colonial belge prit la décision de réunir ces deux régions pour former le territoire de Muhinga (Muyinga actuelle). Ce dernier comprenait les chefferies : Nkinzo (Riragonya), Kiburugutu, Kiraranganya, Mbanzabugabo et Busokoza[7]. En 1919, le poste de Kisiba (sic) est transporté à Cholongi (sic) dont dépendaient les chefferies Coya (actuelle Nyanjwenge), Muhini (actuelle Ntware), Bujiginya et une partie de la chefferie Bishinga fut rattachée au territoire de Muhinga. En 1922, la chefferie Kinyamazinga (région de Bugufi) fut remise aux autorités Britanniques.

Mais entre temps, vers 1921, les chefferies Nkinzo, Kiburugutu et Kiraranganya furent détachées au territoire pour dépendre du nouveau poste fondé à Mishiha (actuellement transporté à Cankuzo) vers mis 1922. La chefferie Bujiginya et la partie de la chefferie Bishinga furent rattachées au poste de Ngozi et le territoire devint ce qu'il est actuellement (du temps des chefferies). Après cette construction, le territoire de Muhinga resta constituer par les chefferies : Mbanzabugabo, Karibwami, Ntware et Nyanjwenge avec en plus la province du Buyenzi passée au chef Mbanzabugabo, le 21 juillet 1928.Comme il était d'usage, à la tête de chaque circonscription indigène, se trouvait un chef. Il s'agit notamment de Mbanzabugabo, Busokoza, Muhini et Coya. Ces trois derniers furent des prédécesseurs des chefs Karibwami, Ntware, et Nyanjwenge.[8]

Il faut noter qu'à cette époque de restructuration, les critères de nomination n'excluent pas la discrimination de certaines catégories sociales. Smets affirme à ce propos :

> *« Il semble que les Batutsi jouaient un rôle politique important : c'est une classe supérieure à celle des Bahutu et qui possède avec*

[7] Avant la réorganisation administrative, les chefferies sont connues sous le nom de leurs chefs.
[8] PAPIERS SMETS, G., Dossier B, p.35

les Baganwa, la plus grosse partie du bétail. Certains commandaient une ou plusieurs collines ».[9]

La réorganisation finale du territoire de Muhinga a fait que ce dernier soit composé de quatre chefferies suivantes : Mbanzabugabo, Karibwami, Ntware et Nyanjwenge. Quant au découpage administratif de ces chefferies, elles sont constituées des « provinces » comme :

- *La chefferie Mbannzabugabo comprend les provinces ; Bushahuzi, Butarugera, Bunyarukiga, Buziramugayo, Busumanyi, et Buremera (Buyenzi).*
- *La chefferie Karibwami comprend les provinces du Busharizo, Butambuka et Bwambarangwe.*
- *La chefferie Ntware comprend les provinces du Bunoge, Bukakwa, Busoni, Bugabira et Buhuramutwe.*
- *La chefferie Nyanjwenge est comprise tout entière dans la province du Busoni.*[10]

Les grands chefs à la tête des chefferies étaient : Mbanza[11] , Karibwami, Ntware et Nyanjwenge. Ils sont aidés par des parents plus ou moins éloignés qui sont des sous-chefs. Leurs terres ne sont limitées d'une province à l'autre et presque tous les sous-chefs ont des collines en deux ou trois endroits différents de la chefferie. Enfin, l'évolution de cette contrée du Nord- Est aboutit au regroupement des sous- chefferies lequel était motivé par plusieurs circonstances dont les décès, destitutions et relégation des sous-chefs incapables. Les résultats de cette opération à travers tout le territoire ont frappé les chefs dont les noms suivants :

- chefferie Mbanza : Sematu, Bikobe, Ciza, Bweso, Bitwi et Mbonyingingo.
- chefferie Karibwami : Rutamo et Nyabibwa.
- chefferie Ntware : Rwakanyana, Misigaro, Ndura, Nabigendera et Ziratetse.
- chefferie Nyanjwenge : Rwamurango, Nkurunziza, Kayitana, Kayinamura, Rushikama et Birasonga.[12]

Demeurés longtemps dans la dissidence, les chefs Mbanza et Karibwami avaient présenté leur soumission à l'autorité du roi en décembre 1921.

---

[9]PAPIERS SMETS, Op.cit. p.35
[10] SMETS, G., Op.cit.p.38.
[11] Abrégé du nom de Mbanzabugabo
[12] SMETS, G., op.cit.p.40.

1) Origine de la dissidence

La vie politique du Burundi précolonial était restée longtemps dans les mains d'une minorité dominante de l'aristocratie ganwa. Cette aristocratie formait une élite politique composée uniquement par des princes de « sang ».Ces princes constituaient une catégorie sociale qui se distinguait au reste de la population (Bahutu, Tutsi, Twa) par son prestige et sa richesse. Les seules relations qu'ils entretenaient avec cette classe des non privilégiés, touchaient à la sphère socio-économique matérialisée par les liens de clientèle. Rappelons qu'un prince dans sa chefferie avait des pouvoirs comparables à ceux du Mwami. Sous cette prérogative, un prince par sa propre volonté pouvait octroyer une terre ou une vache à un « Mututsi ou à un Muhutu » mais en échange, il devait recevoir des prestations. André Gille pour commenter cette pratique dit ceci :

> *« Il nous paraît plus juste de dire : il existe un organisme politique de domination par les Baganwa sur le Burundi. En ce sens que l'organisme politique est tout entier concentré dans les mains des princes, essentiellement à leur profit. Si Bahutu, Batutsi, Baganwa semblent constituer un édifice relativement cohérent, ce n'est pas dû à un ciment politique commun, si j'ose dire, mais bien à ce que les Baganwa détiennent la supériorité par la force, le prestige, la richesse et une longue accoutumance ; à ce que Baganwa, Batutsi, Bahutu se trouvent reliés par un réseau serré de liens économiques dont le contrat touchant le bétail constituait si l'on peut dire le nœud ».*[13]

Cette dynastie était donc animée politiquement par les princes de sang qui contrôlaient la réalité du pouvoir politique et constituaient « l'unique réservoir de toutes les autorités politique du Burundi ».[14]

Entendre cela, on peut imaginer que toutes les autorités poliques du Burundi monarchique ressortissaient du clan royal. Mais au contraire, il y avait d'autres originaires des clans des hutu et tutsi que le roi confiait la direction des domaines royaux.

Bref, le fonctionnement de ce système dépendait en fin de compte de cette classe dirigeante dont les membres les plus influents n'étaient que le roi régnant, ses fils, ses oncles paternels ainsi que ses cousins.

---

[13] Gille, A., « Notes sur l'organisation des Barundi », In Bulletin des juridictions indigènes et du droit coutumier congolais, N°1, 1937, P.81. Cité par MANIRAMBONA, D., in *Rivalité au sein d'un pouvoir royal : conflit Bezi- Batare (1850-1962)*, Mémoire, U.B., Bujumbura, p.10.

[14] NSANZE, T., Edification de la République du Burundi au carrefour de l'Afrique, Bruxelles, Remarque s Africaines, 1970, p.22.

2) Le dysfonctionnement du système ganwa

a) La décentralisation du territoire et ses conséquences sur le pouvoir central

L'arrivée au trône de Ntare rugamba coïncidait avec la consolidation du système ganwa mis en place par le roi Ntare Rushatsi fondateur de la monarchie burundaise. Cette politique fut accompagnée d'une décentralisation.
En principe, pour que la décentralisation puisse produire des effets escomptés, il faut que les autorités concernées aient des moyens suffisants pour exercer leurs pouvoirs. Dans ces conditions le gouvernement central ne s'occupe que des questions d'intérêt général. Ainsi, petite ou grande qu'elle soit, l'autorité a des obligations à remplir envers le gouvernement central. En effet, ce genre de décentralisation existait dans le Burundi monarchique. Elle ne répondait pas aux vraies normes de la décentralisation mais s'effectuait sous un système de placement des princes à la périphérie du pays surtout dans les régions nouvellement conquises mais suivant les visées du Mwami. Comme l'a souligné Emile Mworoha, cet éloignement des princes de la cour vers les régions périphériques répondait à un double objectif :

> *« D'abord celui de ne pas entretenir des membres de la famille royale dans les environs de la capitale car ceux-ci, faisant valoir le privilège du sang royal, finiraient par constituer une menace pour le pouvoir du mwami ;celui-ci préférait donc que ses domaines restent une zone franche dont il avait le strict contrôle en utilisant de simples chefs issus de la masse de banyagihugu dont les ambitions étaient plus limitées et le dévouement plus assuré. La seconde raison s'inscrit dans le cadre d'une politique d'intérêt général, que l'on peut qualifier déjà de nationale. Le placement des princes dans des régions frontalières garantissait l'unité du pays et permettait une meilleure défense contre les attaques extérieures éventuelles. Les princes considérant un peu le royaume comme leur chose, se dévouèrent d'autant mieux qu'ils défendaient ainsi leur propre position ».*[15]

Le même auteur ; dans un article publié dans : *Histoire sociale de l'Afrique de l'Est (XIX- XX siècle)* ; explicite encore les vrais motifs de ce placement :

> *« Il semble que cela répondait à un double souci : d'une part, on éloignait les princes de la cour pour qu'ils n'inquiètent pas le pouvoir du*

[15] MWOROHA, E., Peuples et rois de l'Afrique des lacs, Le Burundi et les royaumes voisins au XIXe Siècle, Les Nouvelles Editions Africaines, Dakar-Abidjan, 1977, p.135

Mwami, et d'autre part, le commandement des provinces périphériques les amenait à mieux prévenir les incursions étrangères ».[16]

et d'ajouter :

« Cette pratique a fait que vers la fin du XIXe siècle, le royaume du Burundi se trouvait placé dans les mains du fils de Ntare Rugamba. Le Nord, la lignée de Ndivyariye, à l'Est et au Sud- Est, celles de Rwasha et Birori, tandis que le Sud était contrôlé par les descendants de Busumano ».[17]

Pour accéder à la tête d'une chefferie périphérique, certaines conditions sont requises dont celle militaires. C'est sans doute celles-ci qui ont influencé la nomination de Ndivyariye à la tête de la chefferie du Nord- Est. Par ici, une question de fond se pose : comment un tel système s'est-il métamorphosé en une gestion décentralisée ? En plaçant ses fils à la périphérie du pays, le roi laissait à ses derniers le soin d'organiser les pouvoirs militaires, économiques et judiciaires. A ce niveau, chaque prince entretenait dans sa chefferie une armée appelée « Urutorere rw'Umuganwa ». Ses armées étaient recrutées parmi les jeunes gens dont les membres de sa famille ainsi que dans les autres rangs de la société chez les Bahutu comme chez les Batutsi.

Elle (armée) répondait non seulement aux ambitions personnelles du prince, mais aussi à l'intérêt national. Cela se manifestait surtout en cas d'attaque extérieure où tous les « Urutorere » du pays étaient mobilisés. Dans presque toutes les chefferies excepté les domaines royaux, les princes dans leurs chefferies avaient de pouvoirs comparables à ceux du roi. Par ce privilège, les terres et le bétail de la chefferie étaient sous son contrôle. Il pouvait distribuer ou retirer la terre ou le bétail à son sujet grâce à la pratique du droit d'installation et d'expulsion. Au point de vue judiciaire, les princes étaient des juges-présidents des tribunaux placés dans leurs chefferies. De plus, ils étaient membres du tribunal royal (Nzirihera). C'est pour cette raison qu'ils devaient assister une fois par an à la cour royale afin de siéger au tribunal du Mwami. Ils profitaient également de leur séjour à la cour royale pour exposer la situation générale de leurs chefferies.

Ce système d' « Ugusasa », témoignait de leur attachement à l'autorité centrale du Mwami. Petit à petit, s'était alors installé une sorte de gestion décentralisée du territoire. C'est-à-dire que le prince avait le plein droit d'organiser sa chefferie comme il l'entend. Pourvu qu'il reste fidèle envers le roi. Cette liberté presque totale des princes n'allait pas se terminer sans entrainer de lourdes

---

[16] MWOROHA, E., « L'Etat monarchique et son emprise sur la société dans la région des Grands Lacs au XIXème siècle », in Histoire sociale de l'Afrique de l'Est (XIXe S.- XXe Siècle), Actes du Colloque de Bujumbura, Paris, Ed. Karthala, 1991, p.50.

[17] Idem

conséquences sur l'organisation politique du pays. Il suffisait de quelques malentendus entre le prince et le roi pour que le premier se proclame unilatéralement indépendant du second. Cette situation a pu persister et a atteint son paroxysme à la fin du XIXe siècle. A cette période, l'influence du pouvoir royal dans les régions périphériques, commençait à y être absente. Les baganwa puissants en s'appuyant sur leurs fiefs, se lançaient dans des guerres de conquête. Ils voulaient agrandir leurs territoires au détriment des autres. Souvent cette situation faisait intervenir le Mwami. A cet égard, Jean Pierre Chrétien et Emile Mworoha précisent que :

> *« Cette gestion familiale était inadaptée au contrôle de l'ensemble du royaume malgré les forces matérielles et militaires que le Mwami pouvait mobiliser ».*[18]

En conclusion ; cette gestion décentralisée du territoire basée sur le système de placement des princes de sang à la périphérie du royaume a occasionné l'apparition de certaines provinces qui se déclarent indépendantes du pouvoir central. Suite au manque généralisé d'autorité politique capable de tempérer le pouvoir étendu des baganwa, des rivalités émergent partout. C'est le cas notamment, comme nous le verrons dans les pages suivantes, des Batare qui ont réussis à se tailler un vaste territoire à la périphérie du pays, surtout au Nord-Est du Burundi.

b) Le système de spoliation au sein de l'aristocratie ganwa

Dans le Burundi monarchique, lorsqu'un nouveau monarque accédait au trône, il avait l'habitude de chasser du pouvoir tous les hauts dignitaires du régime précédent en les remplaçant par les leurs. Pour y arriver, le roi choisissait les plus brillants et les plus vaillants de ses fils pour les envoyer refouler de leurs fiefs les princes du roi défunt. Dans la plupart de cas, les anciens princes acceptaient par volonté voire même par faiblesse de céder leurs chefferies. En guise de remerciement, ils devenaient des sous- chefs et jouissaient d'un certain honneur.

Mais, vers la fin du XIXème siècle, le système était mis en cause. Certains Baganwa commencèrent à refuser de céder leurs chefferies et prirent même les armes pour résister contre les nouveaux occupants. Deux cas adverses se créèrent : le premier regroupe les princes qui voulaient asseoir leur pouvoir et le second, les princes qui souhaitaient s'en accaparer sans se ne soucier de rien. Finalement, cette situation instable de la fin du XIXème siècle et le début du XXème siècle était favorable aux Bezi qui voulaient refouler les Batare afin de prendre leurs terres. Mais les choses prirent une autre tournure et les Batare refusèrent de s'accommoder à la volonté des Bezi. Une tension vive naîtra entre ces deux groupes où l'un était à l'offensive et l'autre à la défensive.

---

[18] CHRETIEN, J.P.et MWOROHA, E., « Mwezi Gisabo (1850-1908) ou le maintien d'une fragile indépendance au Burundi », Les Africains, II, Paris, 1977, p264.

3) L'absence de règles précises de succession au pouvoir royal

Selon la tradition, l'héritier ou le futur roi naissait avec des semences des différentes cultures du pays enfermées dans son poing. A partir de ce moment, l'enfant était éloigné de la cour royale. Selon la même source, le roi s'informait chaque fois de l'état d'évolution de la taille de son fils. Les personnes chargées de son éducation créaient une sorte de navette d'aller - retour entre la cour et le lieu où l'enfant était éduqué. Ils transportaient un panier plein de farine où le roi avait posé l'empreinte de son pied pour voir s'il atteint la taille du pied de son fils.Dans ce genre de pratique, la taille importe plus.

Le roi envoyait également ses habits pour qu'il les porte et son arc pour voir s'il avait la force de le briser. Une fois toutes ces conditions réunies, le vieux monarque se donnait l'hydromel et cédait le trône. Traditionnellement les règles de succession au pouvoir royal sont bel et bien définies : le roi naissait avec des semences ; nous l'avons souligné ci-haut. Par ce procédé idéologique la dynastie pouvait légitimer le pouvoir royal en faisant croire au peuple qu'elle était d'essence divine et par là, le roi détenait un droit divin sur la population.

Ces semences symbolisaient donc la prospérité agricole dont il était le garant. Cela faisait croire à la population que le roi naissait avec des semences dans les mains, ce qui le distinguait d'autres membres de l'aristocratie « ganwa ». Mais elle savait en effet que le roi pouvait avoir une préférence pour tel ou tel autre de ses enfants à laquelle s'ajoutait l'influence réelle des devins. Ce qui est sûr et certain, une fois que le futur roi était désigné, le roi vieillissant, la reine mère, les devins et les hauts dignitaires de la royauté s'entendaient pour mettre dans ses mains des semences et faire croire aux gens qu'il était légitime.

Cette situation a pu être commentée par Nindorera A. en ces mots :

> *« Tous savaient que le roi n'avait aucun droit de régner. Mais de concert, tous les devins et les sorciers affirmaient aux Barundi que l'enfant qui trônerait sur le pays sortait de sa mère avec ses petits poings bourrés de diverses graines... Ces gens savaient très bien que tout prince pouvait régner afin de sauvegarder la continuité dynastique et même tout individu capable, fort et intelligent ».*[19]

En s'exprimant sur la question de savoir si réellement un nouveau roi naissait avec des semences, l'ancien intronisateur royal interrogé par Emile Mworoha, répondait ainsi :

---

[19] NINDORERA, A., Les tourmentes d'un roi, Bujumbura, S.é., Février 1993, p.12.

« Non. C'est semblable au fait de donner de l'argent à Jésus. Il nait avec des semences parce qu'il est choisi. Tout le monde se mettait à côté et les devins disaient un tel a été élu ».[20]

Cette façon de désigner le futur roi, a poussé certains princes à oser dire non au choix de tel ou tel candidat. Nous verrons dans la suite le cas de Mwezi Gisabo. C'est pourquoi la désignation d'un nouveau roi s'accompagnait de longues et souvent discussions au cours desquelles, se formait des alliances et coalitions princières. En réalité, le choix du successeur d'un roi aboutit au terme de mille et une intrigues à la cour, car chacune des épouses royales souhaitaient voir un de ses fils accéder au trône.[21] Chose sûre dans ces zizanies figure le cas de Mwezi Gisabo. Après la mort de Ntare rugamba vers 1850, il s'installa au Burundi une habitude consistant à choisir le plus jeune fils du roi à sa succession. Comme dans la plupart de fois, l'intronisation se faisait quand le prince héritier étant encore mineur, il va s'en suivre une longue période de régence aucours de laquelle, l'enfant était pris en charge soit par ses grands-frères, soit par ses oncles.

C'est ainsi que naitra un conseil de régence présidé par Ndivyariye qui devait veiller à la bonne marche du pays en attendant que le roi atteint la maturité politique. Cette période de régence constituait un danger où pouvait éclater un conflit ouvert. Certains princes profitaient de la minorité du roi pour étendre leur propre pouvoir politique et surtout économique. Il s'agit d'accumuler le maximum des terres et de bétails et cela au détriment du pouvoir royal, ce qui mécontentait le roi et finissait par se débarrasser de son tuteur à sa majorité.

«Cette situation arrangeait parfaitement les Baganwa nantis, maintenait leur situation de roitelets tout puissants et reculait l'avènement d'un pouvoir central fort dont personne ne voyait la nécessité ».[22]

Le danger qui se cachait derrière cette situation était que, quand le roi devenait adulte, son premier souci était de se débarrasser de son tuteur qui pesait lourdement sur lui et le plus souvent il le faisait en tuant les plus influents des membres du conseil de régence. Cette réaction du nouveau roi est un signe sans précédent qui montre que le roi se trouvait en fait à sa maturité politique. Mais dans la plupart des cas, il était sans réelle influence et devait faire face à certains de ses régents dont le pouvoir était plus fort que le sien. C'est dans ce contexte d'une politique conflictuelle de la fin du XIXème siècle que nous verrons la haine entre les Bezi et les Batare se développer. Il s'en suivait donc un climat de tension où certains princes combattaient pour conserver leur puissance tandis que le roi et les siens luttaient pour leur épanouissement.

---

[20] MWOROHA, E., Peuples et roi... Op.cit, p.267.

[21] GAHAMA, J., Idéologie et politique de l'administration indirecte : le cas du Burundi (1919- 1938), Thèse, Paris, Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne, tome 1, 1980p23.

[22] GHISLAIN, J., La féodalité au Burundi, Bruxelles, Académie Royale des Sciences d'Outre- mer, 1970, p.24.

En conclusion, cette absence de règles précise dans le choix d'un nouveau roi entrainait la nécessité d'un dialogue entre les princes et les reines- mères qui voulaient porter au pouvoir un candidat de leur choix. Bien plus, la coutume de désigner un tout petit enfant pour succéder au roi défunt pouvait profiter plus aux régents qu'au roi sous tutelle .C'est pourquoi la maturité politique de celui-ci était souvent suivi d'une : « réaction violente et une répression souvent impitoyable ».[23]

B. Le régent Ndivyariye à l'origine de la dissidence des Batare du Bweru

Parmi les difficultés qu'a connu le règne de Mwezi Gisabo y figure l'insubordination des chefs Batare dissidents surtout ceux du Nord-est du pays dans le Bweru, descendants de Ndivyariye.[24] Ce conflit entre les Batare et le pouvoir central de Mwezi Gisabo était connu sous le nom de *" conflit Bezi-Batare "*. Néanmoins, pour entrer en détail, il est important de rappeler certains faits permettant de comprendre les vraies origines de ce conflit qui a duré à peu-près plus de la moitié d'un siècle. Vers la fin de sa vie, Ntare Rugamba était avertit par le devin qu'il ne devrait pas s'installer à Mugera car il risquerait d'avoir un second prince héritier. Il n'a pas voulu obtempérer à cet avertissement. Ce refus est témoigné par un court dialogue qu'il aurait entretenu avec son devin Ndwano :

> *« Ntare, tu vas t'installer à Mugera, tu vas engendrer deux rois, tu engendreras des batailleurs ». Et Ntare de répondre : « Celui qui vaincra l'autre, lui coupera la corne ». Et Ndwano : « Pas du tout. Il se peut que le plus jeune soit vainqueur, comment l'appelles- tu ? ». Et Ntare de répliquer : « Gisonga, ou le piquet qui défend Ntare ».*[25]

Nziramibango qui voulait voir un descendant de son clan être désigné au trône fit tout pour atteindre cet objectif.

> *« Nziramibango, première reine de Ntare du clan des Benengwe entendit la prédiction et voulut en tirer profit. Elle fit appelée sa cousine Vyano*. Nziramibango embrassa le roi, se retira petit à petit au profit de Vyano, et le roi, peu conscient donna le germe dont Vyano conçut le futur Mwezi. Après quoi, elle céda à nouveau la place à Nziramibango ».*[26]

---

[23] SIMONS, E., Coutume et institution des Barundi, Elisabethville, Ed. de la revue juridique du Congo belge, 1944, p.62

[24] BUKURU, M., *Le Nord- Est du Burundi, de Coya à Jean- Batiste Ntidendereza. Aspects politiques et socials (Fin XIX ème Siècle – 1960), Mémoire, U.B.*, Bujumbura, 1986 p. 28.

[25] C.C.B. Version de Mpfanyishavu p. 146

[26] CCB, Op.cit. P.145

Lorsque Ntare Rugamba mourut à Mugera vers les années 1850, une lutte pour le pouvoir s'engagea entre Twarereye un de ses fils ainés et Gisabo, âgé d'une dizaine d'années seulement, mais soutenus par le future régent Ndivyariye et le grand-père maternel donc son oncle Sebuhengezi avec les deux autres frères Rwasha et Birori fils de la reine Nziramibango.[27]
Entretemps rappelons que Ntare Rugamba avait engendré Gisonga à Mugera alors qu'il y avait un autre prince héritier : Twarereyingoma.
A ce propos, une question se pose ; quel moyen fut-il envisagé pour que ce dernier soit mis à l'écart ? En un mot, comment est-il devenu borgne ? A ce sujet, Bahoze, informateur des enquêteurs du C.C.B. répond à cette question de la manière suivante :

> *« Peu avant sa fin, le roi Ntare discuta de ses dernières volontés, mais il le fut en ayant soin de cacher Twarereye, son préféré dans le grenier, pour qu'il puisse l'écouter. Il dit : « Vous entendez grenier, c'est à vous que je parle ? » Twarereye montra ses yeux et quelqu'un lui lança un piquet qui lui troua l'œil droit. C'est qui donna le trône à Mwezi car, avec une imperfection physique, Twarereye ne pouvait plus être roi »*[28]

Intronisé à la hâte au début de la seconde moitié du XIXème Siècle, Mwezi fut placé sous la tutelle de Ndivyariye. En s'émancipant, Mwezi Gisabo voulut se débarrasser de son tuteur. Il l'a accusé d'avoir dilapidé la richesse royale et fomenta une conspiration contre lui. Sa mort suscita une vive indignation et un désir profond de ses descendants de se livrer dans une interminable vendetta. En éliminant le régent Ndivyariye, Mwezi Gisabo venait de diviser les Batare dont lui- même était descendant. Une partie d'entre- eux, celle qui se trouvait dans le Nord- Est allait se conduire d'une façon indépendante jusqu'en 1905 .L'autre partie, celle contrôlant la région de l'Est du pays (descendants de Rwasha) demeurant fidèle au roi.[29]

A partir de ce moment, les luttes ne cessèrent entre les descendants de Ndivyariye et Mwezi Gisabo. C'est dans ce contexte que le Bweru devient une région d'opposants au pouvoir royal. Les chefs dissidents du Nord-Est ; surtout les deux fils de Ndivyariye, Bitongore et Nasango ont eu respectivement comme fils et petits fils Kanugunu et Mbanzabugabo d'une part Sebanani et Busokoza d'autre part. Les opposants les plus farouches étaient Kanugunu, Busokoza et le fils de Kanugunu, Mbanzabugabo. Ce groupe d'opposants au pouvoir de Mwezi Gisabo cohabitait avec une autre mais restée paisiblement soumise à son autorité :

---

[27] CCB, Op.cit. P.145
[28] CCB, Bahoze, Op.cit, P.152
[29] KAMECA, A.D., *Evolution socio-politique et économique du territoire de Muhinga*, Mémoire, U.B., Bujumbura, 2005, P.8

« Le Bukakwa-Bukuba et le Busoni, contrairement aux princes voisins dominés par les chefs batare (Busokoza, Kanugunu....) ne s'étaient pas révoltés et étaient restés fidèles au pouvoir central. Ceci était attesté par la présence de ces chefs à la fête annuelle d'Umuganuro et de leur respect de la pratique de « Ugusasa ». Cette soumission à l'autorité royale leur valut par ailleurs de nombreuses attaques des chefs batare pour y étendre leur domination »[30]

En lien avec cette situation conflictuelle, il importe de rappeler que le règne de Mwezi Gisabo était en perpétuelle instabilité causée par des rebelles. C'est ainsi qu'un certain Rwoga autour de 1870 s'allia à Bitongore pour combattre Mwezi. Ce dernier confisqua les troupeaux royaux, signe irréfutable qui déclare son entrée en rébellion ouvertement et en guerre contre son souverain (Mwezi Gisabo). Il fut alors battu par Rugabe, neveu de Mwezi et assassiné à la cour royale de Mbuye, sur l'ordre de Mwezi Gisabo par le fait d'être associé au rebelle. Ces deux morts (Ndivyariye et Bitongore) auxquelles s'ajoutent plus tard en 1905, la décapitation de Kanugunu, père de Mbanzabugabo désola complètement toute la famille. Ces événements ne firent donc que perpétuer une situation de révolte.

1) Eviction de Ndivyariye de la cour royale

Le *"conflit Bezi- Batare"* a belle bien commencé avant la colonisation ; c'est-à- dire avant l'introduction de l'écriture et par conséquent, la connaissance de cette histoire nécessite le recours aux sources orales. Mais malheureusement à l'époque où nous sommes, les détenteurs de ces informations ont complètement disparus. La seule voie de recours et celle des sources écrites sur cette époque qui s'inspiraient des sources orales.
A ce propos, la tradition orale burundaise affirme qu'il existe deux versions parlant de la haine entre Mwezi et Ndivyariye ou plutôt la haine entre les Bezi et les Batare. La première version soutient que Ndivyariye aurait été accusé d'avoir soutenu la candidature de Twarereye pour succéder à son père Ntare Rugamba. Quant à la seconde, la tradition évoque les dissensions au sujet de l'accaparement des ressources royales notamment le bétail.

[30] BUKURU, M., Op.cit, P.12

a) Tentative d'explication de l'écartement de Ndivyariye

Que Ndivyariye fut écarté du pouvoir royal pour avoir été soutenu la candidature de Twarereye ou qu'il fut mis à l'écart pour avoir pillé le trésor royal, on ne peut pas privilégier une seule piste de ces deux affirmations pour rejeter l'autre. Les règles de succession au trône étaient imprécises à la fin du XIXème Siècle. La désignation du nouveau roi occasionnait par conséquent toutes sortes de manœuvres entre les princes qui souvent faisaient appel aux membres du clan. Ils avaient noués des alliances matrimoniales et manœuvraient avec les oncles maternels. De telles stratégies ont pu être jouées lors de l'avènement de Mwezi Gisabo.Vyano, mère de ce dernier, était du clan des Abenengwe ainsi que Nziramibango, mère de Rwasha et Birori. Il n'est donc pas étonnant de voir Vyano, Mwezi, Rwasha et Birori se coaliser pour isoler Twarereye et Ndivyariye. Cette coalition transparait dans l'explication du prince Pierre Baranyanka en ces termes :

> *« La Mwamikazi de Ntare, Nziramibango, avait donné au Mwami Ntare une femme, Vyano, c'était pour que Ntare put engendre un roi dans leur famille. Birori, Rwasha et les Abenengwe aiment cela également parce qu'autrefois les enfants d'une même mère formaient un même conseil. Ainsi, Ndivyariye était seul, Ruhiza seul, Inakivuga, Twarereye. Mwezi Gisabo et Busumano sont les enfants de Vyano. Birori et Rwasha sont les enfants de Nziramibango. Ils avaient un même conseil que la famille des Abenengwe également ; c'est pourquoi ils étaient forts ».*[31]

Dans cette pratique, il existait aussi au Burundi un système de régence très répandu.[32] Par le fait que la période de régence fut souvent longue, le plus puissant des fils du roi défunt appelé à veiller sur le jeune roi, en profitait pour gouverner à son profit. Devenu grand, le Mwami et ses proches collaborateurs ne pouvaient en aucun cas tolérer cette situation. C'est pour cette raison et surtout une fois que le Mwami régnant avait de nombreux fils à pourvoir, poursuivit avec acharnement la lutte pour se débarrasser de la tutelle. Dans cette lutte, les mères des bami et les baganwa jouaient un rôle très important.
Bref, l'élimination de Ndivyariye par Mwezi Gisabo, Vyano, Rwasha, Birori et Busumano sous prétexte qu'il a dilapidé la richesse royale à son profit peut être placée dans ce contexte. Que pouvons-nous alors retenir de cette disparition de Ndivyariye ? Ce qui est certain, c'est que cette disparition marqua une page importante de l'histoire du Burundi monarchique dans la mesure où elle a été à l'origine de l'éclatement de l'élite de ce pouvoir restée longtemps unie en deux familles politiquement opposées
Au commencement, elle entrainait une haine entre les descendants de Ndivyariye et ceux du roi Mwezi Gisabo connue dans la tradition burundaise

---

[31] Papier SMETS, DOSSIER I. P.49
[32] C'est- à-dire un conseil qui dirigeait le pays pendant la période de la minorité du roi

sous la seule formule : *« Abana b'i Rukira batazoywa amata y'i Rukiga ».*[33] Par la suite, cette inimitié a été si forte que les rapports entre les descendants semblaient se réduire en antagonisme entre ces deux groupes. Tous les princes issus de la lignée de Ntare Rugamba furent appelés de Batare tandis que tous les princes appartenant à la lignée de Mwezi Gisabo furent appelés des Bezi. A cette dernière catégorie s'y ajoutent les descendants de Mutaga Mbikije et de Mwambutsa Bangiricenge qui ont été placé dans le même groupe que les Bezi alors qu'ils étaient en réalité des Bataga et des Bambutsa. Selon Joseph Gahama, on appelle Batare tous les descendants de Ntare Rugamba moins ceux issus de Mwezi Gisabo. Les Bezi sont les fils et les petits-fils de Mwezi Gisabo, hormis les enfants de Mutaga Mbikije.[34] Cela permet de se demander pourquoi Mutaga Mbikije et les Baganwa appartenant à sa lignée ont continué à être taxés de Bezi.

L'explication avancée apparaît simple : Mutaga Mbikije est l'un des monarques burundais qui n'a pas pu s'imposer devant les nombreux fils de Mwezi Gisabo, et de Ririkumutima « femme préférée de Mwezi ». Soutenu par leur mère, Nduwumwe et Karabona parvinrent à neutraliser l'autorité de Mutaga qui se trouva isolé notamment après l'assassinant de Niyakire, la mère de Mutaga ce qui a permis à Ririkumutima d'être couronnée reine-mère. C'est dans ce contexte de toutes ces intrigues de la cour que Mutaga Mbikije mourut après sept ans de règne sans avoir connu de gloire comme celui de son père Mwezi Gisabo. Pour matérialiser cela, Le M. Lechat, le précise en ces mots :

> *« Le court règne de Mutaga IV (1908- 1915) explique pour ses fils (...) aient continué bien qu'étant en réalité les Bataga, à se réclamer des Bezi en raison du long règne et du grand prestige de leur grand- père Mwezi Gisabo. »*[35]

Cet état conflictuel domina la vie politique du Burundi durant la seconde partie du XIXème Siècle. Il resurgira aucours du XXème siècle pendant la période coloniale et surtout à l'approche de l'indépendance du Burundi.

b) Le soutien de la candidature de twarereye

Ainsi qu'il a déjà été dit, la connaissance de l'histoire du *"conflit Bezi- Batare"* appelle le recours aux sources orales. C'est dans cette optique que nous avons jugé bon de nous faire aider par des documents du Centre de Civilisation Burundaise (C.C.B.) et les papiers Smets Dossier I. Ces derniers soutiennent qu'après la mort du roi Ntare Rugamba, son fils Ndivyariye est allé chercher son

---

[33] Cela signifie les enfants de Rukira (domaine royau de Ndivyariye) qui ne boiront jamais le lait de Rukiga (domaine royau de Mwezi Gisabo).

[34] GAHAMA, J., *Le Burundi sous la domination berge* : la période du mandat 1919- 1939, Karthala, Paris, 1983, cité par BUKURU, M., Op.cit, p. 50

[35] M. LECHAT, Le Burundi politique, Usumbura, Service de l'information du Ruanda-Urundi, 1961, p.16

petit frère Twarereye pour l'introniser .Mais de son retour, à la cour royale, il a trouvé que c'était plutôt Mwezi Gisabo, un autre fils de Ntare Rugamba, qui était déjà placé au trône.

En effet, ses grands frère Rwasha et Birori s'étaient empressés pour le mettre au pouvoir et ils ont mis Ndivyariye devant un fait accompli. Suite à cette situation, deux cas opposés se sont formés : D'un coté, la coalition Ndivyariye-Twarereye était à l'attaque, de l'autre cas constitua celui de Mwezi, Birori, Rwasha et Busumano était à la défensive. Le moment fort de la guerre a eu lieu à Nkondo, colline se trouvant entre Muramvya et Kiganda et c'est à cet endroit où la coalition Ndivyariye- Twarereye perdit la bataille. A propos de ce point, un extrait d'un récit d'un informateur de Domitien Misago affirme ce qui suit :

> *« ...Ntare meurt, sa mort fut cachée. Inamubugwa, la mère de Mwezi, son surnom était Vyano... fait venir Rwasha...Il était un favori de Ntare comme l'enfant ainé auprès des faveurs de son père. Rwasha dit : « Battez le tambour et dites que Mwezi est intronisé ». Ils avaient alors caché à Ndivyariye que le roi était mort. On demanda à Ndivyariye : « N'est-ce pas que le roi est mort ? ». Il se met en route et fait monter Twarereye pour aller l'introniser. « Mwezi est sur le trône ». (Leur annonce- t- on en cours de route). « C'est qu'on m'a trompé ». Bon. Il se presse alors. Il rassemble son armée pour aller livrer bataille. Ils passent par ici en se battant... C'est donc Rwasha qui l'emporte. Quant ils arrivent alors à Nkondo, les gents de Mugamba leur donnent des coups de lance et les repoussent vivement. D'où on dit que « cela craque comme à Nkondo... ».On tire alors une flèche à Twarereye et il meurt sur le champ ».*[36]

Il y avait d'autres sources qui parlent du soutien de Ndivyariye à Twarereye, mais, elles ne parlent pas de la bataille de Nkondo. D'après ces sources la guerre allait éclater mais il y aurait eu réconciliation entre le groupe formé par Ndivyariye et Twarereye et celui de Mwezi Gisabo et les siens. Ce n'est que plus tard que Mwezi Gisabo aurait songé à l'élimination de Ndivyariye. Entre 1850et1852, à la mort de son père, et grâce à l'appui de ses frères, Ndivyariye, Rwasha, et Birori, il fut intronisé sous le nom de Mwezi « La pleine lune ».

---

[36] MISAGO, D., *Ndugu et la chefferie de Buyenzi (1870- 1933),* Mémoire, U.B., Bujumbura, 1981, P.24 cité par BUKURU, M., Op. cit. p.25

Mwezi et les princes : arbre généalogique simplifié[37] :

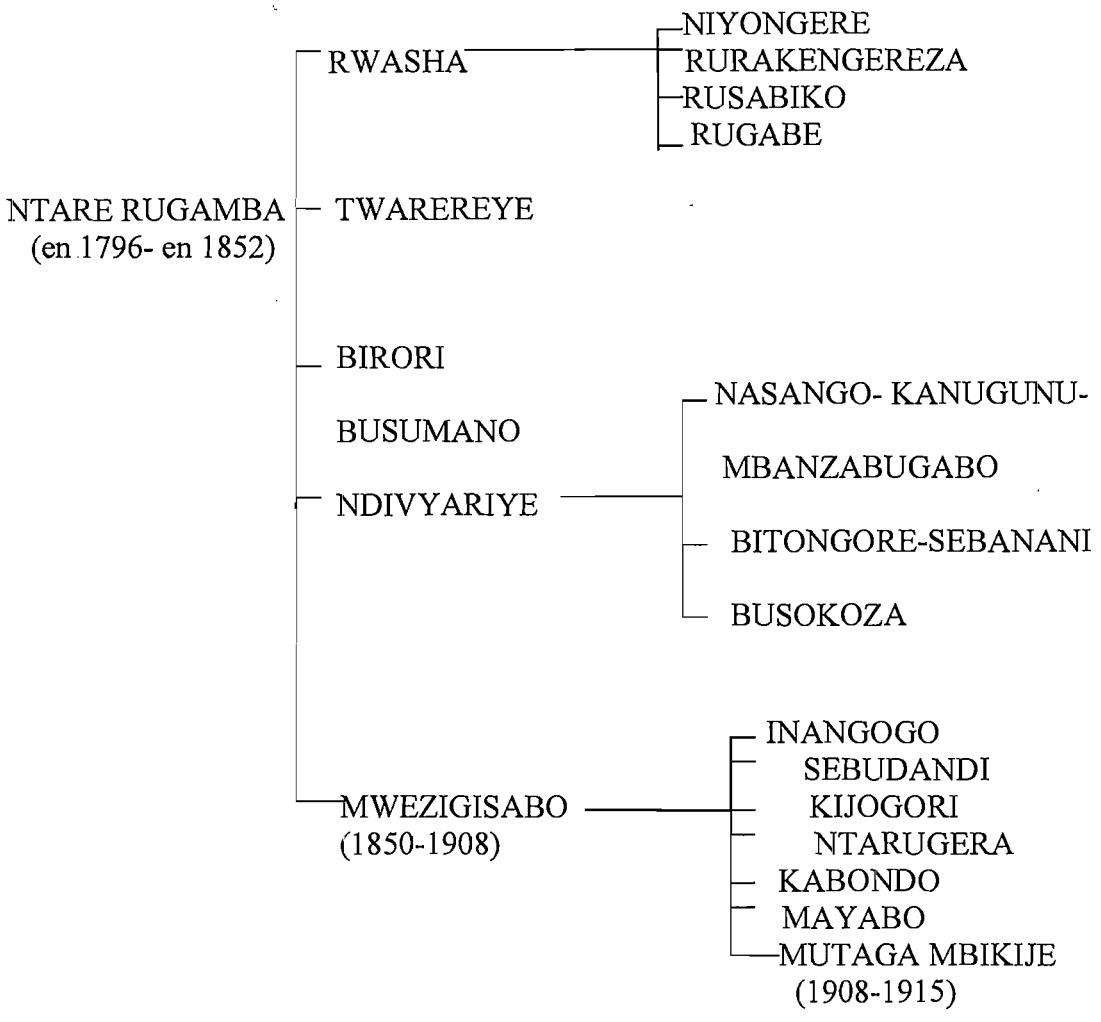

Le pays avait doublé de superficie et Ntare avait confié l'administration des terres conquises à ses fils : Ndivyariye, Rwasha et Birori.
A l'avènement de Mwezi près des trois quart du pays à l'exception de l'Imbo étaient contrôlés par eux et par Twarereye. Dès le début de son règne, Mwezi et par la suite ses descendants, les Bezi, durent s'opposer à ses frères les Batare, fils de Ntare. Twarereye, qui prétendait que la royauté aurait dû lui revenir fut donc battu et tué à Nkondo près de Muramvya par Ndivyariye et Rwasha. Pour les uns, Mwezi se débarrassa de son tuteur en le faisant étrangler[38] et jeter à la rivière. Pour d'autres, Ndivyariye dut se retirer dans ses domaines du Bweru où bientôt il mourut. Après la mort de Ndivyariye, Mwezi essaya d'arracher le Bweru à son neveu Nasango. Celui-ci fut finalement tué, mais son fils Kanugunu et son neveu Sebanani continuèrent la lutte contre Ntarugera, un des fils de Mwezi. Cette version du récit est presque semblable avec celui de Pierre Simbavimbere qui, en répondant à la question consistant à savoir comment les Bezi et les Batare cohabitaient du moins jusqu'au refus de l'intronisation de

[37] SOURCE : ATLAS DU BURUNDI, PLANCHE 11 (établie par Jacques MARISSAL et Emile Mworoha, dessinée par Aimée LAFITTE)
[38] Plus de précision sur cet événement, voir les Récits présentés par Claude GUILLET et Pascal Ndayishinguje, In Légendes historiques du Burundi, KARTHALA, Paris, CCB, 1987, pp.214- 219

Mwezi Gisabo par Ndivyariye et Twarereye. Mais à propos de cette intronisation controversée, Emile Mworoha et J. Marissal l'explicitent dans l'Atlas du Burundi en ces termes :

> *« Entre 1850 et 1852, à la mort de son père, et grâce à l'appui de ses frères Ndivyariye, Rwasha et Birori, il fut intronisé sous le nom de Mwezi « la pleine lune ». »*[39]

Mais à partir de ce moment dit-il (Simbavimbere) : « Pour calmer le jeu, Mwezi Gisabo aurait accordé tout le Bututsi à Ndivyariye et le Bweru à Twarereye. Cependant continue-t-il, la réconciliation ne dura pas longtemps puisque Mwezi tenta de faire étrangler Ndivyariye mais en vain. Il réussit plus tard à le supprimer physiquement. C'est à partir de ce moment que les fils de Ndivyariye dont Nasango jurèrent de venger leur père. C'était le début de la haine entre les Bezi et les Batare conclut-il[40]

c) Dilapidation de la richesse royale

Des chercheurs aussi bien nationaux qu'étrangers qui ont effectué des recherches sur l'histoire du Burundi, convergent leurs points de vue sur ce sujet. En effet, Ndivyariye aurait été désigné par son père Ntare Rugamba pour veiller sur le roi Mwezi Gisabo encore mineur et sur ses frères. Ensuite, il avait défendu le roi contre les attaques de Twarereye. Mais malgré tout cela, pendant la période de régence, Ndivyariye ce serait seulement préoccupé de la multiplication de ses domaines et troupeaux au détriment de ceux du Mwami Mwezi Gisabo. Pour commenter cette affirmation, l'un des chercheurs sur l'histoire du Burundi, J.vansina a reproduit dans *la Légende du Passé. Tradition orale du Burundi* un récit typique de son informateur relata l'étonnement de la mère de Ndivyariye au moment où elle venait de lui rendre visite dans ses domaines de Bweru comme suit :

> *« Elle va donc le visiter. En allant, elle s'informe sur chaque résidence où elle arrive : « Qui commandait cette capitale ? » On répond : « Ndivyariye ».Ceux qui la transporte (répondirent).*
> *Qui commende cet emplacement ? ». Ils répondirent : « Ndivyariye ». A partir de ce pays-ci (le Mugamba) jusqu'au Bweru (de Muhinga), on lui parlait encore de Ndivyariye. Elle dit : « Eh bien mes enfants », elle parlait à ses porteurs : « Celui-ci n'est pas Ndivyariye (j'engendre - pour moi). Il est devenu Ndiranduye (je - me déracine). Tout ce pays il l'a*

---

[39] MARRISAL, J. et MWOROHA, E., ATLAS DU BURUNDI PLANCHE 11

[40] CCB, Recueil des traditions orales, enregistrement n° 88 du 2/ 1/ 1981, Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture : Pierre Simbavimbere, Bisoro, le 2 /1 /1981 p.

emporté et il a omis de réserve une région au roi. Il est « je- me déracine », il n'est pas « j'engendre pour- moi ».[41]

Ces propos de la mère de Ndivyariye à la vue de l'étendue du domaine contrôlé par son fils, montrent bien que ce dernier avait mal géré l'héritage que son père lui avait confié. En disant qu'il est « Ndiranduye » et non « Ndivyariye » on voulait signifier qu'un jour où le Mwami Mwezi Gisabo deviendrait majeur, il n'allait pas tolérer que Ndivyariye gère tant de richesses. « Qui s'y frotte s'y pique ». Enfin, quand Mwezi a atteint la majorité politique, il a trouvé et a agi conformément aux lignes qu'avait prévues la mère de son frère.

« Devenu puissant, il a constitué un grand obstacle à son émancipation. Il fallait une mise à l'écart du pouvoir tant bien que mal ».[42]

L'analyse de cette citation nous montre que l'écartement et l'élimination sinon, la disparition de Ndivyariye à la cour royale venait d'être décidée. Mais comment ? Diverses sources divergent sur les circonstances dans lesquelles il était mort. Dans toutes ces interrogations sans une réponse pour effacer les zones d'ombres sur la question, ce qui est sûr et certain, c'est que Ndivyariye était mort et sa disparition a occasionné une crise au sein de la famille qui a provoqué la fuite de ses descendants vers le Nord-Est du Burundi où ils ont constitué une région d'opposants à la cour royale de Mwezi Gisabo jusqu'à l'intervention des puissances étrangères. Cette crise prendra fin au début du XXème Siècle avec la mort du prince mwezi : Louis Gwagasore. Cela a occasionné la défaite des Batare, mais les difficultés ne s'arrêteraient pas là : « Après la lutte à mort pour le pouvoir entre les Bezi et Batare qui se termina par la défaite des Batare, de groupes se sont formés pour récupérer ce pouvoir et tous ses avantages ».[43]

Selon certaines sources, Ndivyariye aurait trouvé la mort à la cour royale sur les ordres de Mwezi.

« Alors [Ndivyariye] alla faire la cour à Rushemeza. Il demande à voir le Mwami. On lui répondit : « Attend-le, il va venir ».On lui donna sans cesse de l'hydromel pour attendre la tombée de la nuit. La nuit venue, il était ivre : alors, on le se saisit de lui et on le ligota ».[44] Selon le même récit Ndivyariye aurait pu s'échapper à ce ligotage par le secours des voleurs qui reconnurent sa voix.

« Quand on l'eut ligoté, on le mit dans une litière pour aller l'abandonner en foret... Arrivé à la forêt, là-bas, à Kiganda, on rencontra

---

[41] VANSINA, J., La légende du passé. Traditions orales du Burundi, Tervuren, Musée Royale de l'Afrique Centrale, 1972 ,p. 209

[42] Idem

[43] NYANSAGO, C., *De l'ancien Etat monarchique à la République : Nature, Source et évolution des conflits socio- politique au Burundi*, Mémoire, U.B., Bujumbura, 2010, p64

[44] NZISABIRA, L., « Ndivyariye » In L'Arbre mémoire. Tradition Orale du Burundi, Récit n°4, Karthala, CCB, p.67

des voleurs qui crurent que c'étaient des vaches qu'on venait de voler, que c'étaient des quartiers de viande [qu'on transportait]. La rencontre de [ces] bandits effraya les transporteurs qui jetèrent immédiatement la charge qu'ils avaient empaquetée. Ndivyariye dans ce paquet entendit qu'on disait : « voyons ce que c'est ». Il reconnut la voix et comprit que c'était ses amis. Alors leur dire : « C'est moi, on m'a tué ! ». Les autres alors, les bandits, s'écrièrent « Yoooh ! ». Ils reconnurent la voix de leur chef. Ils dirent : « C'est toi, ô sommeil des vaches »! »[45].

Ils le délivrèrent et l'amenèrent pour le cacher.

d) LA famille royale des Bezi et Batare

***. La généalogie de quelques Batare**

DESCENDANCE MALE DE NTARE II

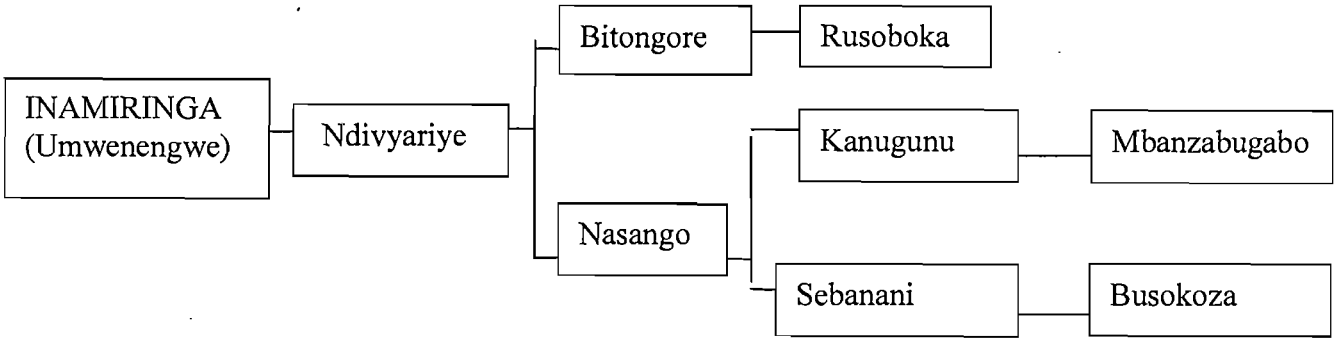

[45] NZISABIRA, L., Op. cit, P.67

2 NZIRAMIBANGO (Umwenengwe- Mutiga)

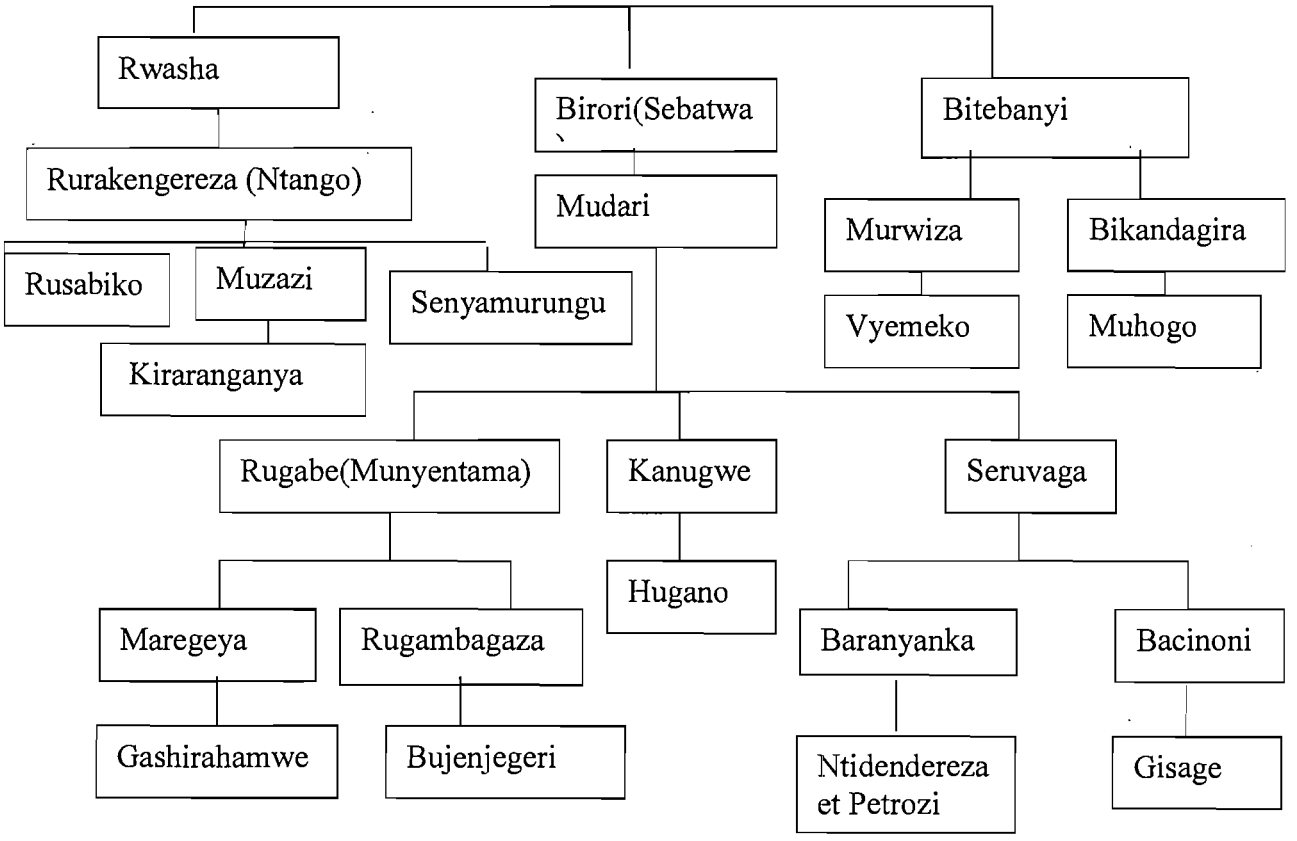

3. INABAZI (Umunyakarama)

6.NDINIMBAGA

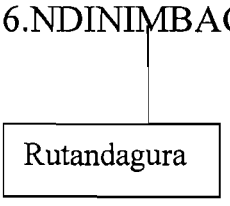

4. ZUBA(Munyakara (Munyakarama)

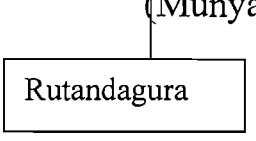

5 NYAMIRIRA

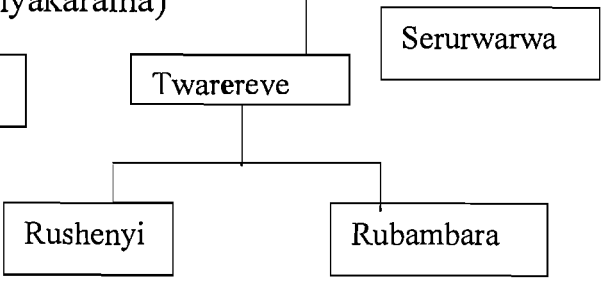

7. NYAMVURA (Mushi)

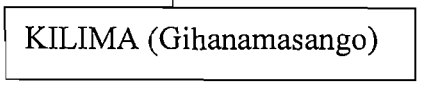

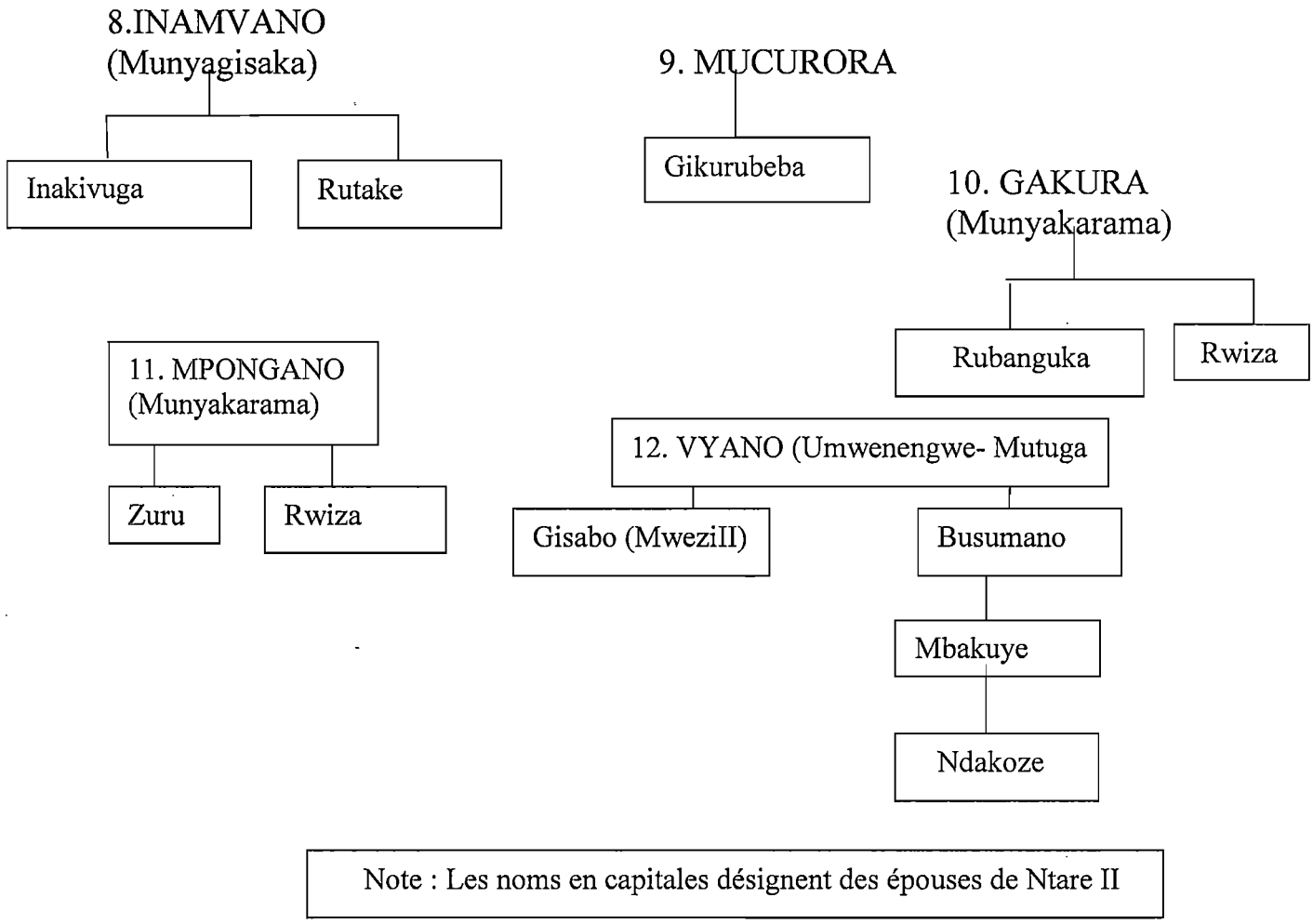

Source: Jan Vansina. Légende du passe. Tradition orale du Burundi pp. 180-181
Mworoha E., Histoire du Burundi des origines...p.159

Avant que le déchirement au sein des élites du pouvoir monarchique ne s'installe, la réalité connue de tout le monde affirme que le royaume du Burundi était régi par une monarchie absolue qui s'alterne de manière cyclique. En premier lieu venait les Batare suivis des Bezi. Puis les Bataga à la troisième position et enfin, les Bambutsa pour clôturer le cycle. Mais jusqu'à la disparition mystérieuse de Ndivyariye, aucun problème n'a été signalé. Pourquoi alors après l'avènement de Mwezi Gisabo, cette famille d'un même ancêtre s'entredéchirait ?

2. Le conflit ouvert entre les Bezi et les Batare

a) Le soulèvement des princes batare du Nord- Est du Burundi contre les princes bezi détenteurs du pouvoir

Comme le montre la carte ci- après, à la fin du XIXème Siècle, le royaume du Burundi était partagé entre les fils de Ntare Rugamba : Au Nord, nous avions la lignée de Ndivyariye, à l'Est et au Sud-Est celle de Rwasha et de Birori, tandis que le Sud était contrôlé par les descendants de Busumano.

Figure 1 : Répartition des Bezi et Batare dans différentes chefferies de l'Urundi

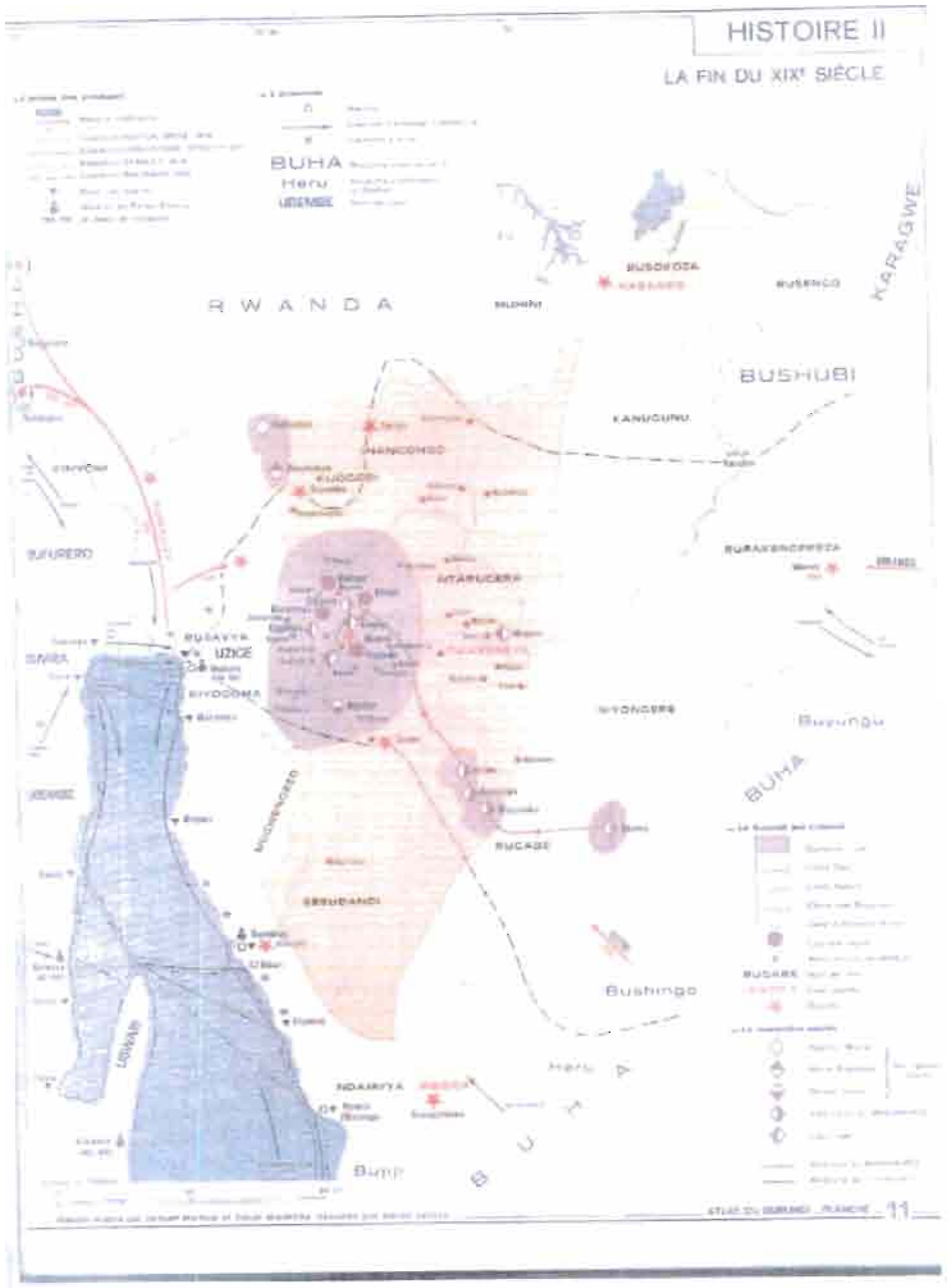

Source : Atlas du Burundi _Planche 11

Malgré que la légende ne soit pas visible, signalons que le Nord-Est, l'Est et le Sud-Est étaient dominés par les chefs Batare tandis que le centre, mis à part les domaines royaux, était dominé par les chefs Bezi. Le reste était un domaine dont une partie était dans les mains des chefs non Ganwa et la zone d'influence Swahili.

En analysant cette carte et surtout en lysant la note introductive, le constat est que toute la région du Nord-Est du Burundi est entre les mains des chefs Batare

considéré comme dissidents. Quels sont ces chefs dissidents du Nord-Est du pays ? Il s'agissait de deux fils de Ndivyariye : Nasango et Bitongore. Ces derniers ont eu comme descendances, fils et petits-fils : Kanugunu et Mbanza d'une part Sebanani et Busokoza d'autre part. Parmi eux, la résistance la plus farouche contre le pouvoir royal de Mwezi Gisabo est personnifiée par Kanugunu et Busokoza et le fils de Kanugunu jusqu'à l'intervention des puissances étrangères. A considérer ce petit commentaire, on peut penser que la totalité de la région du Nord-Est était entre les mains des ces derniers. Mais sachons que ces mêmes Batare dissidents avaient cohabité avec un autre groupe des Batare-Basine et Bavuna descendants de Mutaga Senyamwiza.

Ces Batare-Basine avaient pris position dans la région de Bukakwa – Bukuba et dans le Busoni. Ces régions étaient voisines de celles des Batare descendants de Ndivyariye notamment Busokoza, Kanugunu et Mbanza. Contrairement à ces derniers, ils ne s'étaient pas révoltés et étaient demeurés soumis au pouvoir central de Mwezi Gisabo. Ces descendants de Mutaga Senyamwiiza constituaient deux familles dans la région : celle de Bavuna et des Basine. Emile Mworoha dans des termes claires, précise comment ces deux familles ont pu s'installer dans la région.

> *« Après la mort de Mutaga Senyamiza, une partie de ses descendants était installée dans la région du Buyenzi central,...les autres, la famille des Basine, s'étaient implantées au Nord dans la région comprise entre Ijeri et Kirundo »*[46]

Les plus connus de ces chefs et qui ont marqué l'histoire de cette région surtout à travers les guerres qui les ont opposées avec ses voisins Batare dissidents étaient Coya et Muhini. En effet, quoi qu'ils fussent éloignés de la cour, ils restaient fidèles au roi. Cela était attesté par leur présence à la fête annuelle d'*Umuganuro* et de leur respect de la pratique d'*Ugusasa* (visite officielle annuelle effectuée par chaque chef). Cette soumission à l'autorité royale leur valut par ailleurs de nombreuses persécutions, surtout les attaques des chefs batare afin d'y étendre leur domination[47]. Selon Jean Paul Harroy, la décennie 1860-1870 allait alors coïncider avec le début de grandes manœuvres de Mwezi, visant à écarter de leurs chefferies des Baganwa Batare, ses frères ainés à qui Ntare avait, comme on l'a vu, confié d'importants commandements, surtout dans les zones frontières. Cependant, les Batare du Nord-Est propre frère de Mwezi Gisabo voulaient se rendre indépendants dans leurs provinces, ce qui poussa à une lutte sans merci entre les Bezi et les Batare pour le contrôle politique de cette région.

---

[46] MWOROHA, E., Peuples et rois... Op. cit. p.135
[47] KAMECA, A.D., Op. cit. p.9

b) Les guerres entre Kanugunu-Mbanza et Ntarugera

Pour bien mener une lutte de grande envergure et surtout pour empêcher que les chefs dissidents retranchés dans leurs fiefs du Nord-Est, n'envahissent la région centrale, Mwezi Gisabo envoya son bras droit, (son fils) Ntarugera, alias Serushanya s'installer à Gihinga.

> *« L'installation à Gihinga d'un autre Muganwa, le prince Ntarugera, avait pour raison majeure de constituer une zone tampon entre les domaines royaux et le Bweru devenu rebelle sous la conduite des descendants de Ndivyariye, Nasango et puis Kanugunu »*[48]

Ainsi se constitua une sorte de barrière entre les chefs Batare dissidents dont Kanugunu, Mbanza et Mwezi Gisabo. Dès leur arrivée, Ntarugera entra en lutte avec ces derniers.

c) La guerre entre Ntarugera et Kanugunu

Comme il a déjà été signalé; le Bweru-le Nord-Est du pays était resté quasi indépendant jusque à la fin du XIXème siècle. Il a fallu attendre la conquête de Ntarugera pour que certains chefs batare fussent soumis à l'autorité du pouvoir central.

> *« ... Trois chefs apparentés aux rebelles, Fyiroko, Bikino et Mbogo sont reçus par Mutaga, qui les pousse à faire la guerre du côté de Ntarugera. C'est le premier rapprochement depuis trois générations, entre les Batare du Nord- Est et la famille royale... »*[49]

Kanugunu était le petit fils Ndivyariye, fils de Nasango est le père de Mbanza. Lui comme Busokoza et les autres Batare du Bweru avaient refusé de se soumettre à l'autorité royale. La guerre opposa Ntarugera et Kanugunu dans les années 1903-1904.

> *« Au moment où Ntarugera attaqua Kanugunu, une grande partie du Bweru est aux mains de ce dernier. Il avait poussé jusque au Sud où il avait atteint la région de Gihinga. C'est ainsi que Ntarugera lutta sans succès de le refouler vers le Nord »*[50]

Cette région ne connaît pas de chefs opposants ; il y eût aussi des Batare beaucoup moins farouches qu'eux, qui contrôlaient la partie du Sud- Est du Bweru.

---

[48] MWOROHA, E., Peuples et rois....Op.cit p.131

[49] RYCKMANS, P., Une page d'histoire coloniale, L'occupation allemande dans l'Urundi, Bruxelles, Ed.J. Duculot, 1953, p.38

[50] NDAYISHIMIYE, D., *NTARUGERA, le grand chef du Bweru (fin 19ème siècle- 1921),* Mémoire, U.B., Bujumbura, 1981, p. 21

Ceux-ci ne résistaient pas longtemps. Il s'agit notamment de Bicukuru, un Mutare venu du Buyogoma et qui avait sa résidence à Nyaruhengeri en commune actuelle de Buhinyuza[51]. Au cours de cette bataille, les deux belligérants n'attaquaient pas seuls, Kanugunu était soutenu par des gens qui lui étaient fidèles tandis que Ntarugera, malgré sa nombreuse armée, il bénéficiait par la suite du soutien de l'armée de son père auxquelles se joignit plus tard le concours de l'armée allemande. Kanugunu voulait se rendre maître de tout le Bweru, chose que Ntarugera ne voulait pas entendre. Il avait atteint certains enclos comme Butina, Gihinga, Gashikanwa, mais il est refoulé de Ruyaga près de Bwica. De durs combats se sont déroulés aux frontières qui séparaient la zone occupée par Ntarugera et celle occupée par Kanugunu. Voici comment un informateur cité par Donat Ndayishimiye relate cette guerre :

> « *...Nous avions nos flèches et nos lances lesquelles nous emportions de chez-* nous.
> *NTARUGERA lui-même combattait, seulement il était bien protégé par des meilleurs tireurs, grâce à lui, nous devenions beaucoup plus forts.*
> *Nous nous placions en face de nos ennemis mais à une centaine de distance, puis, nous tirons nos flèches, après avoir fait quelques blessés dans le cas adverse, nous nous sauvions en courant, les vaincus ne pouvaient nous poursuivre* »[52]

Le bilan de cette guerre ne se limitait que sur quelques dizaines de morts, mais plusieurs enclos furent brulés et une importante razzia des troupeaux fut observée. Ce faible bilan s'explique par le fait que c'est une guerre locale opposant deux Baganwa. Alors dans ces circonstances, comme il était d'usage ;

> « *Quand une bataille s'engageait, une des deux parties s'enfuit bientôt, dès que quelques hommes ont été touchés par des lances et des flèches. Alors, le vainqueur va brûler et piller les enclos, surtout le bétail* »[53]

Ntarugera était sorti victorieux de ce conflit et avait réussi à récupérer toute la partie du Sud du Bweru où il avait refoulé les Batare vers le Nord. Il fixa la frontière Nord de son territoire vers Jarama. Toutefois, cette frontière resterait instable parce que, quelque temps après, Mbanza voulut venger son père, victime de la répression des rebelles menée par les Allemands en 1905.

d) La guerre entre Mbanza et Ntarugera

En effet, humilié par la mort de son père, Mbanzabugabo ne rêvait que de venger ce dernier. Signalons ici une pratique traditionnelle disant que : « s'il arrive que dans la famille survienne un meurtre, et que la vengeance entre en action, la cible n'était pas forcement le coupable, mais par conséquent, on

---

[51] Idem
1NTAWUMENYA, Avril 1981, BUHIGA, Un informateur de Donat Ndayishimiye, Op.cit. p.23
[53] NDAYISHIMIYE, D., Op.cit. p.23

cherchait de préférence le pilier parmi les membres de la famille du meurtrier, ce qui déclenchait parfois des réactions de vengeances en chaine »[54]. Pour Mbanza, la cible qu'il fallait est Sangabane un autre fils de Mwezi Gisabo.

> *« Il y avait un autre fils de Mwezi du nom de Sangabane qui administrait la région de Butaha. Mbanzabugabo et les siens avaient juré de se venger. Un jour la guerre a commencé, une personne tua sans le savoir un courtisan de Sangabane. Ce courtisan s'appelait Ruzobavako. Les gens de Mbanzabugabo s'étaient trompés. Ils ont pris le courtisan pour le Muganwa d'autant plus qu'il était vêtu de la peau du léopard habillement réservé uniquement au Muganwa en temps de guerre.*
> *Mais par après ils se rendirent compte qu'ils s'étaient trompés. Sangabane fut recherché et tué dans un endroit appelé "Muhogo wa Butaha" »*[55].

Même s'il voulait venger la mort de son père, la face cachée de cette guerre était de récupérer l'ancien territoire de son père conquis par Ntarugera.

> *« ... Profitant de la dislocation du pouvoir central, Mbanzabugabo, déterra sa hache de guerre tua Sangabane frère de Ntarugera, reconquit tout le Bweru et menaça même le Kirimiro ».*[56]

Dans toutes ces expéditions, Ntarugera déploya toutes ses forces pour repousser ses ennemis vers le Nord ce qui consacra l'échec de Mbanza d'atteindre ses objectifs. Pendant cette guerre, la région la plus durement touchée fut celle du Nord formant la frontière entre ces deux belligérants. Le dénouement de ce conflit fut l'intervention allemande de 1908. Cette défaite précipitant la soumission des chefs du Bweru à l'autorité royale. Le Diaire de Buhonga argumente cette dernière comme suit :

> *« Les chefs du Bweru : Mbanzabugabo, Kanwaga, arrivèrent le 5 mars à Buhonga suivi de 250 hommes. Ils ont peur de traverser le pays de Mutaga. Le Père Launay de Mugera les accompagne. Busokoza est très malade. Les pères de Kanyinya l'excusent auprès des Allemands mais envoie son fils ainé. Le 6 mars, ils vont faire leur soumission à Mutaga. A ce moment, Serushanya*[57] *est régent... »*[58]

Toutefois la soumission de Mbanza n'a pas mis fin à son caractère de se considérer comme un chef autonome. Pour ce, il se garda de toute collaboration

---

[54] NGAYIMPENDA, E. Cours : Histoire du Burundi, Deuxième Candidature, Université du Burundi, Année Académique, 2008-2009
[55] NTAWUMENYA, Op.cit. p.27
[56] GAHAMA, J., Op.cit., p.124
1*Nom de bravoure de guerre de Ntarugera
[58] Diaire de Buhonga, Mars 1909, Cité par Donat Ndayishiye, Op.cit. p.29

avec le jeune roi Mutaga. Sa position sera plus tard renforcée par la révolte de Kanyarufunzo où il va profiter de cette situation pour se rapprocher des autorités coloniales belges. Sa participation à la répression des révoltés au côté des Belges lui a valu d'être considéré comme un chef qui n'est plus hostile à l'autorité centrale, malgré son passé. Il est mort en 1930 dans des circonstances obscures. Il aurait semble t-il été empoisonné par l'une de ses femmes qui se voyait délaissée au profit de sa rivale. Après sa disparition, son pays fut complètement retourné aux mains des Bezi.

Il fut par la suite partagé entre les deux fils de Rugema (*frère de Ntarugera*) dont Nyawakira et Karabaye. Mais avant de mourir, Mbanza avait désigné son fils André Muhirwa comme successeur. Ce dernier sera réhabilité dans les territoires de son père par un décret - royal en 1951. Nous le verrons dans la suite. Nous venons ainsi d'évoquer les guerres qui ont opposé les descendants de Ndivyariye et ceux issus de Mwezi Gisabo. Quand en est-il des conséquences de cette dernière pour la région du Nord- Est du pays ?

e) Conséquences des guerres sur la région du Nord-Est

Ce conflit qui a duré à peu près un demi siècle, aura provoqué pas mal de troubles au sein de la population. C'est le cas notamment des disettes, razzia' expropriation de certaines personnes, etc. Si on se réfère à certains chiffres avancés par Ryckmans et le Père Dufay de la mission de Kanyinya, on se rend compte que la région était durement ruinée. Pour ce premier, un effectif important de bétail fut pris au Bweru.

> *« ... Dans le Nord- Est, on entreprend en 1908 une expédition à grande offensive en vue de prendre Busokoza, Mbanzabugabo et Rusengo. On ne prit d'ailleurs que du bétail mais assez pour ruiner le pays : 4763 têtes de gros bétail, 3569 de petits bétails »*[59].

A côté de cette razzia de bétail des incendies allaient ravager les plantations et les récoltes. Ainsi, les vivres allaient manquer. C'est le cas de l'expédition de 1908 dont le but était de capturer Busokoza son fils Mbanza et Rusengo chef du Bugufi. Cette dernière a entrainé de très graves famines. Le Père Dufay nous a décrit cette situation :

> *« Inutile de décrire ce fléau sur une population insouciante vivant au jour le jour sans réserves de nourriture, sauf ce qui suffit jusque à la prochaine récolte...Beaucoup expirent au bord des chemins, en quête des lieux plus cléments. La vigilance de ceux qui possédaient encore s'exerçaient contre l'après tendance au vol des affamés, bientôt, on ne sait plus qu'emporter au loin pour troquer contre la nourriture et ce fut la vente de l'ébène noire. Les parents allaient vendre leurs enfants pour*

[59] RYCKMANS, P., Op.cit. P.14 Cité par Donat Ndayishimiye, Op.cit. p.30

obtenir quelques poignées de haricots, qu'ils avaient épuisés avant de rentrer chez eux. Ce fut alors la traite d'enfants en grand. Des étrangers surtout les Basuwi (sic) surtout apparurent conduisant des troupeaux de chèvres qu'ils échangeaient contre les enfants. La misère fut grande ».[60]

Il s'installa alors une situation désastreuses où famines combinées par de pillages de bétail ravagèrent la région.

C. Le Rôle des puissances étrangères dans le conflit Bezi- Batare

1. L'Allemagne

Au début du XXème siècle, le Burundi a perdu sa souveraineté au profit des pouvoirs étrangers ; allemand d'abord (1903-1916) puis, belge (1916-1962). Dès lors, il entre dans le courant de l'histoire universelle. Cette période aura des conséquences de tous ordres. Le pays fut d'abord administré par des officiers allemands et les ordres venaient de la station militaire d'Usumbura.
Ce fut aussi un moment marqué par de vives oppositions entre les autorités autochtones et les colonisateurs. Pour neutraliser le pouvoir des autochtones, les résidents ont opté de dresser les opposants du pouvoir royal contre l'autorité de Mwezi Gisabo. Cela dans un seul objectif : chercher par tous les moyens possibles la soumission du roi Mwezi qui refusait de traiter avec eux.
Mais, cette démarche était marquée par une position hésitante des résidents allemands : tantôt ils furent hostiles au Mwami, tantôt ils réprimèrent les dissidents.

a) Rôle du Résident Von Beringe

Placé à la tête de la résidence de l'Urundi, Von Beringe dont les Barundi avaient surnommé "Bwana Birenge" entreprit une politique de répression envers le roi Mwezi Gisabo. Ce dernier avait refusé de traiter avec les Allemands et resté longtemps caché et fuyant d'une capitale à l'autre devant les éventuelles expéditions dirigées à son endroit. Entre 1896 et 1903, Von Beringe s'employa à encourager tous les chefs dissidents. En apportant son soutien aux rebelles, il pensait que cela allait amener le roi à se soumettre à son autorité. Durant alors ses séjours au Burundi, il n'a cessé de monter des expéditions militaires contre Mwezi Gisabo.
Pour pouvoir justifier l'usage de la force, il dresse souvent des rapports au Gouverneur Général basé à Dar-Es-Salaam disant que : « Tous les chefs que Gisabo combattait, étaient ceux qui avaient reconnus l'autorité germanique »[61]. Poursuivi pendant plusieurs années, fatigué et découragé surtout sur les conseils de ses fils dont Rugema, Ntarugera et Kabondo ainsi que les missionnaires de

---

[60] DUFAY, F., Cité par GAHAMA, J. Op.cit. pp. 216-217
[61] LOUIS (WILLIAM Roger), Ruanda-Urundi 1884-1919, Westoport, Greenwood Press, 1979, p.116, Cité par BUKURU, (Melchiad), dans *Le Nord-Est du Burundi*...Op. cit. p.35

Mugera, Mwezi Gisabo décida de négocier avec les Allemands. Ces négociations ont débouché à sa soumission en juin 1903. Mais comme la politique de Von Beringe surtout la division du pays en entités différentes ne plut pas ou Gouverneur Général de l'Afrique Orientale Allemande(A.O.A), Von Gotzen qui le remplaça par Von Grawert.

D'ailleurs, cette politique coloniale allemande était inhérente par défaut de doctrine caractérisée par un changement trop fréquent de personnels et par le manque de coordination entre les instructions du Gouverneur Général à Dar- Es-Salaam et leur application par les Résidents au Burundi. C'est ainsi que sur terrain, leur action essentiellement politique était marquée par un tâtonnement entre deux positions. Aussitôt qu'ils devenaient hostiles au mwami, ils étaient favorables aux dissidents-rebelles où vice versa.

b) Le rôle de Résident Von Grawert

Successeur de Von Beringe, il reçut de son chef la mission d'unir tout le pays et de combattre tous les chefs indépendants jusque là. Constatant que l'autorité du roi était plus solide que ne l'avait imaginé son prédécesseur, il se décide à relever son prestige. Il se rapprocha de lui à tel point que la plupart des vieux Barundi de l'époque le considéraient comme son ami personnel[62]. Avec ce revirement, une période hostile à l'encontre des rebelles dissidents allait commencer.
C'est ainsi, pour s'enquérir de la situation qui prévalait dans ces contrées périphériques du pays, le Résident Von Grawert organisa un voyage d'évaluation à travers le pays.

L'objectif de cette tournée était de se rendre compte de l'état d'anarchie et de rébellion dont Von Beringe faisait souvent l'objet dans son rapport au Gouverneur Général. Il s'étonna de trouver dans la même région, deux forces presque d'égale importance face à face ; D'une part, le Bloc Coya-Muhini à la tête d'une région fort étendue et dépendante du pouvoir central. Cela parce que, selon les rapports de Von Beringe, l'autorité du roi était inconnue à l'extrême Nord du Burundi.

> *« Grawert was surprised to learn that the chief Tshoja (sic) in Northern Urundi regarded his as Casabas' subject »*[63]*. D'autre part, le groupe des Batare indépendant du pouvoir central.*[64]

C'est ainsi alors, qu'après avoir effectué cette mission de reconnaissance d'une région qu'il connaissait[65] deux dures expéditions à l'endroit des rebelles furent menées.

---

[62] BUKURU, M. Op.cit p.35
[63] LOUIS (WILLIAM Roger), Op.cit. P.116 cité par BUKURU, M. p.36
[64] Ibidem.

1° La première intervention allemande au Nord- Est

Nous venons de signaler en haut, la tournée du Résident au Nord- Est du pays. Cette dernière avait une double mission. Premièrement, c'était pour identifier les chefs fidèles au roi Mwezi Gisabo et les soutenir par la suite. Deuxièmement, ceux, indépendants pour les ramener de gré ou de force à son autorité. Ainsi, la première expédition date d'octobre 1905. Malgré qu'elle fût courte, causa d'énormes dégâts. Busokoza fut obligé de fuir sa résidence d'Itangara vers le Bushubi (en Tanzanie). Kanugunu y a laissé la vie et sa tête était emmenée en trophée à Usumbura.

La mort de ce prince Mutare dissident a fait l'objet de discussion. On discutait notamment sur le véritable meurtrier de ce dernier. Certains avancent qu'il a été abattu par les gens de Ntarugera. Pour d'autres, il aurait succombé à un coup de fusil d'un agent allemand. Pour lever l'équivoque, le Diaire de Buhonga dit que :

> *« Kanugunu, chef d'Ibwero (sic), Muganwa de la famille royale s'obstinait dans son indépendance. Alors Von Grawert envoya les hommes pour lui faire la guerre. A leur arrivée, Kanugunu qui les attendait pacifiquement leur déclara être soumis à la station militaire d'Usumbura et qu'il était prêt à aller y offrir400 vaches et deux dents d'éléphant, mais jamais à Gisabo qui le tuerait. S'obstinant dans son refus d'aller de suite faire sa soumission au roi et pas à un autre, Bakule fils de Kiyogoma le tua à bout portant d'un coup de fusil. La tête de la victime fut apportée à la station militaire tandis que les vaches allèrent chez le roi. »*[66]

A défaut de capturer Busokoza, on ne fit que de razzier d'importantes têtes de bétails.

« L'expédition hâtive de 1905 aigrit les populations et les ont attachées définitivement à leurs chefs. Dans le Nord-Est, Kanugunu a été tué et son fils Mbanza s'engagea dans une vendetta qui rend son rapprochement avec le roi impossible »[67].

Cette politique de répression des rebelles visait du moins à renforcer l'autorité de Mwezi qu'à unir politiquement le pays. Ce constat a poussé le Résident Von Grawert a tourné la page dans son action :

---

[65] VON GRAWERT connaissait la région pour y avoir mené deux expéditions en 1901, l'une dirigée contre RUKURA au Sud-est du Rwanda, l'autre contre le chef Coya au Busoni. Cf. Bukuru Melchiad, p. 35

[66] Diaire de Buhonga Février 1905 Cité par BUKURU, M. Op.cit. p. ?

[67] PERRAUDIN, (J.P.), Naissance d'une Eglise. Histoire du Burundi chrétien, Usumbura, Presses Lavigerie, 1963, pp.13- 14

« ... Mais la solution la plus naturelle est celle qu'il faut chercher avant tout à réaliser, c'est la constitution d'un royaume unique de l'Urundi dans lequel les chefs actuels indépendants dans leurs territoires, les administrateurs des circonscriptions judiciaires obéissent l'autorité du mwami comme ils l'étaient d'ailleurs jadis. »[68]

Néanmoins, malgré cette constatation, il n'a pas manqué de mener une deuxième expédition.

2° La deuxième intervention allemande au Nord- Est

Engagée en avril 1908, elle est restée gravée dans la mémoire collective de la population du Nord- Est, comme la pure terrible répression qu'à connue la région durant la période de la colonisation allemande au Burundi. En mars 1908, le Résidant signala aux missionnaires de Kanyinya que la grande expédition définitive contre les rebelles du Bweru venait d'être agréée par le Gouverneur de Dar- Es- Salaam. Elle fut alors minutieusement préparée. A part que les têtes des révoltés étaient mises à prix, un important dispositif militaire avait été déployé pour encercler et empêcher toutes tentatives de fuite de ces derniers.

« L'opération fut minutieusement préparée. Les Allemands mirent en place un dispositif d'encerclement pour bloquer les voies de fuite aux chefs rebelles. La compagnie de Bukoba surveillait la Ruvubu. Les colonnes des lieutenants Von Willfringer et Willmann stationnaient au Sud et au Sud- Ouest du pays de Mbanza et Busokoza. »[69]

Le Résident Von Grawert avait juré d'en finir avec la dissidence. Il voulait prendre les chefs dissidents du Nord- Est. Pour ce, leurs têtes avaient étés rachetées d'un montant de deux cent Roupies comme récompense à celui qui livrerait mort ou vif ces derniers.

« Une récompense de 200 roupies avait été promise à celui qui livrerait un des trois révoltés, mort ou vif. Busokoza et Mbanza échappèrent, Rusengo seul se soumit et reconnut l'autorité de Mwezi. »[70]

Von Grawert envoya ses troupes appuyées par les hommes de Ntarugera pour mener une expédition contre Busokoza et Mbanza qui ont pris la relève de la dissidence après la mort de Kanugunu.

« Dans le Nord- Est, on entreprend en 1908 une expédition à grand effectif, en vue de prendre Busokoza, Mbanzabugabo et Rusengo. On ne

---

[68] VON GRAWERT, Politique d'unification entreprit par Von Grwert Cité par Ryckmans, P. in Une page d'histoire Coloniale. Occupation allemande dans l'Urundi, Bruxelles, Ed. J. Duculot, 1953, p.13
[69] BUKURU, M. Op.cit. p.40
[70] PERRAUDIN, J.P., Op.cit. p.14

prit d'ailleurs que du bétail... Pas un soldat tué, mais les indigènes abattus en masse à coup de fusils et de mitrailleuses... »[71]

Elle fut atroce et cruelle et n'a cessé de faire parler les gens. Le premier témoignage émane de la mission de Kanyinya. Ces derniers reconnurent être en collaboration avec les autorités coloniales, ils les alertèrent de l'atrocité des guerres de répression à travers son Diaire.

> *« ... La répression fut aveugle et brutale durant plusieurs mois, tout le pays est mis à feu et à sang. Kibazi s'était transformé en désert avec beaucoup d'ossements jonchés sur le passage et à un seul endroit, les Pères Jacquelin et Raunay dénombrèrent 30 crânes. »*[72]

Devant cette situation, c'est la population innocente qui a payé un lourd tribut de cette guerre.

> *« On a tué surtout des femmes, des filles et enfants...une femme... a été affreusement torturée, a eu nez, lèvres, oreilles coupés, ventre ouvert : on portait des mains coupées au bout des lances. »*[73]

Ce petit témoignage et autant d'autres montrent bien comment les Allemands ont commis des crimes de guerre, crime contre l'humanité à l'égard de la population du Nord- Est du pays. L'expédition allemande dans la région du Nord- Est n'a rien apporté si ce n'est que de plonger la population dans le désarroi total. Perraudin se fait l'écho de cette assertion.

> *« La mort de Kanugunu et la fuite de Busokoza ne mirent pas fin aux hostilités dans le Bweru. Les pillages et les incendies ravagèrent cette malheureuse contrée qui couvrait tout le Nord- Est du Burundi... »*[74]

La mission de Kanyinya principale alliée des autorités coloniales ne cesse de se lamenter des exécutions commises par les troupes envoyées guerroyées dans la région.

> *« A Kimazi (sic), les Pères ont compté quarante cadavres presque tous des femmes, de filles et de petits enfants. Il y en avait d'empalés, de percés de lances et de balles : d'autres avaient étés pendus. Les captives libérées parlent de femmes horriblement mutilées, éventrées ; de nourrissons éventrés sur des pierres. »*[75]

---

[71] RYCKMANS, P., Op.cit., p. 13
[72] Diaire de Kanyinya, du 13. 8. 1908, cité par Bukuru, M., Op.cit. p.41
[73] COLLART, R., Les débuts de l'évangélisation au Burundi, T.2, Bologne, EMI, 1981, p.236
[74] PERRAUDIN, J.P., Op.Cit .p.51
[75] DIAIRE DE KANYINYA, cité par René COLLART, p.219

Cette expédition infligea aux Batare du Nord-Est de lourdes pertes en vies humaines et matérielles dans leurs rangs.
Enfin, ils ont été contraints de se soumettre « *théoriquement* » en 1909 pour les uns mais d'autres plus tard.

Ils se gardèrent de remplir les deux obligations que tout prince loyaliste devait faire ; assister à l'intronisation d'un nouveau roi et se présenter à la fête d'*Umuganuro*.

> *« Cette abstention consomma irrémédiablement la rupture. Dès ce moment, l'extrême- Est, sans être en révolte ouverte contre le roi, se souciait très peu de celui-ci. »*[76]

Cette situation de ni guerre ni paix serait caractérisée par beaucoup d'intrigues entre le chef Mbanza et les fils de Sangabane dont ce premier a tué leur père. Ces derniers qui avaient juré de le venger mirent en œuvre les dispositions nécessaires pour arriver à leur objectif. De l'autre côté, Mbanza alerté sur ce qui est entré de se préparer contre lui, prit soin de grandes précautions pour n'être pas empoisonné et surtout être envoûté s'agissant que ce pourrait même se faire à grande distance. Ces précautions comme le souligne Jean Ghislain montre de nouveau le degré de haine entre les Bezi et Batare.

> *« Quand du Nord-Bweru il se rendait à Kitega, des serviteurs spéciaux l'accompagnaient et on concevait soigneusement ses défécations dans des cruches pour les ramener dans son fief de peur que ses ennemis ne puissent en prélever une partie même minime, indispensable pour leurs incantations d'envoûtement. Prudent jusqu'au bout, Mbanza se fit préparer deux tombes pour déjouer toutes recherches après sa mort.*
> *Hélas, Kibwebwe, un des deux neveux de Sangabane fut nommé chef dans le Nord du Bweru, en successeur de Mbanza. Il n'y resta que peu de temps vu son incapacité mais assez cependant pour retrouver la vraie tombe de Mbanza, qui fut déterrée. Les tendons furent placés sur la halpe du fils de Sangabane qui put ainsi savourer sa vengeance accomplie. »*[77]

Le processus de réconciliation entamé quelque temps avant, reçut les premiers résultats. Il sera complètement consommé vers les années 1952 avec le mariage d'un prince Mutare descendant d'une famille longtemps rebelle et une fille du Mwami Mwambutsa dont l'autorité de son clan avait été contestée par ce dernier (clan des Batare). La guerre terminée, il reste aux meneurs de l'expédition d'organiser la paix. C'est ainsi, après une longue campagne d'expédition, il faut également une autre de pacification. Le regret tomba à la responsabilité de l'administration coloniale allemande. Elle constata que le recours à la force mise en exécution par le Résident Von Grawert surtout en passant outre les instructions qu'il avait reçu du Gouverneur Général a plutôt aggravé la situation

---

[76] PAPIERS GEORGE SMETS, DOSSIER B., p.69
[77] Ghislain, J., Le Burundi « Notes et études documentaires », février 1967N ° 3364,p ??

Pères de Rugari. Il allait le faire avec d'autres chefs Batare du Nord- Est excepté Mbanza, le 8 mars 1909. Pour ce dernier sa soumission interviendra plus tard

> *« Après le départ des Allemands, les Belges poursuivirent la répression des rebelles. Mbanzabugabo fit sa soumission au Mwami Mwambutsa en décembre 1921 sous l'exhortation des Belges »*[81]

En obtenant la soumission des chefs insoumis dont le chef, Mbanzabugabo en 1921, les Belges s'appliquèrent à la recherche de l'apaisement définitif du conflit des Bezi et des Batare.

b) L'apaisement du conflit Bezi- Batare : rôle de la colonisation belge

Avant de mourir, Mwezi Gisabo avait désigné Ntarugera comme régent du jeune roi Mutaga. Il était aidé dans cette fonction par « la reine-mère » Ririkumutima. Mais les fils de Mwezi ne tardèrent pas à entrer en conflit. D'abord, Ririkumutima et ses fils : Nduwumwe, Karabona, Bishinga et Bangura essaient de nouer des relations avec les Batare du Nord – Est longtemps opposant au pouvoir royal afin de contrecarrer la montée en puissance de Ntarugera. Grace à ce geste, certains Batare : Fyiroko, Bikino et Mpongo furent reçus à la cour par le roi et furent encouragés à s'opposer à Ntarugera. Avec ce rapprochement, beaucoup crurent à la disparition du conflit Bezi- Batare ;

> *« C'est le premier rapprochement depuis trois générations entre les Batare du Nord-Est et la famille royale : il prouve que malgré tout il reste entre eux des liens réels, que des circonstances favorables auraient pu affermir ».*[82]

Mais le véritable rapprochement s'opère avec la colonisation belge. Les Belges arrivent au Burundi au moment où le confit Ntarugera-Mbanzabugabo battait son plein. C'est ainsi qu'ils furent sommés de s'entendre en les menaçant même de les tuer tous s'ils continuaient à se faire la guerre. Ils ont répondu favorablement à cet appel en cessant les hostilités mais le fossé qui les sépare était tellement profond. Les Batare ne se rendaient plus à la cour ce qui justifie à ce moment que la réconciliation faite n'était que superficielle. La colonisation belge multiplia ses efforts et surtout profiterait de la mort de Ntarugera en 1921 pour rapprocher encore une fois les deux familles.

---

[81] KAMECA, A.D., Op.cit. p.18

* Ce nom rappel le bruit de mitrailleuse au cours de la campagne de répression contre les chefs dissidents du Nord- Est (Bweru).

[82] RYCKMANS, Op.cit. p. 18

au lieu de l'améliorer. Il revient alors aux auteurs de la crise à songer aux moyens du dénouement de cette dernière.

C'est pourquoi, pour remonter la morale de la population, qui en plus de la guerre allait subir le poids de la famine résultantes de cette dernière, les autorités allemandes cherchèrent de moyens consistants afin de susciter la conscience au sein de la population devenue de plus en plus méfiante en l'égard des Blancs. C'est dans ces circonstances qu'ils arriveront à la conclusion disant que : « C'était tout simplement une Eglise qui viendrait prêcher la réconciliation. La fondation de la mission de Rugari le 29janvier 1909 par Mgr Gerboin répondit mieux à ce rôle. »[78]. Jean Pierre Chrétien dans son livre affirme que :

> *« La mission de Rugari, sera donc fondée à la demande du pouvoir colonial allemand dans la région de Busokoza, afin d'y apaiser la population traumatisée par les massacres de 1908 »*[79].

En définitive, une mission serait créée dans la région de Busokoza comme formulé par la demande des Allemands pour tranquilliser la population traumatisée.

2. Une mission pour redynamiser la morale de la population

a) La création de la mission de Rugari

Suite à la demande introduite par les Allemands auprès des missionnaires, la mission de Rugari fut donc fondée, le 29 janvier 1909.
Rappelons ici que l'usage de la force par Von Grawert, était contre la volonté du Gouverneur général et il fut remercié. Il sera remplacé par le Résident Von Fonck. Ce dernier supplia alors les missionnaires d'y établir la paix et amener petit à petit la population en l'occurrence les chefs, Busokoza et Mbanza dans l'obédience du roi. Le Résident Von Fonck avait chargé les missionnaires de faire la médiation entre les autorités d'Usumbura et les chefs du Nord- Est.
Ils commencèrent des démarches pour se rapprocher de Busokoza. Les premières tentatives échouèrent. A chaque convocation par les Pères de Rugari, il répondit par l'envoi de ses fils, surtout Bigiriki, plutôt que d'y aller lui-même. Cependant, voyant ses fils revenir sains et saufs et sous les conseils de Mbanzabugabo qui s'était déjà familiarisé et noué des relations avec les missionnaires, finit par entrer en contact avec eux, le 13 Février à son enclos d'Itangara.[80] Au cours de leur entretien, ils lui conseillèrent d'aller présenter sa soumission à Usumbura puis au roi Mutaga. Il va obtempérer aux conseils des

---

[78] NIJEMBAZI, A., *Histoire sociale de la mission de Rugari* (1909-1959), Mémoire, U.B., Bujumbura, 1987, p.83
[79] CHRETIEN, J.P., Le Burundi sous la colonisation allemande 1896-1916, Bujumbura, 1977, p.17
[80] BUKURU, M., Op.cit. , p.43

« Alors les Blancs ont appelé Mbanza, Nduwumwe et le fils de Ntarugera..., on a apporté de la bière, ils ont bu ensemble, les Blancs ont dit qu'ils devaient s'entendre ».[83]

A partir de ce moment, les Batare du Nord- Est ont dissipé leur peur et se sont donc rendus à la cour du Mwami Mwambutsa. Ce dernier aurait même exprimé sa satisfaction du fait accompli en donnant une terre à Mbanza pour le rassurer. Pour renforcer ce lien retrouvé après soixante ans de brouille, les Belges ont fait entrer les Batare dans le conseil de régence afin qu'ils puissent partager le pouvoir et s'asseoir ensemble dans les différentes institutions de la monarchie.

« C'est ainsi que le Mutare Baranyanka issu de la lignée de Birori et le Mutare Mbanzabugabo appartenant à la lignée de Ndivyariye ont fait parti de ce conseil ».[84]

En continuant l'élargissement du conseil de régence, ils ont intégré le Mwezi Nyenama qui n'était pas de la même mère que Karabona et Nduwumwe. Quel était le but de cet élargissement ? Après avoir constaté que cette institution est à cent pour cent tenus par les Bezi, ils ont voulu mettre fin au monopole des fils de Ririkumutima. C'est pour cette raison, qu'à partir de 1922, le conseil de régence était composé comme suit :

- Nduwumwe (Mwezi)
- Karabona (Mwezi)
- Nyenama (Mwezi)
- Baranyanka(Mutare)
- Mbanzabugabo(Mutare)

En fait la participation des Batare dans la gestion des affaires de leur pays n'était pas le seul objectif des Belges, mais tout simplement ils visaient une représentation équitable de toutes les régions. A propos de cette représentation équitable des régions, Joseph Gahama relève la liste suivante :

« - 2chefs de Nord- Est : Nduwumwe et Bishinga,
- *1 chef de Nord- est : Mbanzabugabo,*
- *1 chef de l'ouest : Nyenama,*
- *2 chefs du centre : Karabona et Bakareke,*
- *2 chefs du Sud : Mugwengezo et Ndugu,*
- *2 chefs de l'Est : Kiraranganya et Nteturuye. »*[85]

---

[83] SMETS, G., Dossier I, p.7
[84] MANIRAMBONA, D.,Op.cit.,p.59
[85] GAHAMA, J., Le Burundi sous l'administration belge..., Op.cit., p.139

L'équilibre de ce conseil est atteint en 1930 où le nombre des Bezi est égal à celui des Batare. Il se dispose comme suit :

Tableau n°1 : La disposition des Bezi- Batare en 1930

Bezi	Batare
Nduwumwe	Busokoza
Bakareke	Kiraranganya
Hararawe	Gahiro
Karabona	Baranyanka
Bishinga	Mbanzabugabo
Nyenama	Kajibwami
Makere	Nteturuye

Source : Constitué à partir des documentations diverses trouvées à la Bibliothèque.

Ce partage de responsabilité n'a pas réjouit seulement les Batare qui ont bénéficié du privilège de mettre le pied à la cour, mais aussi la population qui suivait de près l'évolution de la région du Nord- Est du pays.

> *« L'indigène y voit pour l'instant le règne partagé des Batare et des Bezi, la répartition à parties un peu égales de l'influence, des charges, des responsabilités... »*[86].
> Dans la société, le mariage était considéré comme un facteur d'union entre les deux familles. Les Belges eux aussi , au Burundi n'ont pas oublié d'exploiter cette réalité. Voilà pourquoi en 1930, ils ont incité le roi Mwambutsa à se marier avec la fille Kanyonga de Menyo du clan des Basine alors qu'il était un fils de Mutaga Senyamwiza.
>
> *« Le mariage du Mwami Mwambutsa avec une fille du clan des Basine, voisins et alliés des descendants de Ndivyariye continuait cette politique d'apaisement pour le plus grand bien du pays ».*[87]

Ce processus de réconciliation entamé depuis quelques années sera complètement achevé en 1952 par le mariage du Prince Muhirwa, fils du redoutable opposant, le Mutare Mbanzabugabo, avec la fille du roi Mwambutsa donc une descendance de la famille des Bezi. Ce prince, sera plus tard un ami intime du prince Louis Rwagasore, compagnon de lutte pour la recherche de l'indépendance du Burundi. C'est également lui qui prendra la relève de ce dernier à la tête du gouvernement, dès qu'il fut victime d'une coalition d'opposants à l'idée d'une indépendance immédiate. Il est assassiné le 13 octobre 1961, nous y reviendrons. D'une part on peut dire que les belges ont

[86] GORJU, En zigzags à travers l'Urundi, s.l, Missionnaires d'Afrique, 1926, pp. 148-149
[87] GHISLAIN,J., Op.cit.,p.55

joué un grand rôle dans l'apaisement du conflit bezi-batare mais d'autre part, ils cherchaient à faire sortir la monarchie du chaos dans lequel les Batare et les Bezi l'avaient plongé afin de démarrer l'entreprise coloniale sur des bases sûres. Cette politique était celle définie par le Résident Pierre Ryckmans. Pour lui, il fait en effet chercher un équilibre entre les deux familles tout en faisant semblant de favoriser les Bezi dont était issu le roi qui jouait un rôle important pour légitimer la politique coloniale.

> *« La légitimité est un facteur moral d'une importance incalculable. Elle est plus puissante que la violence. Les seuls rouages qui puissent fonctionner sans grincer entre nous et la masse indigène, ce sont les chefs légitimes. Eux seuls parce que, légitimes, sauront se faire obéir sans avoir besoin d'inspirer la terreur. Eux seuls, parce que légitimes, sauront faire accepter des innovations nécessaires, que d'autres ne pourraient qu'imposer par la force ... peut- être... ».*[88]

A partir de ce moment, l'équilibre souhaité par les autorités coloniales belges, avaient entièrement réussi. Les Bezi ont vu leur nombre s'accroître très rapidement à la tête des chefferies si on les compare à celui des Batare. Certains chercheurs nationaux et internationaux rappellent l'évolution numérique entre les deux groupes de 1929 à 1959.

Tableau n°2 : Evolution des effectifs des Princes Bezi et des Princes Batare à la tête des chefferies[89]

Années	Bezi	Batare
1929	35	41
1933	20	16
1937	20	15
1945	17	8
1954	18	9
1959	16	9

Sources : GAHAMA, J., *Le Burundi sous l'administration belge..., p.104*
GHISLAIN, J., *La féodalité au Burundi..., p.96*
CHRETIEN, J.P., *Burundi : l'histoire retrouvée..., p.194*

L'analyse du tableau ci- dessus montre bien qu'au fil des années, le nombre des Batare a évolué en decrescendo. Cela était ainsi parce que, les Bezi avaient été quelque peu favorisés par la colonisation belge.

Conclusion

[88] RYCKMANS, P., Dominer pour servir, Bruxelles, Albert Dewit, 1931, p. 164.
[89] MANIRAMBONA, D., Op.cit, p.63

Nous venons de voir que le conflit connu sous le nom de *« conflit Bezi-Batare »*, a eu comme cause profonde, le dysfonctionnement du système ganwa qui souffrait d'un manque de règle précise de succession sur le trône. Le pouvoir ayant été usurpé par son demi- frère Mwezi Gisabo, Twarereye avait levé les armes contre lui. Mais il fut battu par la coalition des autres frères. Après cette crise de succession au trône, le roi Mwezi entra en conflit avec son ancien régent Ndivyariye. Cette mésentente est survenue entre les années 1850 et 1860 et Mwezi Gisabo se débarrassa de son tuteur. Pour y parvenir, il prétexta de la dilapidation de la richesse royale. Il sera par la suite éliminé dans des circonstances mystérieuses. Cela poussa ses descendants à se retirer de la région centrale pour s'installer dans le Nord- Est du pays.

Dès leur arrivée, ils transformèrent cette région en province rebelle et vont entretenir une dissidence pendent des décennies. Le conflit Bezi-Batare trouve donc ses origines dans cette succession mouvementée de Mwezi Gisabo au trône. Il faut cependant souligner qu'une partie importante des Batare se trouvant dans d'autres régions demeurèrent fidèles au roi Mwezi Gisabo. Quant aux Batare du Bweru, ils s'opposaient au pouvoir de Muramvya pendant une grande partie de la seconde moitié du XIXème siècle. Il faut attendre l'avènement du pouvoir colonial pour mettre fin à la rébellion princière du Bweru et assister au XXème siècle à la réconciliation spectaculaire des Bezi et Batare symbolisée par le mariage entre le prince André Muhirwa et Rosa Paula Iribagiza, fille du roi Mwambutsa Bangiricenge.

CHAPITRE II : L'ACTION DU PRINCE ANDRE MUHIRWA EN QUALITE DE CHEF DE CHEFFERIE

Introduction

L'histoire du prince Muhirwa paraît inséparable de ce conflit Bezi-Batare qui remonte à l'histoire politique de son ancêtre le régent Ndivyariye.

Qui est Muhirwa ?

1. Ses origines

a) Muhirwa, fils de Mbanzabugabo, descendant des Batare dissidents du Nord-Est

André Muhirwa était un prince descendant direct de la famille royale. Il est l'arrière petit fils de Nasango fils de Ntare Rugamba. Ce dernier est réputé d'avoir eu beaucoup de descendance mâle : Birori, Busumano, Mwezi Gisabo, Ndivyariye, et la liste n'est pas exhaustive. Ces derniers naissent des mères différentes ce qui explique peut être leurs rivalités. Citons par exemple Inamiringa qui était un Muvuna alors que d'autres femmes de Ntare Rugamba étaient des Benengwe-Batiga. Le tableau ci-après montre la descendance male de Ntare Rugamba.

Croquis n° 1. Tableau simplifié de la descendance male de Ntare Rugamba

Les enfants issus de la reine Inamiringa (Muvuna)

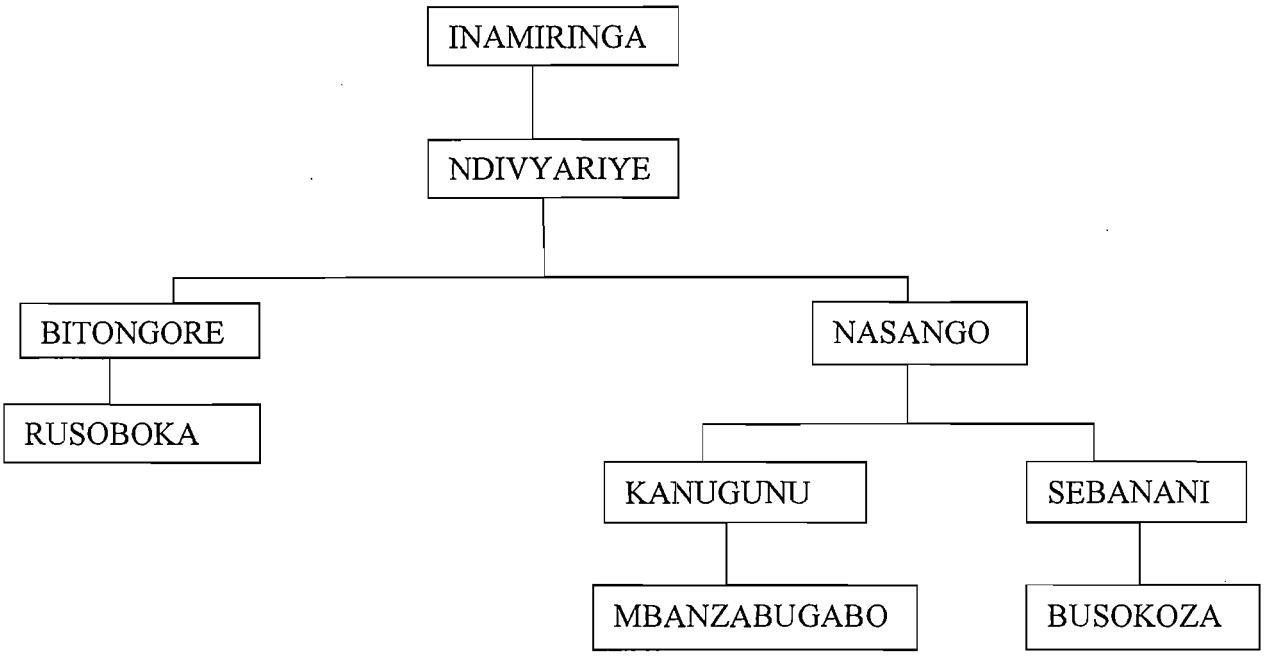

Source : La légende du passée. La tradition orale du Burundi/ Jan Vansina

Croquis N° 2. Généalogie des Batare descendant de Ndivyariye

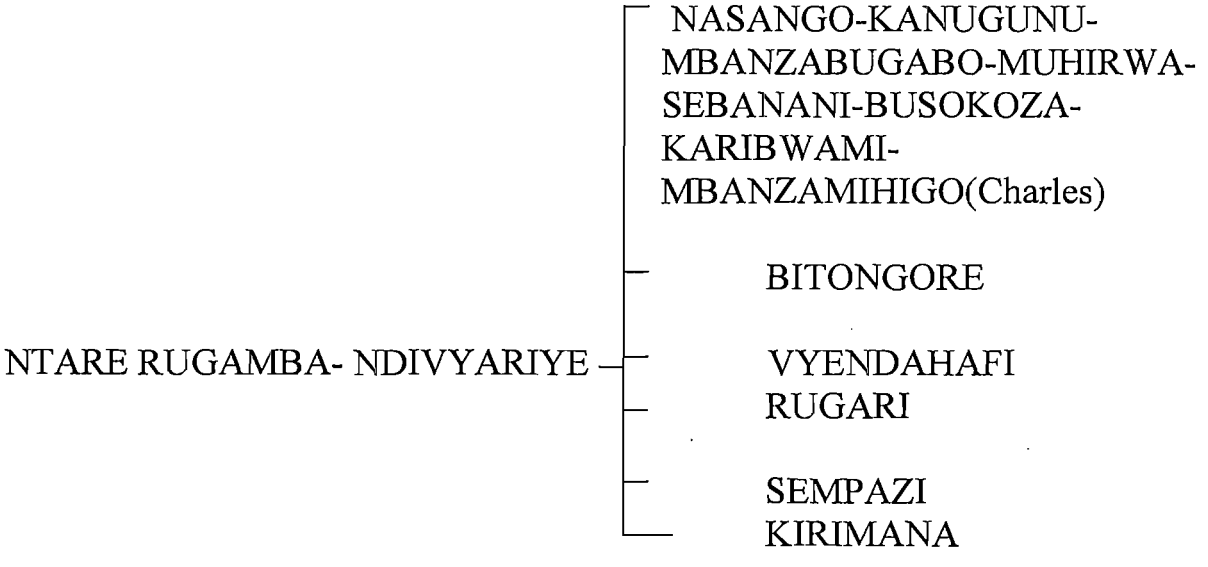

Source: Papier Smets, Généalogie des chefs, Dossier C.

Parmi les fils de Ndivyariye, deux d'entre- eux ont marqué l'histoire de la région du Nord- Est du pays. Il s'agit de Nasango et Bitongore qui ont pris le devant de la scène pour la tête de la rébellion de cette région contre le pouvoir central de Mwezi Gisabo. Au cours de sa vie, Nasango engendra Kanugunu et celui-ci donna naissance à Mbanzabugabo. Ce dernier s'est marié avec une douzaine de femmes dispersées sur différentes collines composantes de sa chefferie. On peut donner quelques unes :

> *« Nkima de la colline Rukina en commune actuelle de Butihinda, Nabututuru de la colline Mumageni en commune actuelle de Muyinga, Mugererwa de la colline Kiremba en commune actuelle de Gasorwe, Murava de la colline Muyange en commune actuelle de Mwakiro, Nyambibe de la colline Muyinga et Marie Ntibansubire de la colline et commune de Buhinyuza. C'est cette dernière femme qui engendra le Prince André Muhirwa. »*[90]

b) Descendance d'André Muhirwa

Muhirwa a connu au cours de sa vie, trois femmes. On ne peut pas dire qu'il était polygame, car il s'est marié successivement avec chacune des trois. Sa première épouse fut madame Immaculée Ruremesha. Elle a rendu son âme en 1950 après avoir mis au monde deux enfants : Christine Muhirwa et Grégoire Muhirwa. Après cette disparition, Muhirwa épousa la Princesse Rose Iribagiza, fille du roi Mwambutsa Bangiricenge ; nous l'avons déjà signalé dans le chapitre premier. Ce mariage eût lié en 1952 à la paroisse actuelle de Muramba sise en commune de Buhinyuza, en diocèse de Muyinga. Il fut célébré par le Curé de la Paroisse de Muyaga dans le diocèse actuel de Ruyigi, le Père Jacques Neynse. Il divorça avec elle en Mai 1971. De cette union, naîtra trois enfants : Rémy Muhirwa, Louise Muhirwa et Mireille Muhirwa. Interrogé en 1999 sur les raisons de ce divorce, Muhirwa a répondu ceci :

> *« Nous nous sommes séparés parce que nous vivions éloigné. Elle était partie en Belgique en 1961 quand j'étais à Dar- Es-Salaam ».*[91]

Selon le même enquêteur, « cette affirmation est à prendre avec réserve. Les causes de cet éloignement ne nous ayant pas été révélées ».[92] La troisième et la dernière femme est madame Bénédicte Mukamudari. Ils se sont mariés en 1968 et elle décédée le 23 Mars 1987. Elle lui a laissé elle aussi trois garçons : Alain Muhirwa, Olivier Muhirwa et Eddy Muhirwa.

---

[90] FURUZI, Z., *De la chefferie au premier gouvernement du Burundi indépendant : le parcours politique d'andré muhirwa (1951-1963),* mémoire, u.b., bujumbura, 2001, p. 6

[91] Témoignage d'André Muhirwa, Bujumbura, le 12 Mars 1999, cité par FERUZI, Z.., Op.cit. P.6.
ZEDI, F., Op.cit.,p.8

Tableau 3. Arbre généalogique d'André Muhirwa à partir de celui de son père Mbanzabugabo

MBANZA	FEMMES	ENFANTS	
		FILLES	GARCONS
	1. NKIMA	NKUYABISABO NTAHOMVUKIYE Thérèse RWANDIDA	MBONYINGINGO RWIHUHA NDISABIYE NANKANGARA
	2. NABUTUTURU	-	RYANYENINKA
	3. MUGERERWA	NZIHINYISHU	-
	4. MURAVA	Sabine	-
	5. NYAMBIBE	-	-
	6. NTIBANSUBIRE	MUVYEYI Béatrice MINANI Rose	JAMUBANDI Alias MUHIRWA André
MUHIRWA	FEMMES	FILLES	GARCON
	RUREMESHA Immaculée	MUHIRWA Christine	MUHIRWA Grégoire
	IRIBAGIZA Rose	MUHIRWA Louise MUHIRWA Mireille	MUHIRWA Rémy
	MUKAMUDARI Bénédicte	-	MUHIRWA Alain MUHIRWA Olivier MUHIRWA Eddy

Sources: Information données par André Muhirwa, le 12 Mars 1999, cité par FERUZI, Z., Op.cit. p.8.

2) Education du prince André Muhirwa

L'acquisition des connaissances nécessaires à faire un travail-manuel, intellectuel, spirituel-dans la société, c'est-a-dire à y jouer un rôle et à y remplir une fonction, est une des formes majeurs de la socialisation. Selon les différences de culture, chaque société organise la transmission du savoir et du savoir-faire selon des modes qui répondent le mieux à ses besoins et, notamment, de façon à assurer une continuité dans les structures[93]. En se référant à Akoun et autres auteurs, l'éducation du prince Muhirwa a connu deux étapes importantes.

[93] AKOUN, A., et at. Ali, ENCYCLOPEDIE DE LA SOCIOLOGIE. Le présent en question, Librairie LAROUSSE, Paris, 1975, pp. 175-176

a) Education traditionnelle

La société burundaise n'a connu l'écriture qu'avec la colonisation. Toutes personnes avisées se demandent alors comment était organisé le système d'éducation traditionnel avant la colonisation ? Tout d'abord, l'éducation traditionnelle burundaise se donnait dans la famille qui contribuait à l'éducation et au développement intellectuel de l'enfant en exerçant un contrôle étroit surtout sur son comportement. L'éducation était importante et déterminait de manière incontournable, l'avenir de l'enfant. Elle contribuait également à la différenciation des individus en transmettant à chaque enfant [94] son propre modèle culturel.

Pour la société traditionnelle burundaise, il y avait eu deux formes d'éducation à savoir : éducation donnait aux enfants de simples gens et celle dont bénéficiait les enfants des chefs (princes). Le dénominateur commun de ces deux catégories est que l'enfant recevait une éducation qui l'initiait au métier de son père. Le responsable de cette dernière est le père de la famille qui était le maître du foyer. En ce qui concerne les enfants des chefs, leur éducation était confiée à une vieille servante de confiance (Umukamakare).[95] L'éducation reçue par l'enfant dans sa famille évoluait considérablement en subissant l'influence des pairs. Cela variait d'une société à l'autre comme d'une famille à une autre. Ce sont alors les groupes des adultes à qui revenait la tâche principale d'initier les adolescents à la vie d'homme mais selon la société et la classe sociale. De même, les fonctions de divers groupes reflètent le développement des sociétés et leurs besoins. Pour le cas qui nous interpelle ici, les jeunes princes recevaient une éducation qui les préparait à devenir un jour les chefs des régions (chefferies) et cette dernière devait être complétée par leurs pères.

b) Education des jeunes Princes

L'étranger le moins prévenu pourrait s'étonnait de la dignité qui caractérisait les jeunes princes ainsi que leur manière délicate, de la facilité avec laquelle ils se familiarisèrent avec la politesse européenne. Mais, pourquoi c'est étonnant ? Comme le faisait remarquer M. Manirakiza : « Noblesse oblige ». Et nos Baganwa le savent mieux que personne.[96] Dès leur enfance, on leur apprenait qu'ils sont nés pour le commandement et rien de tel, pour asseoir leur autorité sur la masse pour assurer le respect et l'estime de leur compatriote que leur prestige personnel. Durant toute leur vie, ils se sont souvent distingués par cette courtoisie car ils jouissaient d'un certain nombre de qualités morales et physiques. Ils étaient conscients que ces qualités sont les premiers à les faire

---

[94] Veut dire différenciation de sexe (Masculin où Féminin)

[95] MAKARAKIZA, A., *« Education des enfants des chefs, les Baganwa de l'Urundi »*, In Grands- Lacs, N° 134, 1950, p.17

[96] MANIRAKIZA, M., Op.cit., p.18, 1950

remarquer et apprécier chez les autres. Ils devaient servir d'exemple dans la société, d'où alors cette définition telle qu'elle est formulée par Lombard, J. :

> *« Le Muganwa est considéré comme celui vers lequel le peuple se dirige pour avoir ce dont il a besoin ».*[97]

Le nom *umuganwa* tel qu'il a été défini par Siriba dans sa thèse, a une double signification. Pour lui, l'umuganwa vient du verbe « kugana » pouvant signifier deux choses tout à fait différentes : brasser, se diriger vers.[98] Avec ces deux verbes, on remarque que le premier ne cadre pas convenablement avec le thème. Il convient de retenir le second qui fait du Muganwa une personne qu'on fréquente, vers qui on se dirige, donc celui à qui on fait recours en cas de besoin. A ce point, d'autres chercheurs ont essayé de définir ce terme comme ils l'entendent. Makarakiza dans son article affirme que les Baganwa sont : « ceux vers qui l'on se dirige : autour de qui gravitent tous les autres. Sont « inda y'ingoma », littéralement « les fils du ventre du tambour », c'est-à-dire les Princes de sang royal ».[99]

En se servant de cette dernière définition, on peut dire qu'un prince était soit un fils du roi ou d'un prince donc possédant le sang royal. Ce qualificatif s'étend de même sur tous les autres chefs mais descendant de la famille royale sans tenir compte de sa hiérarchie. Cette définition est complétée par George Smets en disant que :

> *« Les Baganwa sont des fils descendant d'un roi qui exerce un commandement par délégation directe du roi qui sont les chefs ou les sous chefs... ».*[100]

De manière générale, le terme Umuganwa : dérive du verbe *"kugana"* : qui veut dire se diriger vers... Cette signification du nom umuganwa abonde dans le sens contraire de ce qu'en pense Bourgeois R., dans Banyarwanda et Barundi. Pour, ce dernier auteur « ce verbe signifie chanter, faire un louange de... ».[101]

Bref, le mot « Umuganwa » se suffit à lui seul du fait qu'il est *sélectif* et *exclusif ;* il s'applique à celui vers qui le peuple se dirige pour résoudre un problème et qui en général le peut puisqu'il est nanti de pouvoirs très étendus. Pourtant, par la simple volonté de sauvegarder pour de générations futures, ce

---

[97] LOMBARDI, J., Autorités traditionnelles et pouvoirs européennes en Afrique noire : le déclin d'une aristocratie sous le régime colonial, A. Colin, 1967, p.23, 291P Cité par Sinankwa, V., In *Evolution politique et économique de la chefferie du Kirimiro (1927- 1960), Mémoire, U.B., Bujumbura, 1986,*p.64
-NGENDANZI, F., *NDUWUMWE et la chefferie du Buyenzi*, Mémoire, U.B., Bujumbura, 1979, P.9
[98] SIRIBA, Ph., *La colonisation et la tribalisation au Burundi (1959à 1962)*, Thèse de Doctorat, Paris, 1977, p. 75
[99] Ibidem
[100] SMETS, G., DOSSIER. E : Cartes des chefferies et notes administratives, p.14
[101] BOURGEOIS, R., Banyarwanda et Barundi, t 2, la coutume, Bruxelles, IRCB, 1954,p28

prestige qu'on attendait sur l'umuganwa, s'affiche alors le soin jaloux qu'ils apportent à l'éducation de leurs enfants. Ils cherchaient à conserver la spécificité de leur rang et dont les enfants devaient défendre.

c) L'éducation à l'occidentale

Nous avons rappelé ci-haut que le Burundi a connu l'écriture avec la colonisation du pays par les Européens. Dès leur arrivée, ils trouvèrent dans le pays une population de culture orale. Dans leurs priorités figurait la création des écoles. Mais, les premières écoles étaient toutes pour les enfants des chefs uniquement. En fait, cette sélection était opérée ainsi par le fait que la colonisation voulait former des auxiliaires qui les aideraient dans la direction du pays et ces derniers devraient être les fils des chefs qui remplaceront plus tard leurs pères.

C'est ainsi qu'ils créèrent deux écoles, l'une à Kitega et l'autre à Astrida (Butare- Rwanda) dont la direction était confiée aux Frères de la Charité. Alors, le même prince commença à oublier petit à petit les danses guerrières, les courses, les sauts, les tirs à l'arc pour intérioriser la culture européenne. Il va passer beaucoup de temps à l'école où il acquiert des connaissances et des valeurs nouvelles qui viennent se superposer à son éducation traditionnelle. Les princes apprendront dans les écoles la langue Kiswahili, langue de communication utilisable dans l'administration coloniale et plus tard le français.

L'éducation du prince Muhirwa est passée par ce canal. Cela parce que les conditions de son enfance ne lui permettaient guère de subir convenablement les influences de l'éducation traditionnelle. Nous le verrons ultérieurement. Pour permettre l'émergence des écoles en peu partout, les colonisateurs donnent le libre choix aux chefs de créer des écoles. C'est dans ce contexte que Mbanza créa une école à Muhinga. Elle fut dirigée par un instituteur surnommé « Ngayiza » venu de Bukoba au Tanganyika Territory. On apprenait dans cette école à lire et à écrire en Kiswahili.[102]

Dans ses notes de réflexion personnelle, Muhirwa affirme avoir fait une année en 1930 dans cette école créée par son père avant d'aller continuer ses études à l'école de Kitega en 1931, où il passa deux ans. Puis, il est contraint d'abandonner ses études suite aux mésententes consécutives survenues parmi ses frères à propos de la succession de leur père. Il a repris ses études en 1934 à l'école primaire de Rusengo jusqu'en1935 date à la quelle il part pour le Groupe Scolaire d'Astrida au Rwanda où il termina en 1942.[103]

Nous venons de signaler que le Prince Muhirwa a connu une enfance qui l'éloignait des influences de l'éducation traditionnelle. Sa jeunesse était alors

[102] Notes de réflexion personnelle d'André muhirwa, Cité par ZEDI, F., Op.cit., p.29
[103] A.H.6.22, Territoire de Muhinga, Fiche signalétique de Monsieur André Muhirwa

marquée par beaucoup d'épreuves. Orphelin de père à l'âge de neuf ans en1930, élevé par son tuteur Bweso avant d'être expulsé de la région de Muhinga avec sa famille, il sera le seul survivant des fils de Marie Ntibansubire, sixième femme de Mbanza.[104]
En décrivant la situation de son enfance, il se ménage pour donner la signification de son nom et pourquoi son père a voulu qu'il soit appelé ainsi.

> *« A ma naissance, mon père a envoyé les félicitations à ma mère, mais il a ajouté que ma mère m'appellera « Umuhirwa » parce que ma mère avait quatre garçons mais aucun n'a vécu. C'est ainsi que je m'appelle « Muhirwa » ; le bien heureux ».*[105]

A propos de la signification du nom « Muhirwa », Ntahombaye Philippe donne une définition plus détaillée :

> *« Le nom Muhirwa signifie une chance ; bien heureux, chançard, veinard ; ubuhirwe peut être pris ici dans le sens de « chance » ou de « richesse ». Il est né sous des conditions d'épanouissement favorables ».*[106]

Les mésententes qui surgissaient au sein des frères de Muhirwa poussèrent les autorités belges qui n'ont pas encore effacé dans leurs mémoires l'opposition de ce groupe des Batare du Nord-Est à les expulser de la chefferie.

> *« Mes grands frères, Mbonyingingo, Rwihuha, Mboneko, avaient fait la guerre d'autorité au tuteur Bweso en protestant qu'il n'était pas tuteur et que mon père ne m'avait pas désigné comme héritier ».*[107]

Interrogé sur les vraies raisons d'expulsion, surtout pourquoi ils ont été chassés de la région de Muhinga, le frère d'André Muhirwa répondit que :

> *« Nous avons été chassés à cause du désordre observé dans la chefferie. Nos frères ne voulaient pas accepter que Muhirwa succède à son père. Mbonyingingo, Rwihuha et Mboneko ont même fait appel à la révolte de la population contre Bweso et Muhirwa. Et-ils ont été entendus et compris. Les colonisateurs ne pouvaient faire autrement, ils nous ont chassés de la chefferie ».*[108]

Depuis ce moment, toute la chefferie de Mbanza sera complètement placée entre les mains des chefs Bezi. Elle est par la suite partagée entre Nyawakira et Karabaye jusqu'en 1951, au moment où Muhirwa et rétabli dans les terres de

---

[104] ZEDI, F., Op.cit., p.29
[105] Idem
[106] NTAHOMBAYE, P., Des noms et des hommes : Aspects psychologiques et sociologiques du nom au Burundi, Karthala, Paris, 1983, p.248
[107] Ibidem
[108] RYANYENINKA, Muyinga, le 31 juillet 1999, un informateur cité par ZEDI, F., Op.cit., p.30

son père par un Décret Royal pris par le roi Mwambutsa IV, nous le verrons dans les pages ultérieures. Expulsés de la région de Muhinga, les descendants de Mbanza n'ont pas suivi le même chemin. Ceux de Marie Ntibansubire, mère du prince Muhirwa ont pris la direction de Bururi où ils furent accueillis par le chef Gishikizo. Les grands frères et cousins de Muhirwa ont pris la direction de Ngozi et Muramvya. Pour cette partie qui a pris le chemin pour Bururi, l'accueil n'a pas été merveilleux. Muhirwa a raconté comment ils ont vécu dans cette chefferie de Gishikizo :

> *« Nous arrivons à Bururi avec 500 têtes de bétail que Gishikizo place sous contrôle de deux sous- chefs : Rugumanya et Simbare. Une hutte est construite pour la famille à la colline Gishiha. Dans moins d'un mois, il leur reste50 têtes de bétails »*[109].

Après cet incident, la famille décida alors de quitter la région pour le Tanganyika Territory. Mais avant le départ, elle consulta les devins pour déterminer d'avance le sort qui l'attend.

> *« ...Ma mère a envoyé l'intendant Sagongo, chef cuisinier de mon père qui nous avait accompagné, pour consulter les devins afin de savoir où nous pourrions aller vivre tranquillement. Sagongo a convaincu ma mère qu'il fallait quitter la chefferie Gishikizo, région des grands voleurs »*[110].

Grâce aux conseils de Sagongo, la famille a choisi le Tanganyika Territory. C'est ainsi qu'elle arriva dans le royaume du Buha où elle fut accueillie par le roi. Ce dernier les aida à garder contact avec les autorités indigènes du Burundi. Son retour au pays sera l'objet d'une démarche diplomatique. Il interviendra après une longue négociation.

> *« Ainsi l'intendant Sagongo s'est adressé au chef Kiraranganya pour demander à Monsieur l'Administrateur du Territoire de Ruyigi Grauls (grand frère de l'Evêque Grauls de Kitega) si les enfants de Mbanza ne pouvaient pas retourner au Burundi. Kiraranganya après s'être entretenu avec le roi du Buha a soumis ce problème au Père Pie Canonica (le Supérieur de la Paroisse Rusengo). Le Père a été d'accord. Il a reçu l'autorisation de l'administration de faire revenir les enfants de Mbanza ».*[111]

En effet, les négociations ont débouché sur le retour au pays de Muhirwa et sa famille. Dès son arrivée sa mère chercha à nouer de relations avec les missionnaires. Ces contacts ont été facilités en peu plus tard par le baptême de la

---

[109] Notes de réflexion personnelle d'André Muhirwa, Cité par HARROY, P., In Burundi.1955-1962. Souvenir d'un combattant d'une guerre perdue, p.25

[110] Idem

[111] AN., Territoire de MUHINGA, AH6.20

mère de Muhirwa et de son fils au cours duquel, elle reçoit le prénom de Marie et son fils, d'André. Depuis lors, l'espoir de Muhirwa de regagner le bas de l'école va renaître grâce à l'intervention du Père Canonica et le Résident de l'Urundi décida d'envoyer Muhirwa au groupe scolaire d'Astrida.

> *« Une demande officielle du Résident Ryckmans Pierre est adressée à l'administrateur du territoire de Ruyigi Grauls d'envoyer à l'école d'Astrida les enfants des chefs coutumiers ganwa. Ces chefs ont mis des réserves, ils ont dit que leurs enfants savent lire et écrire et qu'ils peuvent aider leurs parents. Le Père Canonica proposa à ma mère de m'envoyer à Astrida. Ma mère avait appris que les enfants qui vont à l'internat seront mangés par les Blancs. Mais ma mère s'adressa à la sœur Thérèse de la Paroisse de Rusengo et elle la tranquillisa »*[112].

Comme son nom l'indique, *« le bien heureux »*, l'autorisation lui fut octroyée et partit pour ses études au Groupe Scolaire d'Astrida. Il y poursuivit une section d'agronomie du fait qu'il est l'enfant d'un chef non encore en fonction. Il y est sorti en 1942 avec un diplôme d'Assistant Agricole. Mais cela n'a pas empêché aux autorités coloniales d'écrire souvent dans les fiches signalétiques des chefs qu'il a suivi la section administrative.[113]

B. Cursus administratif du Prince Muhirwa

1. Première période de l'action du Prince Muhirwa (1942-1951)

A partir du moi de janvier 1932, l'Administration coloniale avait crée une école pour les fils des chefs. Cette école s'est transformée plus tard, sur des bases nouvelles en section des candidats-chefs ou section administrative. Ce changement avait été téléguidé par la volonté de former des cadres subalternes pour assister les colonisateurs dans les tâches administratives : les futurs chefs des chefferies et les commissaires au service territorial.
Cette formation durait quatre ans (reparties en deux catégories) : trois années de cours théoriques et une année consacrée au stage qui se faisait souvent directement dans la chefferie. La formation comprenait des éléments généraux de droit coutumier, de l'organisation politique et juridique du pays, des cours de déontologie et d'administration d'une chefferie.

a) Muhirwa : Secrétaire de la chefferie de Buhumuza (1942- 1944)

Croyant avoir finis avec la réorganisation administrative, les Barundi se sont retrouvés en 1942 coincés dans une situation similaire.

---

[112] Notes de réflexion personnelle d'André Muhirwa, Cité par ZEDI, F., Op.cit. p.33
[113] A.N., Territoire de MUHINGA, A.H.6.22,

L'année 1942 figure parmi les plus importantes de la réorganisation politique du pays.

> *« Un important train de nomination de nouveaux jeunes chefs tous Baganwa sauf un, tous diplômés d'Astrida. Un dosage délibéré prévoyait quatre Abezi et quatre Batare... Sauf le dernier qu'il fallait révoquer, Tous firent une carrière brillante, de même que le neuvième, Louis Barusasiyeko, descendant du Mwami Mutaga III Senyamwiza. Mais Mutaga III ayant régné il, n'était plus Muganwa, mais Mupfasoni ».*[114]

Dans cette vague de nomination y figurait celle du prince André Muhirwa. Mais pour ce dernier, il n'était pas élevé au grade de chef d'une chefferie, au contraire, il fut envoyé à Buhumuza en territoire de Ruyigi faire un stage en tant que secrétaire permanent de la chefferie. Il fut nommé dans cette fonction au moment où la chefferie était dirigée par le chef Ntakiyica, le chef le plus estimé des missionnaires et des agents coloniaux.
Malheureusement nous déplorons ici un manque alarmant des documentations sur cette période de fonction de secrétaire. Mais, même si elles nous ont manquées, nous espérons qu'elles ont été de bonnes qualités.

Nous l'imaginons ainsi parce que s'il avait mal travaillé, on n'allait pas le porter à la tête de la même chefferie en tant que son chef. Il sera nommé chef de cette dernière le premier mars 1944 en remplaçant du chef Katoto, fils de Ntakiyica rendu coupable d'exaction et de concussion. Il était également accusé d'extorquer les vaches de ses sujets et plus loin, il était traité d'incapable et de malhonnête. Par ailleurs, il réclamait l'impôt à tort et à travers jusqu'à l'exiger aux écoliers qui n'avaient pas encore l'âge voulu.[115] Il dirigea cette région dans des conditions difficiles à partir du 1er mars 1944 au 27 septembre 1951.[116]

b) Muhirwa : Chef de la chefferie de Buhumuza (1944- 1951)

En 1944 Muhirwa va donc remplacer Katoto qui était par ailleurs lui- même astridien. Mais pourquoi les appelle-t-on astridiens ?

> *« Ils étaient des auxiliaires de l'Administration coloniale. Ils étaient formés pour devenir des Assistants des Belges au Ruanda- Urundi. Ainsi, ils étaient des intermédiaires entre la population indigène non instruite et les colonisateurs. Ils étaient majoritaires parmi les instruits de l'époque. Ils constituaient presque, à eux seuls l'élite qui existait. De ce fait, ils étaient choyés par l'administration coloniale, craints et respectés par*

---

[114] HARROY, J.P., Op. cit., p.35
[115] Diaire de RUYIGI, le 12février, 1943 cités par NTAZOKURA, G., Op. cit, P.73
[116] NTAZOKURA, G., *Le BUHUMUZA : son évolution politique et démographique deuxième moitié du XIX ème siècle-1ère moitié du XXème siècle*, Mémoire, U.B., Bujumbura, 1981 P.47

leurs collègues qui n'avaient pas eu la chance de fréquenter l'Ecole d'Astrida ».[117]

Selon les mêmes auteurs, l'éducation qu'ils avaient reçue les éloignait des autres autochtones. Ils vivaient à l'écart dans un quartier pour Astridiens où ils avaient leurs buvettes et lieux de sortie. Ils ne se mêlaient pas à la masse. Leur rang social était proche de celui des Européens. Ils étaient au-dessus des chefs qui n'ont pas été formés à l'école d'Astrida, parce qu'ils les contrôlaient. Ils n'avaient pas de rapports directs avec le roi et dépendaient directement de l'administration,f coloniale.[118]
En s'appuyant sur ce rang qu'ils occupaient dans la société, certains d'entre- eux en profitaient pour maltraiter la population. Ils ne respectaient personne y compris le roi. Souvent, ils refusaient d'acclamer ce dernier partout où ils se retrouvaient. Parmi ces chefs qui ne s'entendaient pas avec la population figurait Katoto, d'où la raison même de sa destitution. C'est dans ce contexte que son secrétaire Muhirwa le remplacera comme chef de la chefferie de Buhumuza en 1944.
Mais Muhirwa va avoir quelques difficultés avec des populations qui ne tolèrent nullement d'être dirigées par une personne autre que le natif du territoire. Comme le précise Everaerts, secrétaire du plan décennal en 1952, son impact sur le Buhumuza fut presque nul car il fut handicapé par son manque d'expérience, la peur de responsabilités, et le fait qu'il n'était pas descendant de Ntakiyica. Ces raisons sont d'autant plus vraies que son intégration dans les territoires de son père à Busumanyi en remplacement le chef mwezi Karabaye, démontre son dynamisme.

« Je l'ai vu en fonction à Ruyigi, je viens de le voir à Muhinga dans les anciennes terres de son père Mbanzabugabo, son autorité est changée du tout au tant car pour les indigènes, il est maintenant vrai Muganwa ».[119]

Après sept ans de travail difficile à Buhumuza, il fut réintégré dans les terres de ses ancêtres par un Décret Royal où il s'acquitta convenablement de sa tâche, car il se sent être chez lui.

2. Le prince André Muhirwa à la tête de la chefferie de Busumanyi (1951-1960)

a) Le retour du Prince Muhirwa à Busumanyi

Suite aux querelles de succession survenue entre les frères d'André Muhirwa après la mort de leur père Mbanza, tous les enfants de celui- ci furent chassés de

---

[117] NTABAHUNGU, J., et MANIRAKIZA, M., BURUNDI. La Gloire d'une Ecole (Astrida1929- 1963) Groupe Scolaire d'Astrida, Presses de l'IMOBU, juin, 2009.p.88.
[118] Idem
[119] A.P.R.B., Cité par NTAZOKURA, G., Op.cit., p. 48

la chefferie. Cette chasse donna l'occasion aux Bezi d'accaparer une zone des rebelles dont venaient de passer un demi- siècle à conquérir mais en vain.
Malgré ce départ, Muhirwa garda une âme tourmentée du fait qu'il vivait en dehors de sa chefferie que son père lui a légué. Il supportait mal d'être appelé un étranger dans son pays. Son investiture comme chef de la chefferie de Buhumuza ne lui rassura pas du tout. Il a constamment adressé des demandes au roi Mwambutsa qui d'ailleurs avait réussi à en faire son ami intime de réintégrer les terres de son père.

> *« Muhirwa et sa famille ont été chassé par les Belges alors qu'ils étaient en territoire de Muhinga. Ils n'ont jamais été fiers d'habiter loin de leur territoire. Ils ont donc profité de la mort de Karabaye pour réclamer leur terre. De plus, le Mwami et Muhirwa étaient de vrais amis »*[120].

Ces réclamations ont été entendues et la décision de réintégration tomba le 27 septembre 1951. Il remplaça ainsi Karabaye, un Mwezi qui avait accaparé la chefferie de son père après leur départ. Son retour fut bien accueilli par la population. Actuellement, les hommes âgés qui ont collaboré avec lui, le considèrent toujours comme un libérateur. C'est le cas du témoignage de son ancien garde-corps encore en vie rencontré à Muramba.

> *« ...Encore, si Muhirwa ne retournait pour s'installer dans le pays de son père, je te jure, nous serions tous morts. Le mwezi Karabaye nous torturait, du moins il avait instauré un régime de la terreur. L'action de son commandement était la chicotte : écoutes, surpris n'avoir pas achevé labouré « l'imeteri », ou payer l'impôt on était infligé à subir huit frappes de chicotte. Ce mauvais traitement à obligé les gens d'ici à aller à « Imanamba* », en Tanganyika Territory et certains ont poussé vers plus loin en Ouganda. Nous avons connu un allégement sous le règne de Muhirwa et nos hommes et jeunes gens qui avaient fuit le pays, ont profité de cette situation nouvelle pour regagner leurs collines ».*[121]

Il commença petit à petit à exercer sa tâche de chef de chefferie. La première chose qu'il a faite est le travail d'inspection. Cela était dans le but de prendre connaissance des ses chefs avec lesquels il est appelé à travailler. Après cette tournée, il lui reste à organiser la chefferie de Busumanyi et de penser aux travaux de développement sachant que la période où il fut conduit à la tête de cette dernière coïncide avec le moment où la Belgique venait d'adopter un programme pour dix ans de développement économique et social du Ruanda-Urundi : le *« Plan Décennal »*.

---

[120] NKINGIYINKA, Rugari, le 2/ 8 / 1999, un informateur cité par ZEDI, .F. p.40

* C'est un nom d'origine anglaise qui vient du fait que les gens qui travaillaient dans les plantations coloniales britanniques portaient des numéros d'identification littéralement en Anglais : « Number ».

[121] Bizongwako Marcelle, Muramba, le 16/7/2012, ancien garde corps de Muhirwa à Buhinyuza.

1° Présentation de la chefferie de busumanyi

Figure N° 2 : Localisation de la chefferie de Busumanyi dans l'ensemble du territoire

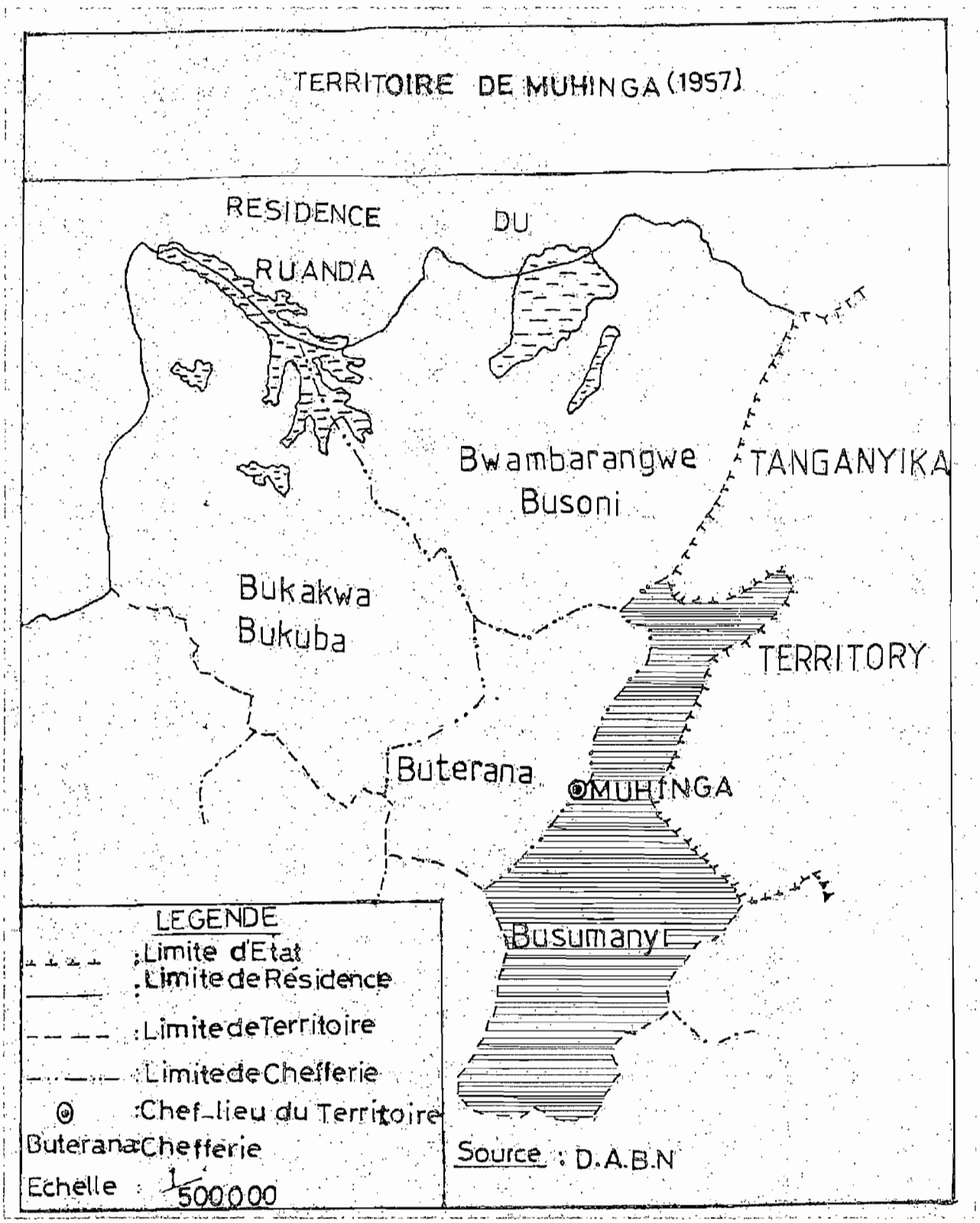

La chefferie de Busumanyi se situait au Nord-Est du pays dans un territoire qui portait le nom de Muhinga, Muyinga actuelle. Ce dernier couvrait quatre chefferies dont par l'ordre d'importance sur base de leurs superficies, se succédaient de la façon suivante :

« Bwambarangwe-Busoni: 1400,06 Km², Bukakwa- Bukuba : 1119,14Km², Busumanyi : 848,15Km²et Buterana : 322, 65 Km² ».[122]

Les événements qui ont secoué la région périphérique du pays ont fait que la chefferie de Busumanyi soit susceptible aux plusieurs remaniements de ses limites. La chefferie de Busumanyi est une entité territoriale limitée au Nord : par le Bushahuzi qui appartenait à Karibwami, et qui était passé sous le commandement de Nyawakira qui fut encore rattaché aux territoires de Karabaye, frère de Nyawakira. Le Sud qui revenait à Muhirwa enfant, suit la même direction. Le Mugamba, le Busumanyi et le Buyenzi qui appartenaient à Mbanza, le père de Muhirwa furent à sa mort, confiés à Kibwebwe mais ce dernier ne tarda pas à être destitué et ses terres furent rattachées à celle de Karabaye. Karabaye mourut le 24 mai 1951 et le 27 septembre de la même année, le Mwami nomma pour lui succéder, le fils de Mbanza, André Muhirwa. Ce dernier reprenait donc le commandement des régions autrefois gérés par ses ancêtres.[123]

La délimitation définitive de la chefferie sera complètement fixée en 1953 par le règlement n°25/1953 en se référant à la loi du 21 août 1925 régissant le gouvernement du Ruanda- Urundi. Elle est délimitée comme suit [124] :

- Au Nord :

A. Avec la chefferie de Bwambarangwe-Busoni :

De l'embouchure de Kirinzi, suit la Chizanes (sic) jusqu'à l'embouchure de la Murusenyi.

B. Avec le Tanganyika Territory :

De l'embouchure de la Chizanye (sic) suit la Ruvubu jusqu'à l'embouchure de la Migogo.

C. Avec le Territoire de Ruyigi :

De cette embouchure suit la Ruvubu jusqu'à l'embouchure de la Nyakisuma

- Sud :

D. Avec le Territoire de Kitega :

---

[122] A.N. Territoire de MUHINGA, A.H.6, 15, 1957

[123] Idem

[124] A.N. Territoire de MUHINGA, A.H.6.76, 1953 : Organisation politique et Administrative

De l'embouchure de la Kanyabututsi, suit la Nyakisuma jusqu'à sa source. De cette source, une droite traversant la colline Nivyerama jusqu'à la source de la Muyegero. De sa source, suit celle-ci jusqu'à son embouchure dans la Ntamuka.

E. Avec la chefferie de Buterana :

De cette embouchure suit la Ntamuka jusqu'à l'embouchure de la Kashuha. Suit celle-ci jusqu'à sa source. De cette source, suit la route Muhinga-Kitega de son point le plus rapproché jusqu'au poste de Muhinga. Suit alors la route Muhinga-Mukenke jusqu'à la colline Kinyota. De ce point, une droite traversant cette colline jusqu'à la source de la Narogo ; suit cette rivière jusqu'à l'embouchure dans la Kinyida ; suit la Kinyida jusqu'à son embouchure de la Munyamaswa, puis, suit la Munyamaswa jusqu'à son embouchure dans la Chizanye. Suit la Chizanye jusqu'à l'embouchure de la Kirinzi.

Tableau n° 4 : La chefferie de Busumanyi : au 31/12/1959

BUSUMANYI	N.S/C.	Non de la s/ chefferie	Nom du s/chef	H.A.V.	T.G.B
	1	Muyange	Kibwa	431	641
	2	Rusheri	Rushatsi	346	230
	3	Kahemba	Debege	410	414
BUSUMANYI	4	Gunama	Rucumuhimba	178	120
	5	Jarama	Sindayigaya	435	219
	6	Cibari	Congeye	487	294
	7	Rugari	Ndisabiye	482	235
	8	Kahororo	Ryanyeninka	592	242
	9	Katongati	Katoto	937	385
C. Admin.	10	Kinazi	Rukatsa	829	148
	11	Kwibuye	Nkabo	723	345
BUHINYUZA	12	Rugabano	Mpfubusa	415	266
	13	Cumba	Ruranika	610	356
	14	Mwakiro	Rwiyemaho	538	526
	15	Ruvumu	Kabuguma	548	388
	16	Buhinyuza	Kasake	295	471
	17	Butihinda	Nyandibu	763	423
Chef:	18	Mabago	Ruvakubusa	235	274
	19	Muramba	Rwemera	719	470
MUHIRWA	20	Kasave	Karabutema	472	186
Totaux				10445	6633

Source : Territoire du Ruanda- Urundi.
Direction des affaires politiques. Listes des circonscriptions et autorités Coutumières au 31 Décembre 1959, pp.27-28.

2° La réorganisation politique de la chefferie sous le chef

André Muhirwa

Etant nommé à la tête de la chefferie de Busumanyi, Muhirwa était confronté à deux types de sous-chefs dans la région. Certains sous-chefs dataient de l'époque de son père et espéraient être maintenus. Mais il avait aussi des sous-chefs installés par les chefs bezi qui pouvaient manifester des résistances. Le prince Muhirwa prit un moment pour observer la situation avant de prendre des initiatives.
Cette manière d'agir fut commentée par l'Administrateur de territoire lors de la première appréciation de son action au poste de commandement de la chefferie de Busumanyi.

> « *Est arrivé trop récemment dans la chefferie pour qu'un jugement puisse être objectivement porté sur lui et sur son activité. Il n'est pas douteux*

que Muhirwa se soit heurté à certaines difficultés pour établir son autorité. Par contre, il est soutenu dans l'exercice de ses fonctions par les anciens clients de son père Mbanzabugabo.
Sa prise de contact avec le pays a souffert de ses fréquentes absences ».[125]

Après s'être rendu compte de la situation qui prévaut dans sa chefferie, il a pris une attitude d'une diplomatie plutôt habile. C'est-à-dire des mesures qui ne blessent personne.
Il exposa ensuite les décisions prise pour réformer sa chefferie au cours du conseil de territoire tenu à Muhinga. Elles sont formulées ainsi :

« Vu que la mutation est une peine disciplinaire prévue par le décret, un sous- chef qui en est l'objet par sa faute, parce qu'il ne remplit pas bien ses fonctions, on devrait lui donner une sous-chefferie comportant moins de contribuables que celle qu'il quitte ; parce que si on lui donne une sous- chefferie plus intéressante , il trouvait un double avantage d'abord de quitter son chef avec qui il ne s'entendait pas ensuite parce qu'il est muté pour une sous- chefferie plus intéressante qui compte plus de contribuables. D'ailleurs, un sous-chef médiocre qui au lieu de reconnaitre son incapacité professionnelle cherche des difficultés au chef devrait être destitué d'office, par contre le sous-chef malgré qu'il est médiocre, mais reconnait sa faiblesse, on devrait lui chercher une place où il pourrait s'amender. Un sous-chef qui travaille très bien mais malheureusement qui est en difficultés avec son chef, le sous-chef mérite d'être muté le plus tôt possible afin que son autorité ne diminue pas par le découragement. Tout le monde dans son cas voit clairement que ce n'est pas la faute du sous-chef »[126].

Il a adopté cette attitude après avoir analysé les résultats des cotations des sous-chefs pour l'année 1951.

[125] A.N. Territoire de MUHINGA, A.H. 8, 38,1951
[126] A.N. Territoire de MUHINGA, A.H. 6.42., 1956

Tableau n°5 : Cotation et nombre des H.A.V. et bétail, par s/chefferie

CHEFFERIE BUSUMANYI- CHEF MUHIRWA

Nom de sous-chefferie	Lettrés ou non	Appréciation	P.O ou notes obtenus	H.A.V.	Bovins payants
KIBWA	-	-	-	476	504
RUSHATSI	ILL.	B	71	344	233
BURADODEYE	ILL.	B	70	348	264
NTIBANYIHA	L.	Médiocre	44	372	287
SAYUKUBARA	ILL.	A.B	62	495	246
MITAKARO	L.	A.B	67	544	260
KANDARIYE	L.	B	79	360	140
RIRAGENDANWA	L.	B	73	885	301
KATOTO	L.	T.B	82	860	380
RUKATSA	ILL.	T.B	81	686	238
BUSHAHU	L.	A.B	68	989	470
MPFUBUSA	L.	T.B	80	505	310
RURANIKA	ILL.	A.B	62	680	447
BUBERWA	L.	A.B	59	659	547
KABUGUMA	L.	B	73	791	510
KASAKE	L.	B	71	586	625
SEMUHOMYI	L.	A.B	63	1030	553
NTAHOMBAYE	L.	B	71	273	103
BISOMA	L.	A.B	67	1230	686
TOTAL			1243	12113	7104

Source : A.H.6, 38, 1951, Territoire de Muhinga, R.A., 1951.

Sur ce tableau, pour 19 Sous-chefs, 13 sont lettrés, 5 illettrés et 1non précisé. 3seulement sont cotés très bon, 7 bons, 7 assez bons, 1 médiocre et 1sans précision. Ces appréciations des sous-chefs vont de pair avec leur rémunération annuelle. Elles étaient à la base de leurs augmentations annuelles. Suivant ces appréciations, la cotation *« élite »* donne droit à une augmentation de 3,5% du traitement de base. La cotation *« très bon »* donne droit à une augmentation de 3% du traitement de base. La cotation *« bon »* donne droit à une augmentation de 2% du traitement de base. Et les cotations inférieures à *« bon »* excluent tout droit à une augmentation annuelle.[127] Ces augmentations annuelles étaient cumulatives, mais elles devaient être calculées sur le traitement de base et non sur le traitement acquis.

En effet, l'attitude d'une diplomatie habile du prince Muhirwa sera mise en application quelques temps après et ne concerna que d'abord les chefs incapables et incompétents ensuite, elle ne visait qu'au remplacement des chefs décédés ou ceux qui ont présenté leur démission.

[127] Ordonnance n°221/22 du 23 janvier 1959 portant rémunération des chefs et des sous-chefs du R-U, paru dans BORU, 1959,pp. 75-76

En 1957, le 16 décembre : Ndisabiye Etienne remplaça Kandariye Macaire en sous-chefferie Rugari. Sous-chef Semuhomyi Dominique, sous-chefferie Karongwe. Il a quarante ans de service en qualité de sous-chef et il présente sa démission honorable le 8 octobre 1958. Il était investi le 7 août 1918. Remplacé par Nyandibu Paul le 26 octobre 1958.Sous-chefferie Gasave, Rushike Pascal décédé le 21octobre 1958, remplacé par Karabutama Stanislas, le 3 avril 1958.[128]

Ce rapport annuel de 1951 précise également l'effectif de la population de la chefferie à l'entrée en fonction de Muhirwa.

Tableau n° 6 : Recensement de la population : chefferie de Busumanyi

Sous –chefferie	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
Kabuguma	822	753	637	749	2961
Ntibanyiha	352	286	262	272	1172
Ruranika	689	599	484	536	2308
Ntawumbabaye	309	264	290	259	1122
Kasake	618	536	414	409	1977
Sayukubara	567	501	438	471	1977
Rushatsi	354	373	414	372	1513
Riragendanwa	900	876	864	780	3420
Rukatsa	702	622	624	747	2695
Semuhomyi	997	921	823	764	3505
Muhirwa	554	522	527	552	2155
Bubegwa	677	657	661	667	2662
Bushahu	1026	996	807	847	3676
Bisoma	1598	1109	992	1086	4785
Mpfubusa	513	500	374	437	1814
Katoto	905	980	918	962	3763
Kandariye	380	245	188	220	1033
Mitakaro	619	474	481	455	2029
Buradodeye	375	383	351	394	1503
Total	12955	11597	10539	10979	46070

Source : A.N. Territoire de Muhinga, A.H.8, 38, R.A., 1951

Par ce recensement, la chefferie de Muhirwa est classée en troisième position avec 46070 de population après Bwambarangwe-Busoni de Ntidendereza qui comptait à cette date, 66980 et Bukakwa-Bukuba de Nyawakira avec 61301. A la dernière position, venait le Buterana de Bimpenda qui avait à cette date, 29003.

[128] A.N. Territoire de MUHINGA, A.H.6.85, 1958, s/d 4 : Autorité indigène (nomination, investiture, intérim 1956- 1959)

C. Mutation du personnage de Muhirwa dans ses fonctions de chef

Pour être un bon chef ; il fallait connaître ses hommes et sa chefferie et donner un bon exemple à travers tout son comportement, homme d'autorité, il devait être le meilleur parmi les administrés.[129] Comme les autres Baganwa surtout ceux qui ont étudié à l'Ecole d'Astrida devaient se comporter en s'inspirant des règles de la déontologie. Une discipline exemplaire devait donc caractérisée un muganwa qui devait présenter un modèle pour les sous-chefs. En ce qui concerne le chef André Muhirwa, son comportement et la manière dont il assurait son administration étaient sans reproche. Cela a été souligné par un ressortissant de la région :

> *« Le prince André Muhirwa était un homme curieux, intelligent dont les yeux si on ne tient pas une grande attention, on dirait que c'est le prince Louis Rwagasore. Il parlait en grondant avec une voix autoritaire, mais cette qualité de la voix ne faisait peur à personne dans la mesure où il était un bon chef. Il se gardait de frapper les gens ce qui le différencier de Karabaye. Il agit impeccablement, du moins, il était excellent au milieu de ses sous- chefs ».*[130]

Cette appréciation d'un administré comme tant d'autres ne font que rendre valeureux la personnalité de ce prince. Dans sa chefferie, il était un chef juste et impartial qui arbitrait les affaires qui lui étaient soumises. Riche, pauvre, grand ou petit, tout le monde a une même considération devant lui. Lors des procès, il était quelqu'un qui privilégiait l'entente et la réconciliation aux sanctions.

> *« C'étaient lui et les notables qui rendaient la justice ici à la cour du chef de Buhinyuza. S'ils arrivaient de statuer sur un litige concernant le dégât du bétail dans les cultures, on obligeait à l'accusé de réparer les dommages subis par le prégnant. En cas de sorcellerie, il considérait cette affaire comme une rumeur ».*[131]

Il était convaincu que pour assurer une bonne administration du pays, il faut tout d'abord se préoccuper de l'apaisement de la population. Puis, les amenait ensuite aux travaux de développement. La communication passée dans un canal bien déterminé :

> *« Le chef lançait un communiqué aux sous-chefs, les sous-chefs l'acheminent à leur tour à l' « Umuhamagazi », (le crieur public). C'était ce dernier qui était chargé de convoquer la population pour un travail qui s'impose ».*[132]

---

[129] NTABAHUNGU, J. et MANIRAKIZA, M., Op.cit. p. 58
[130] Gikumba Gabriel, Buhinyuza, le 16/7/2012
[131] Idem
[132] Bizongwako Marcelle, Muramba, le 17/7/2012

La population, de la région surtout ses anciens collaborateurs dans la direction de la chefferie ont gardé de lui un excellent souvenir. Envers ses sous-chefs, il tenait d'observer une bonne relation et une meilleure collaboration. A part l'allégeance que ces derniers venaient faire à la cour du chef conformément à la coutume, le chef Muhirwa leurs rendait souvent visite dans leurs sous-chefferies.

> *« Il faisait des réunions des sous-chefs dans leurs sous-chefferies. Après la réunion, nous retournions au chef lieu de la chefferie à Buhinyuza car il avait sa propre voiture. Il n'eût jamais passé la nuit dans la sous-chefferie ».*[133]

Avec les autorités hiérarchiques indigènes le prince Muhirwa établit par exemple une bonne relation avec le roi Mwambutsa par ailleurs son beau père. Selon nos informateurs :

«Le roi Mwambutsa avait souvent l'habitude de lui rendre visite à Buhinyuza et y passait une ou deux journées ».[134]

Avec les autorités coloniales, les relations entre un chef et les autorités coloniales belges, étaient en grande partie, basées sur l'efficacité et la compétence de ce dernier qu'il manifestait dans l'accomplissement de devoirs de l'administration coloniale. Durant toute la colonisation, l'administration a centré toute son activité politique et économique autour du personnage du chef qui jouait le rôle d'intermédiaire attitré entre le pouvoir central et la circonscription indigène. A cet effet, chaque chef devait marcher dans un couloir tracé à l'avance par le cours de déontologie qu'ils avaient appris à l'Ecole d'Astrida. L'objectif de ce cours était de sommer les chefs pour qu'ils ne puissent aucun jour rêver à se révolter contre l'administration coloniale.

> *« ... A vous donc de garder votre place, vous avez franchi un premier pas vers la civilisation mais vous n'y êtes pas encore. Vous devez constamment faire honneur à votre situation, car vous n'êtes plus un indigène quelconque. Votre place se trouve au premier échelon de l'échelle qui monte vers la civilisation, vous ne pouvez pas reculer ni descendre, d'autre part, vous nous rendiez ridicules en voulant monter plus haut que vos forces vous le permettent. Demeurez donc modestes, vous qui connaissez ce proverbe délicieux : « le dos croît... mais ne dépasse jamais le cou. Le client*

[133] Bizongwako Marcelle, Muramba, le 17/7/2012
[134] Idem

peut s'élever dans la hiérarchie sociale, mais jamais il ne dépassera son maître ».[135]

Les chefs obéissaient donc à ces recommandations et devaient par crainte ou hypocrisie collaborer avec les colonisateurs. Dans leurs chefferies, ils faisaient tout pour satisfaire l'administrateur du territoire qui était leur l'autorité directe.
A côté de celui-ci les chefs devaient établir une bonne collaboration avec le commissaire agricole attaché à chaque chefferie. Il faisait des descentes régulières dans la chefferie pour constater l'état d'avancement des travaux agricoles. Muhirwa lui aussi ne pouvait pas passer outre cette réalité. Il a aussi entretenu de bonnes relations avec l'Administrateur du Territoire surtout par le fait qu'il parlait bien le Français.

« Lorsque nous le voyons ou l'entendons discuter avec les Blancs, il est vrai que nous n'entendons rien du tout, mais nous les considérons comme des frères ».[136]

Le terrain d'application des notions apprises à l'Ecole des chefs à Astrida, se trouvait au milieu de la population et cette dernière était majoritairement agricole. Seule l'agriculture assurait leur survie mais aussi l'élevage pour quelques paysans. Pour assurer cette continuité, à côté des cours administratifs, les autorités coloniales y glissaient des notions en rapport avec l'agriculture. A cela s'ajoute des notions en rapport avec la justice, l'instruction, la santé, les routes et le bien- être.

D. Réalisations économiques dans la chefferie de Busumanyisouslaconduite du prince André Muhirwa

La politique agricole coloniale belge avait deux problèmes de fonds à résoudre.
D'une part, mobiliser les ressources budgétaires et assurer l'ouverture du pays jusque là fermé sur les échanges économiques mondiaux.
D'autre part, accroître les disponibilités alimentaires afin d'éradiquer de façon significative, les famines et disettes qui étaient devenues récurrentes dans le territoire sous son contrôle (Ruanda- Urundi). Pour résoudre tous ces problèmes, le gouvernement colonial adopta un programme de dix ans pour le développement économique et social du R-U, le fameux Plan Décennal (1950-1960). La nomination de Muhirwa comme chef de la chefferie de Busumanyi, s'inscrit dans cette limite de temps. C'est une période au cours de laquelle, tous les chefs sont mobilisés pour sensibiliser leurs administrés à la mise en application des mesures prises par le gouvernement colonial belge. Toutes les réalisations devaient êtres engagées en tenant compte de ce plan.

---

[135] BOURGEOIS, R., Cours de déontologie et politique indigène à l'usage des candidats- chefs et commis, Astrida, 1951, P.12, cité par NTABAHUNGU, J. et MANIRAKIZA, M., Op.cit. p.54.
[136] Gikumba, Buhinyuza, 16/7/2012

1) L'agriculture : priorité des priorités [137]

L'agriculture est une activité de production de matière première et de biens de consommations végétaux et animaux, directement ou indirectement obtenus à partir du sol. Les produits agricoles représentent la base alimentaire de l'ensemble des sociétés. Ils servent aussi à l'habillement, au chauffage, à la santé, ou comme produits cosmétiques. L'agriculture a été l'outil du développement de l'homme. Elle est devenue une activité fournissant des produits de base et ingrédients industriels à des fins tout aussi variées que ses fonctions originelles. Elle marque très concrètement les espaces géographiques.[138]
Convaincu que tout commence par cette activité, il développa étape par étape, les cultures vivrières, saisonnières, et des nouvelles variétés de cultures ainsi que les cultures commerciales.

a) Renforcement des cultures vivrières

La grande partie de la chefferie de Busumanyi s'étend dans la dépression de l'Est. Cette partie connaît une fréquente irrégularité de précipitations irrégulières et souvent frappée par des intempéries climatiques. Dans ce contexte les autorités coloniales belges sensibilisaient les chefs et les sous-chefs afin de mobiliser la population à l'intensification des cultures non-saisonnières. Cette initiative des autorités coloniales entre dans le programme vivrier visant à augmenter la production.

> *«L'administration élaborait son programme dans le domaine vivrier sur un double plan : d'une part, la recherche des nouvelles cultures et la naturalisation de nouvelles espèces. D'autre part, l'extension des surfaces emblavées et la constitution des réserves de famine ».*[139]

Cette nouvelle variété des cultures (manioc, patate douce, pomme de terre,etc), constitua ainsi une sécurité alimentaire pour cette population. C'est ainsi, qu'à côté des cultures traditionnelles ou coutumières (haricot, sorgho, éleusine...) vont être développées les cultures non-saisonnières. Ces cultures sont affectées dans la région après une étude visant à déterminer, celles adaptées aux conditions climatiques du milieu. Pour ce, on y multiplié la culture du manioc et de la patate douce qui poussent en peu partout sans trop d'exigences en matière climatique et altitude.
Il multipliait également le nombre des cultures dans la région. En collaboration avec l'agronome, affecté pour suivre au jour le jour sa chefferie, Muhirwa essaya de chercher pour cette dernière, une nouvelle variété de haricot et de

---

[137] MERLIN, P., Espoir pour l'Afrique Noire, Présences africaines/ A.C.C.T., Paris 1991, p. 31
[138] LUSSAULT, M., et LEVY, J., Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés, Edition Belin, Paris, 2003, p.52.
[139] LEURQUIN, P., Le niveau de vie des populations rurales du R-U, Louvain, Institut de Recherche Economiques et Sociales XII, 1960, p.420

sorgho qui produisirent mieux que les variétés d'alors. Ces initiatives sont couronnées de succès parce que sa chefferie était plus proche de la station d'expérimentation de Karuzi.[140] Il affecta alors à sa chefferie une variété de haricot (Amashigisha) et de sorgho(Amahinda). Le choix de ces deux variétés était guidé par leur efficacité. La première variété d'Amashigisha donnait de petits graines mais en quantités suffisantes. Quant au second, le sorgho(Amahinda), est très appréciée pour sa qualité de mûrir très tôt (début mai alors que les variétés habituelles mûrissaient en juin).

De plus, elle (Amahinda) supportait la sécheresse et poussait relativement bien sur des sols peu fertiles. Elle connaît dans ce contexte, un grand succès chez les non éleveurs ne possédant pas assez de fumier pour fertiliser leurs champs. Sur le volet agricole, la chefferie connaîtra une stabilité alimentaire grâce à l'action menée conjointement par le chef, ses sous-chefs, la population et les autorités coloniales. Il ordonna à chaque H.A.V. de sa chefferie de posséder pour les cultures vivrières 60/30m de patates douces, 30/30m de manioc et faire la rotation des cultures : un champ qui venait de donner la récolte de patate douces devrait nécessairement pour la prochaine saison contenir du manioc. Il entreprit en plus des actions qui lui ont permis d'arriver à des résultants escomptés.

> *« Sous Karabaye comme sous son prédécesseur Kibwebwe, personne n'osait aller cultiver les marais. Nous pensions que c'était la demeure des « ibihume ». Mais dès son arrivée, il nous a recommandé de défricher les papyrus de, là bas à Kavuruga jusque de l'autre côte (en me pointant l'endroit par le doigt). Autre chose, il nous a aidés à lutter contre les animaux ravageurs de cultures. Regarder de l'autre côté, au-delà de cette colline de Nyarunazi, on est en plein parc national de la Ruvubu. Ces animaux qui nous causaient des dégâts, provenaient de là. Citons en passant quelques uns : les cochons (pour le manioc et les patates douces), les antilopes, les gazelles et les lapins (pour l'éleusine, haricot et le sorgho), les buffles (pour le manioc), etc. Sous le chef Muhirwa, on organisait de grandes battues auxquelles participait lui- même. Il faut bien me comprendre, il ne voulait pas détruire l'environnement dans la mesure où, avant même de mener cette action, il commençait d'abord à demander l'autorisation de « Bwana shamba » (directeur de la faune et de la flore) à Muhinga. Cette activité a été bénéfique pour nous car depuis ce moment, nous commencions à récolter quelque chose dans nos champs ».*[141]

L'initiative de ce jeune chef a été bénéfique pour sa population, la chefferie en général et le territoire en particulier car, au moment où la disette faisait rage à Busoni et ses environs, sa chefferie constituait une source d'approvisionnement.

---

[140]C'était un centre chargé d'étude et la sélection des semences de qualité

[141] Nyabenda, Gabriel, Buhinyuza, le 16/7.2012

La production des cultures vivrières par unité de surface, se lit dans le tableau ci- après.

Tableau n° 7 : Situation des cultures vivrières : chefferie Busumanyi 1952

Cultures	Superficie moyenne par Planteur/Are			S.P.M.T .P	N.P	N/Ha	R.M/Ha	P.T/Tonnes
	1ère Semis	2ème Semis	3ème Semis marais					
Mais	6,25	10	2,60	18,85	3981	750	900	675
Eleusine	6,60	-	-	6,60	1792	118	550	64
Haricot	18,70	55	6,30	80	3981	384	650	2069
Pois	2,201	6,90	-	9,10	1732	157	550	86
Manioc	7	12,30	-	19,30	3981	786	10000	7860
P. Douce	5,20	22	-	29,20	3981	1162	8300	9644
Arachides	0,60	2	-	2,60	1040	27	475	12
Colocases	0,40	-	-	0,40	636	2,5	9800	24
Ignames	-	2	-	2	1550	31	4000	124
Sorgho	-	24	-	24	3981	955	1000	955
Bananes	10	-	-	10	3981	398	10000	3980

Source : A.N. Territoire de MUHINGA, A.H.22.10., 1952, R.A.A.

La situation alimentaire était tellement bonne et Muhirwa lui-même le confirme dans la séance du C.S.P. tenu à Kitega du 23 au 28 novembre 1953.

> *« A l'Est de ma chefferie, les pluies sont venues tardivement. Cependant la situation vivrière est bonne. Nous poussons à l'extension des cultures de patates douces »*[142].

b) Les cultures industrielles ou de rapports

L'adaptation de l'indigène à ce type de cultures posa de problèmes moins importants. D'un côté, on trouve une agriculture d'exportation mieux pourvue en intrants et dont la structure souvent organisée en filières fonctionnant très bien d'amont en aval. C'est surtout dans le secteur du café, du thé, du coton et autres cultures, car elles différaient selon les régions.
De l'autre côté, on y trouve une agriculture vivrière qui semble laissée à elle-même. Les seules injonctions dont elles bénéficient n'étaient que de nouvelles techniques difficilement réconciliables avec sa préoccupation majeure de faire face à la substance. La population s'y adapta moins rapidement parce que ces cultures dites de rapports ne donnaient pas beaucoup de profit immédiat comme les cultures vivrières.

[142] A.N. Territoire de MUHINGA, A.H. 22,10, (1952- 1959), s/d1, p : Procès verbal de la réunion du C.S.P. tenue à Kitega du 23 au 28 novembre 1953.

Pour ces dernières, il fallait attendre un moment assez long pour voir les premières récoltes. Mais plus tard, on remarquera que les cultures industrielles revêtaient un intérêt majeur et qu'elles étaient plus rémunératrices que les cultures vivrières. Pour le cas de la chefferie qui nous intéresse, on notera l'absence du thé et du coton. La vulgarisation d'autres cultures a été suivie pas à pas. Nous classons dans cette rubrique, le café, le ricin le piment et les arbres fruitiers.

1° Le café

Cette culture dont la littérature fait venir en Arabie Saoudite et en Ethiopie, était bien adaptée dans les régions des plateaux.

> *« L'étymologie du mot café est assez controversée. Certains l'attribuent au mot arabe « qahwah », d'autres voient son origine dans la ville de « Koffa » en Ethiopie ; d'autres encore pensent que c'est une altération du mot turc « Kahweh »*[143]

Le café avait été introduit par les Allemands dans certaines régions du pays. Après, les Belges ont pris la relève. C'est sous leur administration entre les années 1930 et 1940 que cette culture est généralisée au Ruanda-Urundi. Les années qui ont suivies, ne concernaient que l'intensification et l'extension de cette culture, d où la tâche dévolue aux chefs. La nomination de Muhirwa intervint dans un moment oportin pour la vulgarisation de cette culture. Le programme de culture du café était bien lancé dans le territoire. Mais l'exécution devait être échelonnée suivant des priorités dictées par la disposition de la population, sa densité, le relief, les terrains favorables et les infrastructures routières, etc. Comme nous venons de le signaler, les chefs jouaient un grand rôle en ce qui concerne l'extension, la part de Muhirwa dans ce secteur a été remarquable. Premièrement au niveau de l'extension, il trouva un champ d'application de ce qu'il a appris à l'école. Voila la proposition et l'explication de son plan [144]:

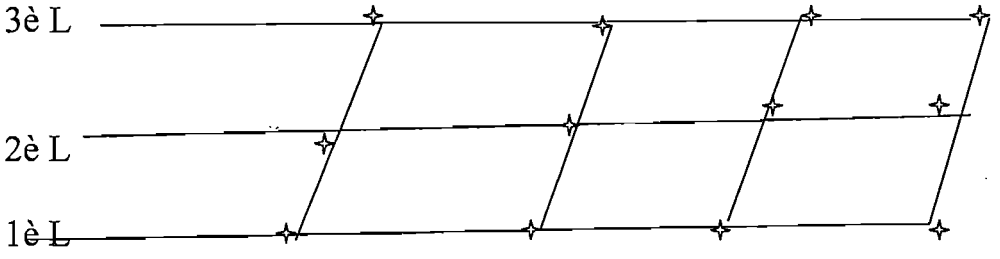

Ce schéma est utilisé dans l'opération de piquetage des emplacements des caféiers. L'écartement adapté étant de 2,50m x 2,50m en quinconce. Ce

[143] BWASHI, J., *L'implantation des cultures obligatoires et leur évolution dans le Burundi colonial (1920-1950)*, Mémoire, U.B., Bujumbura, 1979, p.5

[144] A.N. Territoire de MUHINGA, A.H.22, 6, 1958-1961, s /d 3

piquetage est aisément réalisé au moyen d'un triangle métallique(en fer cornières) à partir de la première ligne de caféiers ; disposée à distance convenable de la piste et parallèlement à celle-ci (1,50 à 2 mètres au moins). D'une façon générale, lorsque la pente du terrain est faible (5 à 10%) il vaut mieux disposer les caféiers de deux côtes de la piste. Si la pente dépasse 10%, il est préférable de planter les caféiers d'un seul côté. Après cet effort visa une extension de superficie et plantes de caféiers, son intervention dans ce secteur consiste à l'amélioration de la qualité du café parche. Son but était que le café produit dans sa chefferie puisse occuper une bonne place au niveau national. Cela transparait dans une lettre adressée à l'Administrateur du territoire Warnimont. Voici l'extrait de cette dernière:

> *« ...En effet, il rentre dans les intentions des planteurs, de constituer une coopérative de ramassage café pour l'année en cours, pour que notre café puisse se classer dans les catégories supérieures de l'OCIRU, nous pensons sérieusement qu'il faudrait beaucoup de dépulpeuses afin de collaborer aux efforts de l'OCIRU qui nous a fourni et nous fournit encore de claies métalliques.*
> *Les dépulpeuses dont nous disposons pour le moment ne suffisent plus du tout. Les besoins et l'intérêt que les planteurs y attachent sont énormes »*[145].

Le travail d'intensification des cultures commerciales ne se limitait pas sur le café uniquement, mais au contraire s'étendait sur d'autres cultures.

2° Le ricin

Cette culture introduit au Ruanda-Urundi au début de la deuxième guerre mondiale est poursuivie même dans les années qui l'ont suivie.Peu rependu dans le monde, le premier producteur fut l'Inde. Ensuite venaient dans l'ordre d'importance le Brésil, la Chine, l'Angola[146]. Le meme auteur continue à faire le s détails d'utilisation de cette plante comme suit : *« On l'employait dans divers branches d'industrie chimique. Sa graine et surtout l'huile qu'on extraiyait, trouvaient leur emploi en pharmacie et dans l'industrie chimique. L'huile extraite intervenait également dans le domaine de la lubrication. Mélangée avec du suif de mouton, elle formait une série de graisses spécifiques propre à chaque cas de graissage »*[147]. Elle était un produit recherché par les industries au cours de la seconde guerre mondiale. Au fur et à mesure que la guerre a pris fin, l'importance de cette culture a progressivement diminué jusqu'à ce que s'efface complètement.
Les Barundi étaient ingénieux à respecter scrupuleusement le calendrier agricole.

---

[145] A.N. Territoire de MUHINGA, A.H.6, 22, 1958- 1961, s /d c
[146] NTAWUNKUNDA, I., Op.cit., p.94
[147] Idem

« Le calendrier agricole respectait scrupuleusement les saisons culturales. Il comprend la préparation du terrain, le semis ou la plantation, l'entretien et la récolte... »[148].

Le respect du calendrier agricole exige que le semis du ricin se fasse en septembre ou en mars seulement. Les paysans le semaient en bordure des sentiers ou des champs à une distance de 1m entre les plantes. Elle acceptait aussi qu'elle soit plantée à proximité d'autres arbres. Aucune variété n'est cultivée comme annuelle. La récolte débute à partir de sept à huit mois après le semis et avait une durée de deux à trois ans. Après quoi, la plante est utilisée pour d'autres fins. C'était une culture rationnelle dont les rendements atteignaient 1500 à 2000kg/ha. Le paysan obtenait entre 1,5 à 2kg de graines par plante.

Tableau n°8 : Relevé des apports du ricin aux marchés organisés[149]

Chefferies	Mars	Avril	Mai	Juin	Août	Total
Bukakwa-Bukuba	-	1617	3297	2470	8582	31052
Bwambarangwe-Busoni	-	25893	12648	7722	20527	66790
Busumanyi	-	20391	31790	12625	26009	90815
Buterana	-	-	18678	8084	11340	38102
Totaux	-	62987	66413	30901	66458	226759

NB : Le prix payé par kg de ricin était de 4 à 4,50 francs.

3° La cire

On ne peut pas passer sous silence l'apiculture qui était une activité pratiquée par la population de Busumanyi et sa situation était tenue comme suit : la chefferie comptait 15845 ruches. Elles produisaient 60 tonnes de miel dont la grande quantité était destinée à être exportée vers le Rwanda. Elles produisaient 9334 kg de cire, tout cela pour une échéance de sept mois[150].

4° Le piment

La vulgarisation du pili-pili n'a pas connu une très grande mobilisation que ce soit dans la chefferie de Busumanyi ou dans les autres chefferies composant le territoire de Muhinga. Même les autorités Belges semblent d'une manière ou une autre pessimistes quant au développement de cette culture car :

---

[148] MEYER, H., Les Barundi ; Traduit de l'Allemand par Françoise Willeman, édition critique présentée et a notée par Jean Pierre Chretien, Paris, Revue française d'Histoire d'Outre- mer, 1984, p.72
[149] AN. Territoire MUHINGA, AH 22, 3, 1953-1964, s/d.3
[150] A.N. Territoire de MUHINGA, A.H.6, 104, 1956, R.A. p.8

« Le marché... est trop aléatoire pour qu'on puisse compter sur un développement de cette culture ».[151]

Mais le R.A de 1954, dans la rubrique : cultures commerciale, il est mentionné :

> *«Sans l'objet actuellement quant à la production, quand arriva Muhirwa à la tête de la chefferie, des pépinières individuelles existent partout dans la chefferie en vue de la relance de la culture ».*[152]

Toutes ces réalisations ont distingué le chef Muhirwa parmi les autres chefs du territoire. Elles lui ont valu une mention très bonne et la distinction la plus importante se plaçait dans le secteur de l'agriculture. Cela se fait observer sur la justification des notes de cotation obtenues en 1956.

> *« Il a obtenu de très bons résultats dans tous les domaines mais surtout dans celui de l'agriculture. Chef intelligent, il comprend l'importance des problèmes qui se posent »*[153].

Tableau N°9: Relevé des rapports ricin, pilipili et cire aux marchés organisés en territoire de Muhinga

Chefferie	Ricin (en kg)		Pili-pili		Cire	
	Mars	Avril	Mars	Avril	Mars	Avril
Bukakwa-Bukuba	-	16703	727000	418,550	61,150	63,550
Bwambarangwe-Busoni	-	25893	-	982,000	-	29,000
Busumanyi	-	20391	1564,400	462,500	44,600	103,200
Buterana	-	-	-	-	-	-
Total	-	62987	2291,000	1926,000	109,750	196,650

Source : A.N : Territoire de MUHINGA, AH22, 6

Sur le tableau on lit que la quantité du ricin produite en Territoire de Muhinga est loin supérieure par rapport à celle du pilipili et de la cire. La chefferie de Muhirwa (Busumanyi) se classe e deuxième position après celle de Bwambarangwe-Busoni. Répondant plus aux besoins de coloniaux que les nationaux, ces cultures allaient disparaître avec la colonisation. Muhirwa, comme les autres chefs devait développer ces cultures de peur qu'il soit destitué.[154]

---

[151] *Plan Décennal pour le Développement économique et social du R-U. (1951-1960),* p.362
[152] R.A. 1954, Op.cit., P.16
[153] A.N. Territoire de MUHINGA, A.H.6, 42, 1956, Cotations : Etat d'esprit des chefs et des sous- chefs, P.9bis
[154] ZEDI, F. Op.Cit.p.48

2) L'élevage

Le domaine d'élevage est astreint aux nombreuses mesures dont toutes concourent à l'amélioration de la santé et de la qualité du bétail. La plus ardente mesure à l'endroit du bétail tomba en 1957 et elle est libérée comme suit :

Vu que tout le bétail du R.U doit être régulièrement et obligatoirement dippé (O.R.U n° 54/222 du 3/12/1954) ce seul déplacement hebdomadaire (bientôt bi-hebdomadaire) servira en même temps à l'abreuvement, la déminéralisation, les prospections et vaccinations diverses, traitement et soins individuels(cliniques) , le squelette de l'infrastructure nous est offert par le réseau de 300 dipping-tanks(construits sur contribution volontaire des éleveurs autochtones qui sont transformés progressivement en Centres vétérinaires secondaires dont chacun comprendra :

- ✓ *Dipping- tank ;*
- ✓ *Abreuvoir ;*
- ✓ *Kraal d'examen ;*
- ✓ *Habitation d'infirmier vétérinaire chargé du centre ;*
- ✓ *W.C. public amovible (cysticercose).*

Chaque centre vétérinaire secondaire desservira plus ou moins 3300 TGB (300 dipping- tanks pour plus ou moins 1000000 TGB) situés dans un rayon de plus ou moins 5kms. D'autre part, les quelques 55 actuels Dispensaires Vétérinaires seront portés à plus ou moins 100, et transformés en centres vétérinaires primaires qui comprenant :

- ✓ *Dispensaire Vétérinaire (clinique) ;*
- ✓ *Etable d'hospitalisation ;*
- ✓ *Dipping- tanks ;*
- ✓ *Abreuvoir ;*
- ✓ *Kraal d'examen ;*
- ✓ *Habitation d'assistant Vétérinaire chargé du centre ;*
- ✓ *Habitation d'infirmier chargé du centre ;*
- ✓ *Habitation d'aide Infirmier Vétérinaire chargé du Dispensaire*
- ✓ *Poste de saillie (1à 2 taureaux sélectionnés) ;*
- ✓ *W.C. public amovible ;*
- ✓ *Petit abattoir.*

Cette mesure prise par le Gouverneur du R.U propose que la contribution pour la construction des dipping-tanks soit volontaire. L'Administrateur du Territoire de Muhinga adressa une correspondance à tous les chefs de son ressort dans laquelle il les incite à prendre des décisions concernant tous éleveurs en les appelant à contribuer pour la constriction des Dipping-tanks. En exécutant la

demande de l'A.T., Muhirwa adopta conformément à la lettre de ce dernier, la décision n°3/1954 porta le titre : taxe en vue de la construction des Dipping-tanks formulée comme suit :

Vu le Décret du 14juillet 1952 sur la réorganisation politique du Rwanda-Urundi, spécialement en son article 56 ;
Vu l'ordonnance n°21/86 du 10 juillet 1953 du Gouverneur du Ruanda-Urundi comportant les mesures d'application du Décret du 14juillet 1952 ;
Vu l'avis conforme du Conseil de la Chefferie en sa séance plénière du 30 novembre 1954 ;

Décide :

Article 1

Dans toutes les sous-chefferies de la chefferie Busumanyi, chaque propriétaire du gros bétail doit payer une taxe de 25 F/tête de gros bétail en sa possession, en vu de la construction des dipping- tanks.

Article 2

La présente décision entrera en vigueur au premier janvier 1955.

Buhinyuza, le 17/12/1954

Chef de la chefferie BUSUMANYI
André MUHIRWA.[155]

Tableau n° 10 : L'infrastructure sanitaire idéale que l'on doit réaliser

Echelon Administratif	Echelon Technique	Unité	Responsables	T.G.B.
R.U	PROVINCE	1	VET. PRO.	960000
R.U RESIDENCE	RESIDENCE	2	MED. VET.	60000 x16
TERRITOIRES	SECTEUR	16	MED. VET.	60000
CHEFFERIES	C.V.P.	96	ASS. VET.	3300
S/CHEFFERIES	C.V.S.	288	INF. VET.	3300

Sources : A.N Territoire de MUHINGA, AH8, 22, 1954 : Notes sur la réorganisation du service élaborée à l'intention des Médecins Vétérinaires du R.U, pp.1-3

N.B : Dès que la situation du personnel vétérinaire le permettra, deux Médecins Vétérinaires Principaux occuperont les deux postes de Conseillers Vétérinaires de Résidence. Bien entendu, ils dépendraient administrativement et

[155] A.N. Territoire de MUHINGA, AH 8, 22, 1954

techniquement de la Province. Le Secteur Vétérinaire (60000 TGB) dirigé par un Médecin Vétérinaire comprendra donc 6 CVP (6x10000 TGB), chacun dirigé par un Assistant Vétérinaire est constitué de 3 CVS (3x3300 TGB) y compris celui du CVP. Chaque CVS sera géré par un Infirmier Vétérinaire secondé d'un Aide- Infirmier Vétérinaire.[156] Jusqu'en 1957, le nombre des dipping- tanks à construire était huit. Cette multiplication était motivée par les résultats du recensement du bétail effectué l'année précédente, comme le montre le tableau qui suit :

Tableau n°11 : Recensement du bétail malade ; chefferie de BUSUMANYI

sous- chefferies	Collines	Recense en 1956	Examiné	Cas	
				Vivax	Congoles
Kibwa	Muyange	459	6055	3	-
Rushatsi	Rusheri	166	2514	-	-
Buradodeye	Gahemba	262	2714	-	-
Rucumuhimba	Kahekenya	180	2754	3	-
Sindayigaya	Jarama	254	3552	3	-
Mitakaro	Cibari	220	4930	5	1
Kandariye	Rugari	153	2834	35	15
Riragendanwa	Kivoga	206	4854	7	3
Katoto	Katongati	234	3105	6	14
Nkabo	Kwibuye	263	13157	3	1
Rukatsa	Kinazi	108	2794	-	41
Mpfybusa	Rugabano	355	4474	1	-
Ruranika	Cumba	394	13911	-	-
Rwiyemaho	Mwakiro	517	7116	3	1
Kabuguma	Makings	415	5497	2	-
Kasake	Buhinyuza	449	6279	8	2
Semuhomyi	Karongwe	309	13946	1	-
Ruvakubusa	Mabago	269	3742	2	-
Rushike	Muramba	581	6457	5	5
TOTAL		8224	110682	87	83

Source : A.N : Territoire de MUHINGA, A.H.6.42, 1956. s/d 2

Après ce travail de recensement afin de s'enquérir de la situation du nombre effectif de bétails affectés pour la chefferie, les autorités coloniales en collaboration avec le chef Muhirwa et tous les sous-chefs de la chefferie, organisèrent une campagne d'injection préventive contre la Trypanosomiase par le médicament : Pro- Salt d' Antrycide- Méthysulfate d'Antrycide- du Bérenyl.
Depuis l'instauration du programme du Plan Décennal, la préoccupation majeure du chef Muhirwa s'est illustrée dans différents secteurs de la vie économique de la chefferie. Ses efforts ont été multipliés dans le domaine agricole comme nous l'avons déjà souligné, il est le secteur qui lui a valu une forte appréciation de la part de l'administrateur du territoire. En second rien, il

[156] AN. Territoire de MUHINGA, AH8, 22, 1956

s'est préoccupé de l'amélioration de l'élevage. A ce point, en collaboration étroite avec les autorités coloniales et ses sous-chefs, il centra ses efforts sur la santé du bétail en mettant en place un système de vaccination, comme le montre le tableau ci- haut. Il a également multiplié la construction des dispensaires vétérinaires et des dipping- tanks en peu partout dans sa chefferie.

3. Les autres sources génératrices de revenus pour la chefferie

a) Impôt

Si dans les premières années de la colonisation de l'Afrique, les pays métropolitains ne se ménageaient pas pour supporter l'entièreté des dépenses des colonies, c'était pour racheter la confiance des Noirs car cela n'a duré que le temps de la rosée. Petit à petit dans les jours qui ont suivi leur arrivée, chaque fonctionnaire colonial entreprend beaucoup d'actions sociales qui consistent à supprimer au fur et à mesure, la part de la métropole. Dans cet écartement, le domaine qui a pris le devant de la scène est celui de l'agriculture qui était placé dans le cadre désigné sous le nom de *« mise en valeur »*. On disait que cela était bon pour les indigènes. Mais sans perdre de vue, il faut comprendre que toutes les actions de développement menées par les colonisateurs étaient avant tout, faire en sorte que les colonies soient profitables à la métropole.

Ensuite, après le développement de ce domaine, Les colonisateurs ont mis en place les Caisses Administratives de la Chefferie (C.A.C.) et les Centres Extra-Coutumiers (C.E.C) ainsi que les Caisses de Dépenses Publiques (C.D.P.) et pour faire fonctionner toute ces caisses, ils ont également créé les Centres Commerciaux (C.C.) et les Centres de Négoces C.N.) . Au dessus de toutes ces activités menées, dont le but principal était de piller la richesse des colonies, le gouvernement colonial a instauré sur tous le territoire du Ruanda-Urundi, un système d'impôt. Pour le cas de notre pays, l'Urundi, après avoir pris connaissance de la réalité sociale du pays, le pouvoir colonial belge décida à partir de 1921 de commencer l'enregistrement des seuls H.A.V. C'était pour déterminer ceux qui sont aptes à être assujettis à l'impôt. Ils repartirent alors ce dernier en trois catégories à savoir, l'impôt de capitation, l'impôt supplémentaire et l'impôt sur le bétail.

1° Impôt de capitation

Cet impôt redevable à tout H.A.V fut organisé par le Décret du 22 décembre 1917 est rendu exécutoire par l'ordonnance-Loi du Commissaire Royal du 15 novembre 1925. Conformément aux décrets du 17 juillet 1931 et du 4 août 1952 sur l'impôt indigène, modifié par le décret du 23 février 1953, l'ouverture de l'exercice pour lever ce dernier est fixé au premier janvier. Toutefois, lorsque les circonstances le justifient, le Gouverneur peut pour et /ou une partie du

territoire fixer une date ultérieure pour l'ouverture de l'exercice, sans que cette date ne puisse être postérieure au 1er mai.[157]

Il revient à ce même gouverneur de déterminer, un mois avant l'ouverture de l'exercice, le taux de l'impôt de capitation et d'autres. Pour cette première catégorie : impôt de capitation, le taux établi variait entre 10 et 300 Francs suivant les ressources et le degré du développement économique des populations.[158]

Mais, le gouverneur avait la prérogative de fixer un taux inférieur ou supérieur à celui déterminé pour la région concernée. Cette détermination de l'impôt suivant l'avis conforme du Gouverneur, l'Ordonnance n° 21/175 du 17 novembre 1953, fixe le taux de l'impôt de capitation et l'impôt supplémentaire ou de la polygamie pour l'exercice 1954 comme suit[159] :

Localisation	Territoire	Régions intermédiaires	T.I.C	T.I.S
Plaines	Usumbura		200	200
	Bubanza		200	200
		Plaine de la Rusizi 53&54	Exempte	Exempte
Montagne	Muramvya	-	130	130
	Kitega	-	130	130
	Ngozi	-	130	130
	Muhinga	-	130	130
	Ruyigi	Buyogoma	100	100
		Buhumuza- Mosso-Nord	80	80
	Rutana	Nkoma- Bunyambo	100	100
		Mosso- Sud	80	80
	Bururi	Plaine	200	200
		Montagne	130	130

Cette somme mentionnée dans le tableau est exigible à tout indigène du R- U et tout étranger de statut similaire de sexe masculin adulte et valide qui réside sur le territoire du R-U au moment de l'exercice. Il est encore redevable de l'impôt supplémentaire tout indigène du R-U et tout étranger de statut similaire, polygame résident sur le territoire au cours de l'exercice qui soit ou non redevable de l'impôt de capitation. Il est dû pour chacune des femmes valides du contribuable moins une. Et, ne concernant que des unions établies, conformément à l'article 2 de l'ordonnance N°21/132 du 11décembre 1951 rendant exécutoire au R-U le décret du 4 avril 1950, qu'elles sont antérieures au 1er Mai 1952.[160]

[157] LERROY, P. et BELLON, R., Législation du R- U (Matière Sociale et Economiques), 3ème édition, Edition Technique et Scientifique, Bruxelles, 1960, p. 306
[158] LERROY,P. et BELLON,R., Op.cit,P.306
[159] A.N, Territoire de MUHINGA, A.H8.32, 1953, Territoire du R- U, service des finances
[160] A.N., Territoire de MUHINGA, AH8, 32, Territoire du R-U, service des finances

2° Impôt supplémentaire ou de la polygamie

Ce type d'impôt était dû à tout homme polygame pour chacune des femmes valides moins une. Normalement, cet impôt est établi suite à la demande des missionnaires catholiques car la polygamie était devenue frequente, chose qui est contraire à la religion catholique qui admet la possession d'une seule femme. Pour alors freiner ce mouvement, les autorités coloniales ont imposé cet impôt sur la polygamie, pourtant admise par la coutume, mais considérée par l'autorité administrante comme une entrave à l'évolution sociale, surtout la chrétienté.

3° Impôt sur le bétail

Une autre sorte d'impôt frappait tout H.A.V détenteur du bétail. Cet impôt sur le bétail était considéré au même titre que l'impôt sur les revenus. Il est fixé par l'Ordonnance n° 21/174 du 27 novembre 1953 comme suit : « Le taux de l'impôt annuel dû pour chaque tête de gros bétail pour l'exercice 1954 est fixé à 50 Francs pour tout le territoire du R- U. Toutefois, l'impôt n'est pas dû pour les bêtes ayant moins de six mois lors de l'ouverture de l'exercice, pour les animaux castrés et pour les taureaux d'élevage marqués de la lettre E, 27novembre 1935.[161]

Tableau n°12 : Etat d'avancement impôt 1959 dans la chefferie du Busumanyi d'avril à novembre 1959

Chefferie	Période	Nombre d'H.A.V	Nombre acquis vendus	%	% T.G.B
Busumanyi	Avril	10407	8738	83,9	78,4
	Juin	10407	9246	88	86
	Juillet	10407	9737	93,7	90
	Septembre	10407	9948	95,5	95
	Novembre	10407	10005	96	96,5

Source : A.N, Territoire de MUHINGA, A.H 8.24, 1946- 1959, s/d 3, Finances-Impôts collectés.

En analysant ce petit extrait d'état d'évolution de l'impôt 1959, on constate que l'impôt indigène a augmenté de manière surprenante. Cela est dû aux nouvelles réformes entreprises en matière de perception pendant cette période. Il y avait entre autre ; le calcul des salaires payés aux natifs engagés au service de l'Etat, indication des travaux à entreprendre et la somme qui serait payée aux indigènes, évaluations des quantités d'exportation, calcul des sommes que la population peut retirer de la vente des produits de la petite industrie indigène, calcul du produit de la vente aux Européens, etc.

[161] CLAEYS BOUUAERT, TERRITOIRE DU RWANDA-URUNDI, Service des Finances, Usumbura, le 30 Novembre 1954, p. 3

Bref, toutes les ressources ont été minutieusement étudiées pour chaque territoire dans le but d'évaluer les quantités des produits qui peuvent être obtenus et vendus avec l'indication des prix qui en sont offerts et des débouchés possibles et analyse de l'ampleur de l'utilisation de la main d'œuvre. Cette opération a permis de se rendre compte de l'importance des sommes qui entreront dans les territoires au cours de l'année. C'est ainsi qu'on a pu déterminer à juste valeur la somme avec laquelle, il est susceptible de fixer l'impôt qui sera payé par chaque contribuable selon ses revenus. L'impôt indigène, constituait une contribution à la bonne marche du pays. Pour souligner cette importance, le Mwami Mwambutsa adressa le circulaire N° 2/1951à tous les chefs des chefferies en leur signifiant que s'ils ne s'acquittaient pas comme il faut la perception de l'impôt, le pays va manquer de moyens pour fonctionner mais eux aussi ne vont pas avoir leurs propres revenus.

> *« ... Il me revient chaque année que la plupart des chefferies défaillent en ce domaine. En négligeant les perceptions d'impôt vous ne vous rendez peut-être pas compte du retard que vous faites subir au programme général des travaux à exécuter pendant l'année en cours ou l'année suivante. Cependant vous n'ignorez que les recettes de l'impôt indigène sont utilisées pour l'administration de notre pays et son développement(...). Certains d'entre-vous interprètent mal les instructions relatives aux impôts, c'est à tord car ne fut ce que vos propres revenus, sans les impôts vous ne les auriez pas. Dès lors, vous devez comprendre combien le pays tout entier a besoin de ce fond ».*[162]

Ce clin-d'œil du souverain envers ses chefs, vient témoigner la manière dont les autorités coloniales ont pu réussir à inculquer dans les esprits des indigènes les biens-faits de l'impôt. Pour les égailler, elles tolèrent que les chefs effectuent un prélèvement d'un taux de 2,5% sur l'impôt collecté. En suite cet impôt sera calculé en fonction du nombre de contribuable dont le chef dispose. En fin, ce taux de prélèvement sera remplacé par un salaire fixe pour chaque chef et sous-chef.[163]

b) La création de C.C et de C.N

Le gouvernement colonial a contribué beaucoup pour que l'indigène puisse changer petit à petit de comportement en leur ouvrant au commerce extérieur.
C'est dans ce contexte qu'il introduisit dans le pays les cultures commerciales. Ces dernières devaient à moyen et à long terme, procurer aux paysans les sources monétaires leur permettant de faire face à l'exigence de l'impôt et aux nouveaux besoins engendrés par l'introduction de la monnaie. En plus de cela, pour permettre les échanges commerciaux et avoir cette monnaie escomptée, il

---

[162] A.N. Territoire de MUHINGA, A.H.3, 1951, Circulaire N° 2/1951, adressé à tous les chefs des chefferies par le Mwami de l'Urundi, Mwambutsa, le 6 Juin 1951
[163] *Rapport de l'Administration belge au R-U, 1954*, p. 33.

créa à partir des années quarante des centres commerciaux et des centres de négoce.Suivant leurs originalités, les premiers, étaient des terres domaniales louées ou vendues moyennant redevances fixées par le Gouverneur du R-U au profit du trésor. La parcelle est occupée par le commerçant lui-même ou par un préposé non- autochtone dans le but d'exercer une activité commerciale. Les C.N sont établis sur les terres indigènes. Les parcelles sont réservées aux commerçants établis dans les C.C dont dépendent les C.N et ne peuvent être occupées que par des préposés indigènes ou de commerçants indigènes indépendants. Les redevances sont perçues au profit des circonscriptions indigènes.[164]

En créant tous ces centres, le gouvernement colonial avait en outre, l'objectif de faire participer la population locale au financement de la colonisation, étant donné que la colonie ne devait pas trop dépenser. Pour remédier cette carence, il fallait trouver une autre source de financement. Il fallait donc que les autochtones puissent contribuer et supporter certaines dépenses de l'administration. La création de ces centres voire même des marchés publics à travers tout le pays répondait mieux à ce but. Plus tard est intervenu la création des caisses administratives des chefferies dont l'alimentation est en grande partie constituée par les taxes sur les marchés et les impôts divers. L'idée de la création des C.C et C.N était en soi une bonne chose. Mais derrière cette décision elle se trouvait une autre face cachée laquelle constituait un obstacle pour l'indigène pour l'exerce d'activité économique.
Par exemple ;

Au R-U, le C.C et C.N, étaient crées dans le but de faciliter les transactions pour une population dispersée et habitant des collines dont l'accès est difficile. C'était aussi dans le cadre de favoriser et de provoquer une large participation indigène au commerce. Mais sur le plan d'installation indigène, les C.C, malgré le droit accordé aux indigènes de s'y installer, présentaient des inconvénients pour celui-ci.

> *« D'une part, le commerçant indigène se trouvait fortement concurrencé de part son faible capital. D'autre part, il est sujet à une concurrence des Européens et Asiatiques, qui par expérience, ont une pratique des affaires plus que l'indigène. Par ailleurs, l'indigène se trouvait devant la lourde obligation de construire en matériaux durables et de payer pour la parcelle un taux de location relativement élevé alors qu'il est débutant ».*[165]

Dans toutes ces conditions, il était difficile à l'indigène de s'installer dans les C.C. C'est ainsi qu'on envisageait la multiplication des C.N où les prix des

---

[164] A.N, KITEGA, A.B.95, 1927- 1960

[165] VLOEBERGHS, M.H, Problème de commercialisation au R-U, Rapport de Mission, 1956, P.57, Cité Par SABUSHIMIKE, P. *La politique coloniale au Burundi en matière de commerce : 1913- 1963*, Mémoire, U.B, Septembre, 1989, p.45.

parcelles étaient en fonction de l'emplacement du terrain et abordables pour les indigènes. C'était dans ce cadre que les C.N de Muramba et Mwakiro étaient créés dans la chefferie de Muhirwa pour désenclaver le milieu respectivement en 1958 et 1960.

Ces marchés avaient du point de vue économique, un aspect très important sans lequel, il n'était pas facile de collecter l'impôt ou faire circuler la monnaie dans tout le pays.[166] Cela montre la nécessité de la création et de la multiplication des marchés. Il répondait à l'objectif visé par le pouvoir colonial, celui de faire circuler la monnaie, drainer l'impôt et les taxes dans les caisses du pays afin de subvenir à certaines dépenses publiques. Muhirwa confirme cette importance en disant que sans une bonne économie, on ne peut faire de bonne politique.[167]

Cette augmentation importante des marchés, des C.C et des C.N, à conduit à la création des CAC.

---

[166] NDAYISABA, A., *La création et organisation des marchés dans le Burundi colonial....*
[167] A.N, KITEGA, A.A, 11, liaison 1, 1961- 1964.p.3

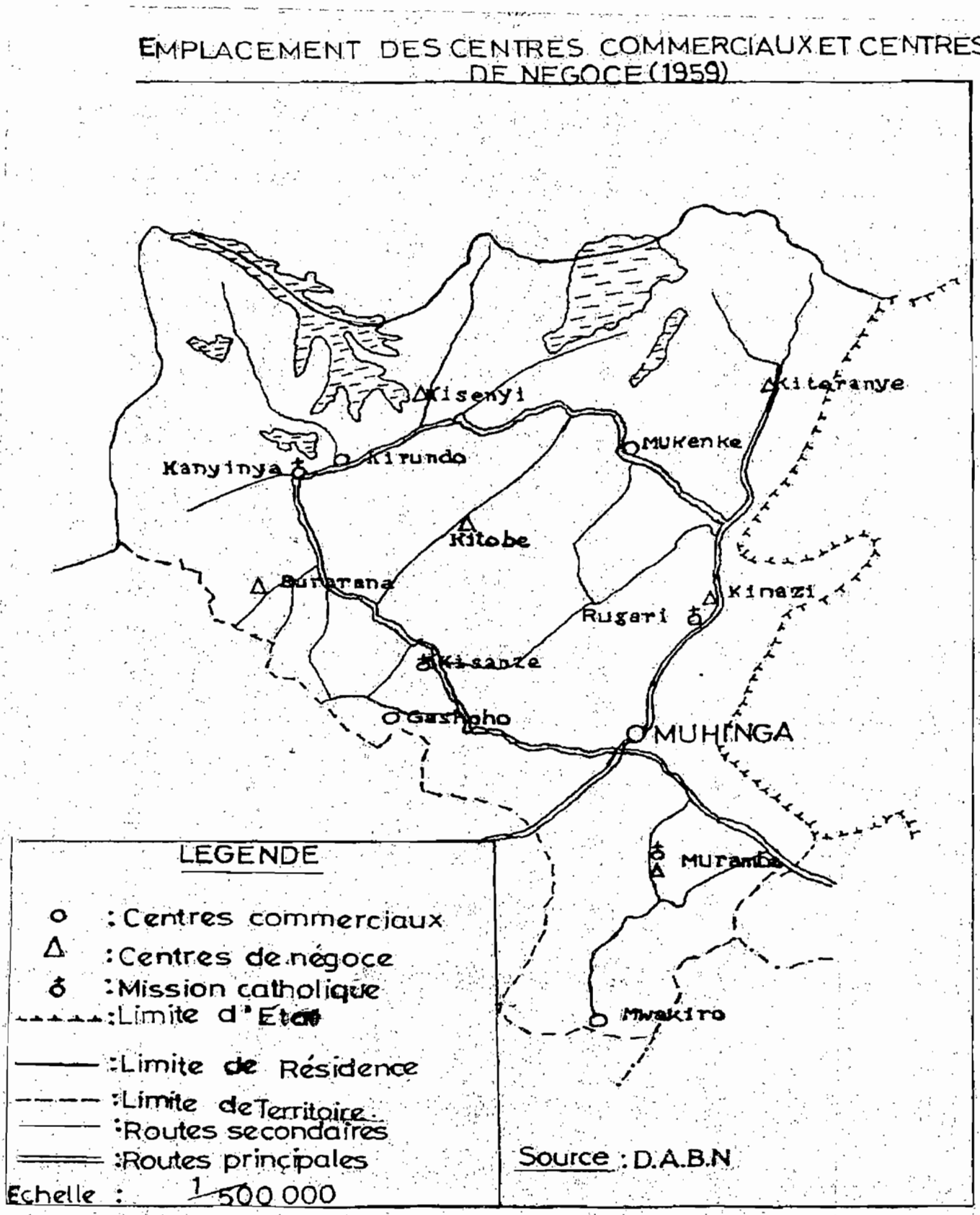

Figure N°3 : Situation des C.C. et des C.N. en territoire de Muhinga en 1959

4) La création des caisses administrative de la chefferie (C.A.C.)

Au surplus, si la colonisation moral était logique, doit être un bienfait pour les colonies ; On ne peut toutefois perdre de vue que le pays colonisé doit aider dans une mesure raisonnable et équitable à ce bienfait.[168] Conscient de cette réalité, les Belges présents au R-U, commencèrent dès les années trente, un projet métropolitain prévoyant les ressources dans lesquelles proviendront les dépenses. Dans ce projet, ils mentionnèrent des articles dont le but vers lequel tendait à éliminer progressivement les prestations coutumières aux notables mais moyennant une majoration équitable du traitement de ce dernier. La section VIII de ce projet crée des caisses de sultanat dont la gestion sera réglementée par l'ordonnance du Gouverneur des Territoires et donne à ce dernier les facultés d'instituer et de réglementer des caisses de Provinces et d'Arrondissement. Les fonds consacrés à ces caisses ne pouvaient être utilisés que dans l'intérêt général. Ce projet détermine également dans ses chapitres VII et VIII, les conditions d'engagement des dépenses par les circonscriptions et les règles de la gestion locale.[169]

C'est pour cette raison que les autorités coloniales créent au Burundi des Caisses de l'Administration des Chefferies et les Caisses de Centres Extra- Coutumiers. L'alimentation de toutes ces caisses partout où elles se trouvaient était à cent pour cent à la charge des indigènes. Elle provenait dans les impôts qui étaient la source principale, ensuite, les chefs des différentes chefferies sous la demande des autorités coloniales, ont initié des taxes de toutes sortes sur presque toutes les activités qui se fassent sur le territoire sous leurs contrôles. En guise d'exemple, voici comment ces taxes avaient été déterminées par le chef Muhirwa dans sa chefferie pour l'exercice 1957 et 1958 :

Chefferie	Produits-taxés	1957	1958
Busumanyi	Taxe Vicinale	20	30
	Taxe Hangars semences	20	5
	Taxe Dipping- Tanks	20	10
	Taxe Abattage TGB	10	20
	Taxe Abattage TPB	7	10
	Taxe Bière	5	10/Cruche
	Taxe Pirogue	-	De 250 à 500/Mois
	Dispensaire	-	30

Source : Procès- Verbal du C.S.P., Session du 27 Novembre 1957

Il y avait d'autres taxes non mentionnées sur ce tableau notamment comme les taxes de location des emplacements permanents sur les marchés publics[170] :
Rugari : 7500 Frs;

[168] Fond de KITEGA. D.31
[169] Idem
[170] A.N, Territoire de MUHINGA, A.H8, 32,1956 s/d1 : Situation- taxe- impôt

Muramba : 7500 Frs;
Jarama : 2500 Frs;
Kasave : 2500 Frs.

Taxes de location des parcelles établies aux C.N : 500 Frs pour les commerçants indigènes et 2000 Frs pour un non indigènes. La liste des produits taxés pour avoir les fonds de fonctionnement de la chefferie n'est pas exhaustive. Cet argent loué aux C.A.C et aux C.E.C devait donc aller aux dépenses sociales, telles que l'entretien et achat du matériel des routes, des moniteurs cafés, pour le boisement et au tribunal de la chefferie (construction, salaires des greffiers, salaires des assesseurs, fourniture bureaux), construction des gîtes, camps médicaux et vétérinaires indigènes.[171]

La gestion de toutes ces caisses était au départ confiée à l'Administrateur de Territoire. Mais, puisque les fonds ont augmenté au fur et à mesure que l'année passe, on a associé dans la gestion la consultation du conseil permanent. Les C.A.C devaient alors prendre en charge toutes les dépenses d'entretien et de fonctionnement des institutions situées en son ressort.

5) Les réalisations sociales

Nous avons souligné dans les pages antérieurs que le prince André Muhirwa est porté à la tête de la chefferie de Busumanyi à partir de 1951. Durant cette période, le pays était en pleine extension de différents travaux de développement. A son arrivée dans sa chefferie, Muhirwa trouva déjà sur place certains travaux de mise en valeur é. Son action ne se limitta que sur leur amélioration, car certains étaient dans un étant d'exiguïté. Pourtant à côté de cette amélioration, il innova certains d'autres.

a) Les voies de communication

La fin du XIXème siècle apparaît rétrospectivement comme l'apogée de l'ère du rail dans l'histoire des transports.[172]L'emprise de ce développement ne laissa pas de côté le continent Africain dont l'urgence des colons était de venir à bout les difficultés économiques qui hantaient le continent du moins, l'acheminement des ressources des pays colonisés vers la métropole.
Ces dans ces conditions que les Allemands qui étaient au R-U débutèrent le traçage des routes dans ces deux résidences. Après son départ, les Belges qui ont pris la relève, ont eux aussi doublé les efforts de façon à ce que dans les années xoisantes, le R-U figurait parmi les premiers pays africains possédaient le réseau routier le plus danse. Sur ce volet, la chefferie de Busumanyi était restée en arrière. A ce point-ci, notre informateur nous a précisé que la chefferie avait peu

[171] Fond de KITEGA, D.49 de juillet 1984
[172] Histoire Sociale de l'Afrique de l'Est, Op.cit. p.335

de routes et encore plus elles étaient petites. Selon lui, il y avait la route : Muhinga-Gahomoka-Kavuruga-Muramba-Mwakiro.

Cette route passée au chef lieu de la chefferie. A côté de cette route, un autre tronçon était : Muhinga-Kuruvubu-Cankuzo. Dans d'autres endroits comme Jarama, il n'y avait pas de routes. Il a fallu de nouveaux tracés qui ont ouvert un passage qui partait de Mwakiro-Kiyanza-Rugabano-Jarama-Cumba et qui reliait cet endroit avec la route Kitega-Karuzi- Muhinga.[173] Sur cet état des routes de la chefferie de Busumanyi, l'A.N dans son dossier A.H.6, 42, 1956 dans la rubrique des travaux réalisés dans différents territoires sur crédit C.A.C, montre que Muhirwa a utilisé ce fond pour l'élargissement des routes comme : Muhinga- Muramba/ Muhinga-Ruvubu et Muhinga-Mukenke.[174]

[173] Bizongwako, Marcelle, Muramba, le 16/7/ 2012
[174] A. N, Territoire de MUHINGA, A.H6, 42, 1956

Figure N°4: Les voies de communication en territoire de Muhinga en 1957

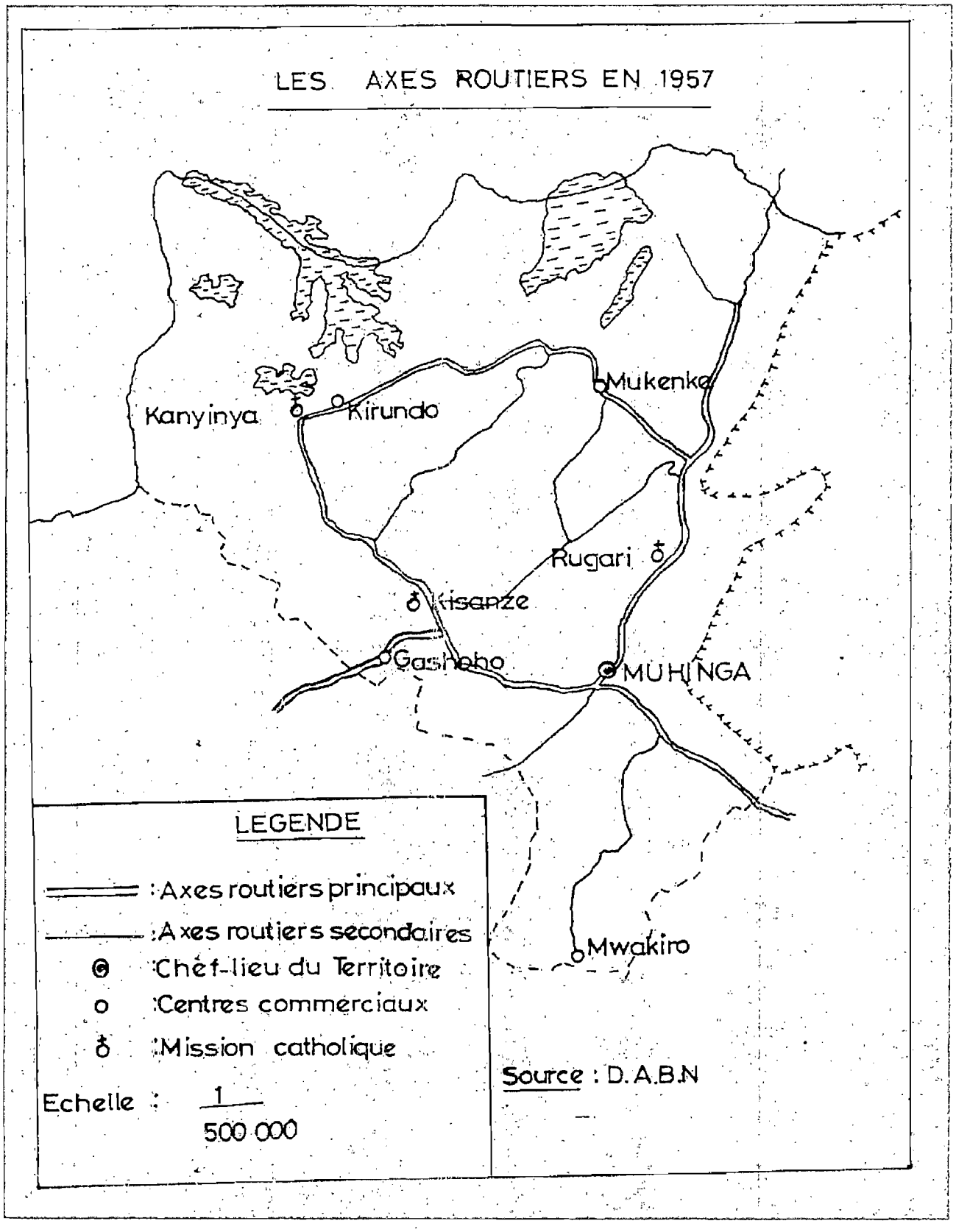

b) La santé : œuvre médicale

Du point de vue sanitaire, les infrastructures existaient déjà même si elles sont insuffisantes. Pour quelques exemples, on donne, l'Hôpital de Muhinga construit en 1941[175] , dispensaire de Muramba : 1948-1949, et deux dispensaires vétérinaires, à savoir Mukoni : 1951 et Nyarunazi : 1943-1944.[176] Même si toutes ces infrastructures étaient érigées avant la nomination du chef Muhirwa, ils ne remplissaient pas toutes les conditions requises. C'est le cas notamment du dispensaire de Muramba où le chef Muhirwa a demandé de subsides de 500000 Frs pour la construction d'une maison pour infirmier et un pavillon. Cette dernière a fait l'objet du débat à la réunion du C.S.P. tenu à Kitega en juin-octobre, novembre et décembre 1957.Voici le sort réservé à cette question au cours du débat :

> *« Mr le conseiller du Mwami fait savoir que la chefferie sous rubrique demande un subside de 500000 Frs pour la construction d'une maison pour l'infirmier et un pavillon. La députation permanente n'a pas retenu le subside parce que les disponibilités de CDP sont réduites ».*[177]

Après l'exposée du motif et différentes considérations, le Président du C.S.P. fait voter pour savoir qui sont pour ou contre l'octroi de ce subside demandé par la chefferie de Busumanyi. Les résultats du vote furent les suivants :

> *« vingt voix contre et trois abstentions. L'octroi du subside est rejeté par le C.S.P. qui estime que le produit de la taxe peut suffire à la construction des bâtiments projetés ».*[178]

Ces infrastructures seront plus tard construites à l'aide de la Caisse de Dépense Publique (CDP), comme ç'a été décidé dans le Conseil Supérieur du Pays

c) L'enseignement : infrastructures insuffisantes

Le domaine de l'enseignement était tellement touché par le manque d'infrastructures et d'un nombre insuffisant du personnel. Etant donné que la chefferie de Muhirwa avait une partie qui touche le chef lieu du Territoire, la grande partie de la chefferie baignait dans la zone rurale. C'est ainsi qu'il prend l'initiative de sensibilisation en vue de la création des écoles primaires en milieu indigène. Sa première démarche a été de traiter la question au sein du conseil de la chefferie. Après l'approbation de ce dernier, la question est portée au conseil de Territoire et elle a été étudiée dans le conseil tenu en date du 27 au 29 septembre 1954. Voici l'extrait de sa proposition :

---

[175] AERTS, L., Inventaire des investissements publics au Rwanda et au Burundi, 1938-1961, Usumbura, 1962, p.28

[176] A.N, Territoire de MUHINGA, A.H6.5, 1918-1953

[177] A.N, Territoire de MUHINGA, A.H6, 76, 1953 : Procès- verbal du CSP, 30 Novembre 1957, P.100

[178] Idem

« Le Père Vasse, Directeur des écoles du Vicariat de Ngozi n'est pas contre la création des écoles primaires, en milieu indigène, mais il se déclare dans l'impossibilité d'en construire lui-même faute de crédit et du personnel enseignant. Mais une fois que nous parvenons à les ériger comme il faut avec notre propre argent, nous pourrions faire un rapport sur elles et le soumettre au gouvernement afin qu'elles soient agréées, si le gouvernement les trouve conforme à ses plans, il se peut qu'il les reconnaisse comme il a agréé d'autres écoles, et pourra en conséquence nous seconder dans notre initiatives en nous accordant des subsides et le personnel enseignant ».[179]

La réalisation de ces travaux demandait un fond considérable. Or, nous avons vu en haut que le Gouvernement se désiste dans l'octroi des subsides tout en avançant que le produit des taxes peut suffire pour la construction diverse. Afin de trouver cet argent nécessaire, Muhirwa proposait ce qui suit :

« ...Il a fallut la cotisation d'une somme nécessaire à leur érection et la propagande scolaire doit être active pour que les enfants fréquentent régulièrement leurs études et les parents n'empêchent pas leurs enfants d'aller à l'école ».[180]

Pour éviter que les efforts déployés afin d'obtenir ces écoles soient vains, il proposa des mesures contraignantes, pour les enfants à l'âge de scolarité puisse prendre le chemin de l'école.

« ...Vu qu'il n'ya pas encore jusqu'ici les sanctions prévues qui poursuivent les parents, leur négligence d'envoyer les enfants à l'école, au moment de les punir d'un manquement à une obligation sanctionnée, le sous-chef lui dire par exemple au moment de lui proposer une amande que ce n'est pas la première fois qu'il n'est pas en règle parce qu'il n'envoie même pas son enfant à l'école. L'indigène pensera toujours qu'il est puni d'avoir manqué à ses obligations règlementaires et de sa négligence d'envoyer son enfant à l'école ».[181]

Ces mesures ne concernaient pas les parents des élèves, mais également les écoliers paresseux qui doivent subir de petites corrections. Avant la construction de cette nouvelle catégorie des écoles, il y avait deux sortes d'écoles dans chaque mission dirigées par les Pères Blancs et les Sœurs Blanches. C'étaient des écoles rurales dans les succursales sous la direction des instituteurs indigènes et les écoles centrales dirigées par des missionnaires. Elles n'étaient bénéfiques que pour les enfants vivant tout-près de la mission. C'est dans cette

---

[179] A.N, Territoire de MUHINGA, A.H6.42, 1956, s/d3 : Procès- verbal du conseil de Territoire du 27 au 29 Novembre 1954
[180] Idem
[181] Idem

optique, que pour secourir les enfants qui habitent trop loin de la mission, Muhirwa prévoie la construction des « *écoles de la brousse* ». Cherchant de connaître avec précision le nombre exact des écoles construites dans ce courant, notre informateur nous a cités seulement celle construite à Buhinyuza et pour les restes, il nous a confirmé qu'il ne peut pas les reconnaitre du fait que la chefferie était trop vaste.[182] On peut tolérer cette réponse si on tient compte de l'étendue de la chefferie et le nombre de missions dont elle possédait à cette époque ; ce qui permet d'affirmer qu'elles étaient nombreuses.

A côté de toutes ces constructions : sanitaires et scolaires, la commune actuelle de Buhinyuza a hérité de lui le Tribunal de Résidence et le Bureau Communal.
Ces deux bâtiments existent encore dans le plan conçu par ce chef. Sauf quelques travaux de rénovation, le Tribunal est en bon état. Quand au Bureau communal, au moment de mon passage lors de l'enquête en juin 2012, on était entré de changer la toiture, mais le reste de la construction date de l'époque de Muhirwa. Enfin, il a mis en application le programme de regroupement de la population dans les villages. Jusqu'au 31 décembre 1956, la chefferie comptait 4571[183], le total des maisons en prisé sous la réalisation du FBI dans la chefferie de Muhirwa.

d) Culture : Cercle pour évolués de Muhinga

Avant de parler du cercle pour évolués de Muhinga, essayons d'abord de comprendre la notion d' « évoluée ».
Selon Ntabahungu Marie José, les évolués étaient des gents qui parlaient le Français, qui travaillaient pour les Blancs et qui avaient adoptés au moins un mode de vie européen. Toujours selon le même auteur, le mot évolué pouvait aussi désigner des personnes qui avaient un niveau d'étude de quelques années postes primaires, c'est-à-dire qui pouvaient s'exprimer en Français.[184] En réalité, ces évolués étaient les anciens élèves formés au Groupe Scolaire d'Astrida.

Ils allaient collaborer avec les colonisateurs. Ils étaient préparés pour devenir leurs auxiliaires, leurs aidés dans leurs tâches et jamais prendre à les remplacer plus tard. Leur rôle consistait à « *exécuter et en aucun cas à contredire* » les instructions belges. Les premiers cercles pour évolués on été créés par les Pères Blancs au cours des années quarante. Suivant ce modèle, l'Administration coloniale belge fit autant à partir des années cinquante. On comptait à cette année, au R-U, sept cercles disposés de la manière suivante : quatre pour le Rwanda (à Astrida, à Ruhengeri, à Kigali et à Nyanza), et trois pour l'Urundi : (deux à Usumbura et un autre à Kitega).[185] La vulgarisation de ces cercles pour évolués se situait aux environs de 1951. C'est dans ce courant que le cercle de

[182] Bizongwako Marcelle, Muramba, le 17 juillet 2012
[183] A.N, Territoire de MUHINGA, A.H6.42, 1956 : réalisation FBI par chefferie
[184] NTABAHUNGU, M.J. et MANIRAKIZA, M., Op.cit., p.92
[185] Le plan Décennal, p.168

Muhinga a vu le jour. La direction de ce cercle fut donnée à Muhirwa. La création de ces cercles avait un double objet. Premièrement pour ceux qui ont étés fondés par les Blancs, ils les considéraient comme un moyen de rapprocher ces évolués afin de pouvoir les aider a propagé la bonne nouvelle. Deuxièmement, pour les autorités coloniales, en créant ces cercles, elles voulaient instaurer un système d'observation afin de suivre de-près les activités des évolués en dehors des heures de services.

C'était dans le but de les empêcher de créer de mouvements de nature à gêner l'administration en place. Pour concrétiser leur souhait, les Administrateurs Territoriaux multipliaient des causeries morales à l'intention de cette élite. Ils organisaient des conférences à caractère déontologique en vue de ranimer la conscience professionnelle de leur auxiliaires, mais aussi de raviver leur dévouement à la cause du colonisateur. Ils étaient également des endroits privilégiés pour l'organisation des fêtes à l'occasion des départs et des arrivées des fonctionnaires coloniaux.[186] Dans tout ces cercles, il était strictement interdit tout débat à caractère politique car, pour les Belges, il n'était pas question que ces évolués revendiquent leurs droits politiques.

Pour être sûr de cette main mise sur ce petit poignet d'élite, ils ont divisé les évolués en leur accordant d'autres avantages liés au salaire, au logement et à l'équipement que d'autres évolués ; anciens séminaristes ou normaliens de l'école Normale de Kitega. Cette stratégie est couronnée de succès car ils ont réussi de les faire repartir en camps opposés qui ont joué un grand rôle lors de la recherche de l'indépendance.

Ceux qui avaient réussi à avoir les avantages, craignaient de les perdre. Ceux qui en ont été privés, s'organisent pour réclamer l'indépendance immédiate afin de se débarrasser de ces oppresseurs. C'est dans ce contexte que certains évolués sont parvenus à briser le silence et discrètement commencèrent à échanger sur l'avenir de leur pays. Le lieu de discussion était ces cercles-mêmes. Comme ils se rencontraient souvent, ils ont réussi à se connaître et à y identifier ceux qui étaient à la solde des Blancs. Cela parce que certains étaient devenus des « espions ». A ce sujet, Muhirwa dans une interview accordée à Marie-José Ntabahungu raconte ce qui suit :

> *« Certains d'entre-nous étaient payés par les Blancs pour leur rapporter des critiques qui se faisaient contre eux. Ces espions nous les appelions des « Vendus ». Il y avait des évolués qui aimaient leurs pays : c'étaient des nationalistes. Il y avait d'autres qui ne prenaient aucune position ».*[187]

Cependant, les contacts permanents occasionnés par la fréquentation des cercles pour évolués ont permis à ces derniers d'échanger sur des points intéressants

[186] Plan décennal, Op.cit., p. 168
[187] Muhirwa, Bujumbura, Septembre, 1988

l'avenir de leur pays. Cela a permis de susciter la conscience nationale. C'est sur cette dernière idée que le Prince Louis Gwagasore s'est appuyé pour bien mener sa lutte pour l'indépendance du Burundi.

En conclusion, après une lutte sans merci de plus de la moitié d'un siècle, entre les Bezi et les Batare, le conflit cessa à peine suite à l'intervention des puissances étrangères. Mais, le tissu social cousu par Ntare Rushatsi et ses successeurs, était totalement déchiré. De ces deux côtés, sortira un homme de tous les caractères qui va tenter de refaire ce tissu tant bien que mal. C'est dans ce contexte que Muhirwa intervint. Ce Prince Mutare descendant de la lignée de Ndivyariye qui, hier était l'ennemi de la cour détenue par les Bezi, devient aujourd'hui l'homme de confiance. L'espoir placé dans ce dernier, commença à se manifester très tôt lorsqu'il est confié la direction de l'ancienne chefferie de son père.

Il se distingua de ses prédécesseurs qui ont succédés à son père lorsque lui et sa famille sont mis en route pour un exil forcé. Son retour dans les anciennes terres de son père, soulagea la population qui avait presque désespérée par le dur règne de Karabaye. Intégré au milieu des ses siens, il concentra toutes ses énergies pour moderniser sa chefferie. Grâce à son intelligence, sa simplicité et son esprit coopératif y parvint et arriva même là où avaient échoué ses prédécesseurs après la mort de son père. Du moins, c'était quelqu'un qui connait et qui métrisait son rôle de chef tel que le précise Déo Nsavyimana dans sa thèse :

> *« Pendant la décennie 1920, le rôle essentiel des chefs était d'assurer sous la direction du délégué du Résident le recensement des contribuables et la perception des impôts. Cependant, à partir de 1930, le chef devient un auxiliaire (...) ».*[188]

L'accomplicement de ces tâches se signifie que le chef était automatiquement réduit en un percepteur d'impôt ou un auxiliaire, tout simplement son rôle ne se limitait que sur la supervision. Tous ces deux rôles, Muhirwa les a effectué sans reproche aucune. La preuve en est les bulletins de notation où tous portaient la marque de très bon.
Ensuite, après avoir développé sa chefferie, il quitta les fonctions de chef, non pas parce que cela ne l'intéressait plus, mais grâce à l'ordonnance n°221/253 du 26 septembre 1960 stipula le remplacement des 37 chefferies par 18 provinces. Après, il a rejoint le prince Louis Rwagasore dans son travail de lutte pour la recherche de l'indépendance du Burundi.

---

[188] NSAVYIMANA, D., *La mobilisation de la force de travail au BURUNDI sous le mandat belge (1920-1940)*, Vol I, UCL. Faculté de Philosophie et Lettres, Thèse de Doctorat, Group B : Histoire, 1989, p.153

CHAPITRE III : MUHIRWA FACE AU COURANT NATIONALISTE ET LA GESTION DES INSTITUTIONS DU PAYS : 1960-1963

Introduction

Après le déchirement qu'a connu la famille royale à travers le *"conflit bezi-batare"*, Muhirwa sortit très renforcé. Il était l'homme très fort qui avait dépassé les vieilles querelles de l'ancienne monarchie. Il avait marqué l'histoire, d'abord de sa région natale, ensuite du pays pendant la période de la recherche d'autonomie et quelque temps après l'obtention de l'indépendance. Il a dirigé non seulement la chefferie de Busumanyi de 1951 jusqu'aux en en 1960, mais également il fut président du cercle pour évolués de Muhinga, membre du Conseil de Territoire et membre du Conseil Supérieur du Pays. Partout, au cours de sa carrière il a été marqué par son intelligence, sa clairvoyance, sa promptitude à trouver des solutions intéressantes pour la Chefferie de son ressort en particulier, le Territoire et le pays en général.

Depuis 1945, le vent des indépendances soufflé sur le continent asiatique. Il déférera sur le continent africain dans les années soixante. Il n'a pas épargné le Burundi qui, à cette époque, était un Territoire sous Tutelle géré par la Belgique. C'est dans ce mouvement que sont nés les partis politiques au Burundi en vue de lutter pour l'autonomie du pays. Muhirwa qui avait été mis en retraite par l'ordonnance n°221/253 du 26 septembre 1960, il s'est allié aux nationalistes regroupés au sein de l'UPRONA et les partis satellites, dirigé par le prince Louis Rwagasore. Il devient membre influent du parti et le bras droit du prince. Il conduisit plusieurs délégations vers l'extérieur du pays lors des négociations soit avec les autorités coloniales ou soit avec les représentants du Conseil de Tutelle.

Après l'assassinat du Prince Louis Rwagasore, le 13 Octobre 1961, l'Assemblée nationale intérimaire à la demande du roi Mwambutsa IV Bangiricenge, vota à l'unanimité en faveur de Muhirwa comme Premier Ministre en remplacement du Prince défunt. Comment alors cette nomination a été accueillie par d'autres membres du parti ? Quelles sont les conséquences qui en découlent ? Quelles sont les attitudes de différents acteurs ? Voila avec d'autres intrigues ; ce qui va en grande partie occuper ce chapitre où nous verrons que les difficultés qui ont suivies ce remplacement ont jeté les bases d'instabilité et crise politique dont a souffert la monarchie constitutionnelle.

A. Muhirwa et le courant de l'indépendance

1) Le concept des partis politiques

a) Contexte général de la création des partis politiques

Avant la colonisation du continent africain par les Européens, il y avait en peu partout en Afrique des structures politico-administratives solides dirigées par des chefs locaux. A leur arrivée, les Européens étaient pressés à remplacer cette organisation mais ils y rencontrèrent de fortes résistances malgré qu'elles aient été de courtes durées. Leur installation a été suivie par la mise en place des programmes de « civilisation » dont l'enseignement.

Quelques africains vont fréquenter l'école des Blancs en Afrique dans les colonies ou en Europe dans les métropoles. Ils vont progressivement assimiler les idées relatives à l'autodétermination des peuples : apprendront aussi les thèmes marxistes qui s'opposent à l'idée des colonies. La Seconde Guerre Mondiale constituera aussi un événement qui allait ébranler le colonialisme européen. Des conférences internationales en rapport avec l'émancipation des peuples s'organisèrent. C'est notamment la conférence panafricaine d'ACCRA en décembre 1958. Citons encore la conférence de Bandoeng de 1955. Elles lancèrent des mots d'ordre comme : « *L'Afrique aux Africains* » ou « *L'indépendance immédiate* ». Il faut aussi souligner le rôle qu'avait joué l'ONU. Cette organisation créée par la charte de San Francisco signée le 26 juin1945 sous l'égide des pays vainqueurs de la deuxième guerre mondiale était devenue une sorte de parlement international.[189]

A partir de ce moment, l'Afrique sera partout marqué par des formations ou regroupements politiques qui participeront au renforcement du sentiment nationaliste. Plus tard, ils ont aidé à la mise en place des partis politiques dans l'espoir de mener une lutte pour la reconquête de la souveraineté nationale. L'élite burundaise ne resta pas à l'écart. Des partis politiques vont naître après la promulgation de l'ordonnance n° 111/105 du 15 juin 1959.[190] Si on fait une analyse de la situation politique du Burundi à cette époque, on constate qu'avant 1959, il n'existait aucune organisation de ce genre. Mais, entre janvier 1960 et août 1961furent fondés 25 partis politiques.[191]

---

[189] Les pays qui ont réclamé et obtenu leurs indépendances ont pris l'initiative de plaider pour les pays encore colonisés

[190] GAHAMA, J., « Les partis politiques et la recherche de l'indépendance au Burundi », in Histoire Sociale de l'Afrique de l'Est, Op.cit., p.135

[191] LECHAT, M., Le Burundi politique, Usumbura, Service de l'information du Ruanda-Urundi, 1961, p.20

b) Naissance des partis politiques

Vers les années 1950, un courant nationaliste né en Asie, traversa donc le continent Africain. La prise de conscience des peuples africains se manifeste dans les conférences afro-asiatiques pour la revendication de l'indépendance. L'Afrique assiste alors à la naissance ici et là de mouvements nationalistes. Au Burundi, on peut observer trois étapes dans la création des partis. D'abord, la première étape va de janvier à mars 1960. Elle est caractérisée par la naissance des partis de grande envergure nationale qui recueillirent des adhérents dans toutes les régions du pays. Ensuite, la seconde phase va d'avril à septembre 1960. C'était la phase de la naissance des petits partis d'influence locale. Enfin, c'est la phase qui va de décembre 1960 à août 1961 avec l'organisation des élections communales et la campagne pour les élections législatives.

Tous ces partis se réclamaient de la monarchie constitutionnelle, souhaitaient une démocratisation des institutions et un développement économique et social rapide.[192] Le désaccord se situait sur la détermination de la date de l'indépendance du Burundi. A ce sujet, certains partis dits nationalistes souhaitaient l'indépendance immédiate car, selon eux, l'heure avait sonné pour se débarrasser des colonisateurs. D'autres dits de Front commun populaire et démocrate, voulaient une indépendance retardée.

Ils insistaient sur un préalable de démocratisation des institutions avant l'accession du pays à l'indépendance. En outre, sur le plan économique et social, ils préconisaient des programmes progressistes : la formation des cadres, modernisation de l'agriculture et de l'élevage, création des coopératives, calcul des impôts selon les revenus annuels, amélioration des conditions de vie des ruraux, etc.[193] Pour ces derniers, on peut lire à travers la voix du chef du PDC, Jean-Baptiste Ntidendereza, fils du chef Mutare Baranyanka en même temps chef de la chefferie Bwambarangwe-Busoni la confirmation de ce refus d'indépendance immédiate.

> *« Nous sommes toujours un pays féodal avec une autorité de type féodal plus fort encore qu'il ya 30 ans. Coller une étiquette « indépendance » surl'état des choses actuelles, revient à nous ramener loin, très loin en arrière... »*[194]

On assiste à une rapide naissance de plusieurs partis ayant presque le même but. Comme nous l'avons vu dans les lignes précédentes, les programmes des différents partis ne divergent que sur certains points : l'attitude envers

---

[192] GAHAMA, J., « Les partis politiques... » In Histoire Sociale de l'Afrique de l'Est Op.cit., p.136
[193] Idem
[194] *Rudipresse du 11 février 1960*, cité Par Jean- Paul Harroy, Op.cit. p.359

l'administration tutélaire et ses réformes, le choix de leurs dirigeants et surtout la date de l'indépendance.[195]
Une approche qu'on peut avancer à propos de cette multiplication est que le pays était en période de profonde réformes d'une part et que comme l'écrit Lechat, c'était dû au manque initial de collaboration entre les hommes qui voulaient libérer le Burundi et les Européens qui géraient la Tutelle.

Ajoutons aussi à cette première explication, la reconnaissance des problèmes gérés pendant la période coloniale (rivalité entre la souche princière : Bezi-Batare) que les autorités coloniales se sont servis en tissant la haine et la division au sein de l'élite rundi encore naissante. Elles avancèrent que l'UPRONA était un parti des Bezi, d'où la création de PDC, parti fondé par les Batare avec l'encouragement de la Tutelle afin de pouvoir barrer la route aux nationalistes.[196]
A ce sujet, Jean-Paul Harroy, alors Résident Général du R-U, avoue dans son livre les méthodes employées pour combattre l'UPRONA de Rwagasore.

> *« Face à cette marée uproniste déferlant sur les collines, la principale digue que l'administration belge s'est efforcée d'élever a donc correspondu à l'existence d'un ou de plusieurs partis politiques modérés et forts, à la fois désireux et capables de disputer au parti de Rwagasore la faveur des masses ».*[197]

Cette citation lève l'équivoque sur le soutien dont avaient bénéficié les partis du front commun populaire et démocrate de la part de la métropole. Ils étaient également largement financés par les syndicats chrétiens de Belgique auxquels s'y ajoutent quelques colons Belges. Evoquons dans ce contexte, le cas d'Albert Mauss qui soutenait financièrement le Rassemblement Populaire Africain (R.P.A) de Léon Christian Mushatsi-Kareba qui opposait ouvertement « les Bahutu aux Baganwa et grands Tutsi ».[198] Au cours de cette période, les milieux urbains fondèrent leurs partis sans se soucier des masses de la campagne.[199]
Ajoutons à toutes ces explications, l'influence des dirigeants indigènes.

Ils se faisaient valoir que le jour où le colonisateur partira, eux vont prendre sa place. En tout cas, le rôle de la Belgique était considérable. Constatant qu'elle n'avait aucun autre choix, elle favorisa la création de nombreux partis politiques. Elle croyait que si ces manœuvres étaient couronnées de succès, il n'y aura pas de constitution d'un front unique (Divide et Impera). Le résultat de cette politique défendue par la Belgique, a fait que, toutes les formations politiques se regroupèrent autour de trois grandes tendances : une autour de

---

[195] SHURI, M., et NZOJIBWAMI, J/L/, *Le processus de l'émancipation politique du Burundi 1958-1961 ; les partis politiques,* Mémoire, U.B., Bujumbura ?p.32
[196] C'est-à-dire les membres de l'UPRONA et des autres partis satellites, partisans de l'indépendance immédiate.
[197] HARROY, J.P. Op.cit.,pp. 606-607
[198] Idem
[199] BOYAYO et BUTARE.T. Abrégé d'histoire du Burundi, Bujumbura, (S.é),1970, p.48

l'UPRONA, une autre autour de son rival, le P.D.C. et une dernière, moins nette cependant, autour du P.P., avec un double objectif : se libérer du « paternalisme féodal » des Princes et des Batutsi et défendre les intérêts des Bahutu.[200]

2) Réactions suscitées par la création des partis politiques

a) L'attitude du roi face aux partis politiques

L'émergence des partis politiques avait autant impliqué la personne du Mwami, malgré qu'il a toujours déclaré officiellement qu'il se tenait au dessus des formations politiques. Il adoptait cette attitude afin de sauvegarder la tradition qui affirmait que le roi était protecteur de tous les Barundi.[201] Certains propagandistes de l'UPRONA brandissaient l'image du Prince Louis Rwagasore et affirmaient à la population souvent naïve que le fils ne faisait qu'exécuter les ordres tacites de son père.[202] Cela mécontentait à cet effet, les autres partis rivaux et risquait d'engendre un climat de tensions. Pour calmer la situation et tranquilliser les esprits des neuf partis traumatisés par la campagne des élections communales de 1960, le Mwami Mwambutsa Bangiricenge adressa le message à la nation, le 14 février 1960 où il déclarait en effet :

> *« Je tiens à faire savoir à tous les Barundi qu'étant leur Mwami à tous, je n'appartiens à aucun parti politique et entends rester au-dessus de tous les partis. Je suis de cœur avec tous les Barundi loyalement attachés et dévoués à leur pays et à leur Mwami et je n'autorise personne et aucun parti à se réclamer de l'exclusivité de mon patronage ou à jeter, en mon nom le discrédit sur tout autre parti ayant comme but l'intérêt du Burundi ».*[203]

Aux yeux de la masse, cette déclaration du souverain se suffisait d'elle-même pour convaincre les leaders des partis que le Mwami n'était pas du côté du parti de son fils. Nous verrons un commentaire sur ça, plus loin. Après la demande adressée par son homologue Rwandais, le roi Kigeri Ndahindurwa, lui conseilla de prendre position en faveur du parti de son fils, il n'a pas seulement refusé mais il profita de cette occasion pour faire un rappel aux politiciens qu'il faut éviter à tout prix, de s'entredéchirer.

---

[200] GAHAMA, J., « Les partis politiques... »In Histoire Sociale de l'Afrique de l'Est, Op.cit., p.142

[201] Le terme « Barundi » est généralement utilisé lorsqu'on fait mention des Hutu et des Tutsi qui peuvent (ou sont estimés) avoir une certaine allégeance à la nation burundaise telle qu'elle se présente actuellement ou aux royaumes burundais près-coloniaux, et qui vivent à l'extérieur (ou à l'intérieur) du Burundi actuel. Ce terme est employé normalement lorsqu'on fait mention des communautés qui vivent dans la région des Grands Lacs, mais pas exclusivement. Sur le plan linguistique, bien qu'il soit possible que la majorité des Barundi qui vivent dans la région des Grands Lacs parlent le Kirundi en première langue, comme la plus part des autres populations qui vivent dans la région (par exemple, dans le Kivu, Kagera et Kigoma) et qui peuvent-elles aussi avoir leur langue maternelle, ils parlent aussi couramment le Swahili ou le Lingala. Cf. . Politique Stratégique Régionale d'ACCORD, Pays des Grands Lacs, Phase II, février 1996 (Version provisoire, p.9)

[202] BOYAYO et BUTARE,T, Op.Cit P.49

[203] Déclaration du Mwami in TNA, du 14 février 1960

« Je crois qu'aucun Murundi, conscient de son devoir familial, social et national, ne pourra s'adonner à des actes de barbarie, fruit d'une guerre intestine. L'intérêt du pays exige la concorde entre tous ceux qui sont animés du désir de le servir dans l'intérêt de tous les habitants, quelque soit leurs croyances, leurs origines, leurs activités professionnelles et leur situation sociale ».[204]

Malgré qu'il a toujours nié sa prise de position en faveur du parti de son fils, certains partis politiques continuèrent et n'hésitèrent pas de se servir de son nom lors des campagnes électorales. Toujours comme au paravent, sa position restait nette et ferme. Rudipresse dans son numéro 242, a repris sa déclaration comme suit :

« Je vous rappelle que jamais, je n'ai envoyé un parti parler en mon nom. Jamais, je n'exclus ou désapprouve un parti politique. Mais le parti qui parlerait de manière à semer les troubles, celui là serait alors pour moi un mauvais parti. Je suis du parti de tous les Barundi. Vous êtes mes enfants, aucun parti ne peut se réclamer devant moi et exclusivement de mon mandat, de mon nom, de ma photo, celui-là se conduit en ennemi du Burundi, en mettant en cause et en danger le Mwami du Burundi »[205].

Ce respet de la neutralité biologique du roi a pu épargner le pays des troubles comparables à ceux survenus au Rwanda voisin lors de la révolution de 1959. Il a apporté un précieux apaisement dans les esprits de ses sujets et a considérablement raffermi les chances déjà grande, de voir le Burundi, à l'abri des troubles et des divisions intestines. Nous avons déjà mentionné que les déclarations du roi servent à marquer la distance prise face aux partis politiques.

Mais en réalité, comme un père de famille peut avoir de préférence pour tel enfant, lui aussi ne peut être écarté de cette ligne en ayant de préférences pour un parti de son choix sachant qu'il y avait un parti de son fils. On peut penser qu'intérieurement le roi pouvait soutenir le parti de son fils. En soulignant cette part du roi dans le soutien des partis de sa préférence, Ignace Ndimanya le précise en ces termes, lesquels sont repris par le TNA du 21 août 1960 de cette façon :

« Le Mwami et l'Administration sont au-dessus des partis politiques, a-t-on dit, et ne se mêlent d'aucun parti. J'en conviens, mais seulement, j'ai grande peine, excusez-moi, à croire qu'un humain quel qu'il soit, n'ai aucune préférence. L'exemple d'un père de famille qui aime tendrement ses enfants est très frappant : ne garde-t-il pas une dilection spéciale pour tel fils ou telle fille ! Qui empêchera alors dans les affaires courantes, et pour donner une conclusion sans scrupule aucun, que le Mwami et

[204]Déclaration du Mwami in TNA, du 28 février 1960
[205] *Supplément du Rudipresse N° 242* du 23 septembre 1960

l'Administration bien qu'effectivement ils ne jouent pas la politique, ne réservent du moins une certaine sympathie pour l'un ou l'autre parti ».[206]

Toujours selon le même auteur, il conclut en disant que le Mwami Mwambutsa soutenait bel et bien le parti de son fils tant moralement que matériellement et les Barundi n'étaient pas dupés quant à l'attitude adoptée par le roi a-t-il souligné.

b) La réaction des autorités belges à l'égard des partis politiques

Lorsque les partis politiques au Burundi ont proliféré, la Belgique, semble-t-elle, était dans l'impasse. Elle ne pouvait arrêter ce mouvement de la multiplication des partis politiques car, il s'inscrivait et se classait dans un contexte international d'une part, et d'autre part, elle était dans l'obligation de mettre en application les principes de Tutelle dont l'objectif global consistait à veiller à l'évolution des pays sous ce statut en vue de les conduire jusqu'à ce qu'un jour où ils puissent se diriger par eux-mêmes. Face à ce mouvement qui ne cessa donc de s'accélérer, la Belgique dressa contre l'UPRONA, une série de petits partis généreusement arrosés de fonds belges et auxquels on avait enseigné que seule la Belgique était à mesure de transformer le Burundi.

Des mesures et des accusations furent portées notamment contre l'UPRONA accusé d'être un parti communiste. Interdiction imposée à la famille royale jusqu'au second degré, de toutes activités politiques, et plus tard, la mise en résidence surveillée du Prince Louis Rwagasore. Une circulaire du pouvoir colonial précisa comment l'administration devait en général se comporter fut promulguée. C'est la circulaire N° 13/43 du 16 septembre1959, ayant comme titre : De la ligne de conduite qui s'impose aux agents de l'Administration dans le domaine de l'adhésion à des partis politiques et de la participation à la vie de ces derniers.
Ce circulaire stipule que ;

« Si les agents de l'administration jouissent dans le domaine politique comme en tout autre, d'un régime de liberté d'opinion, l'exercice de cette dernière est toutefois soumis à certaines restrictions qui trouvent leur fondement dans les devoirs auxquels ils sont statutairement assujettis »[207].

L'article 130-,3ème alinéas de la présente circulaire fait obligation à l'agent d'éviter dans le service comme dans sa vie privée tout ce qui pourrait porter atteinte à la confiance du public ou compromettre l'honneur ou la dignité de la

---

[206] NDIMANYA, I., « Quelques considérations sur les partis politiques au Burundi » In TNA du 21 Aout 1960, p. 2

[207] LA FONTAINE, Le Gouverneur Général, Le Vice- Gouverneur Général, *Circulaire N°13/43*, Léopoldville, le 16 septembre 1959, p. 104

fonction publique. Elles établirent une marge dans laquelle ces agents ne peuvent dès lors se départir d'une « réserve » indispensable sans nuire au bon fonctionnement de l'Administration.[208] Cette exigence implique en pratique que l'agent doit se cantonner dans une attitude prudente et réservée en matière d'expression de ses opinions politiques.

Dans l'accomplissement de ses fonctions, l'agent est non seulement tenu à la plus stricte neutralité politique, mais ne peut être soupçonné de partialité en raison de la manifestation de ses opinions politiques. Son comportement général doit être tel que son activité administrative apparaisse comme exclusivement déterminée par la recherche du bien public et par le respect des dispositions législatives et réglementaires, non par une quelconque appartenance à un parti politique ou à une idéologie politique.[209] L'obligation pour l'agent d'observer à l'égard du domaine politique, l'attitude de réserve dont il est question, implique qu'en toute hypothèse, même en dehors du service, il fasse preuve, dans l'expression de ses opinions politiques, de prudence et de modération.

Cette exigence vise aussi bien, la forme que le fond des opinions manifestées.
A cet égard, il était proscrit tout excès de langage ; toute critique méchante ou attaque violente, tant envers les représentants du pouvoir politique et des autorités administratives que des particuliers. Ici Muhirwa éclaircit dans son interview qu'il a accordée à Marie José Ntabahungu en disant que parmi eux (évolués), il y avait des espions payés par l'administration pour leur rapporter les critiques ou autres dires en leur endroit.[210] Pour que ces mesures puissent connaître une issue favorable, elles autorisent d'apporter des amendements touchant à certaines catégories de dirigeants indigènes. Le devoir de réserve et de prudence ne s'impose pas à tous de la même façon, mais à des degrés divers selon la nature de la fonction exercée.

> *« C'est ainsi notamment que l'exercice de fonctions territoriales actives ou de police est pratiquement incompatible avec toute activité politique. Ces fonctions sont en effet susceptibles de donner par elles-mêmes, trop d'importance au comportement et aux opinions que pourrait manifester leur titulaire »*[211].

C'est dans cet esprit que les dispositions des articles 131-2ème alinéas et 133 dans ses alinéas 1et 2, déterminent les membres du personnel interdit à ces activités politiques.

> *«(...)Interdisent aux membres du personnel d'accepter, sans avoir obtenu sa démission ou sa mise en disponibilité un mandat législatif ou un*

[208] LA FONTAINE, Op.cit, p. 104
[209] Idem
[210] Cf. Chapitre II du présent document
[211] Ibidem.

mandat public électif dont l'exercice rend impossible ou aléatoire l'exercice de ses fonctions administratives, d'éditer, sans autorisation préalable, un journal ou une périodique touchant à la politique ou contribuer à l'administration ou à la rédaction régulière de ceux-ci, publier, même anonymement, des articles, faire éditer des livres ou donner des interview sur des matières mettant en cause la politique administrative ».[212]

L'administration belge avait longtemps interdit aux élites indigènes de s'adonner à des activités politiques.

c) La réaction de la population à l'égard des partis politiques

Comme Schwartzenberg le définit, un parti politique est une organisation durable, agencée du niveau national ou niveau local, visant à conquérir et à exercer le pouvoir, et recherchant à cette fin, le soutien populaire[213] Selon Maquet et d'Hertefelt cette notion n'était comprise que par une petite minorité de Barundi. Il s'agissait des rares diplômés des universités d'Europe et les fonctionnaires moyens formés à Astrida et les anciens séminaristes ainsi que les normaliens de l'Ecole Normale Kitega.

En fait ces élites suivaient fidèlement leurs maîtres qui étaient eux-mêmes parfois ignorants des problèmes politiques du moment. Pour la masse de la population, il n'était pas question de créer des partis politiques, car pour elle, le « Mwami, les Baganwa, les Batware et les colons sont là pour la bonne marche du pays. Pendant ce temps, lorsqu'une de ces autorités entre en conflit avec son compatriote, le « brave » Murundi prend partie pour le roi. Cela revient à dire que, chaque fois qu'il surgisse une mésentente entre ces dernières, la population épouse la cause de son maître. Introduire dans le pays un système démocratique moderne à l'instar de l'européen, dans une société axée sur deux valeurs : paternalisme-dépendance, leur semblait plutôt dangereux.

Un signe avant coureur s'est manifesté au Burundi en 1956, au moment où les autorités tutélaires décidèrent d'introduire un système de vote populaire. Les résultats de ce vote ont confirmé la confiance dont la population plaçait dans leurs autorités traditionnelles. C'est-à-dire, depuis le roi, les chefs, les sous-chefs jusqu'aux Bashingantahe. Dans cette hiérarchie, il n'y avait ni de contestations, ni de mouvement populaire caractérisé par la lutte de classe ou tribale. Mais, il faut ici signaler que cette situation était celle d'avant la naissance des partis politiques. Cela a fait que, la notion et la portée du système de vote ne soient pas bien comprises par la population. A ce sujet, Ziegler qui a écrit sur le Burundi affirme :

---

[212] *Circulaire n°13/43 du 16 septembre 1959*

[213] SCHWARTZENBERG, R.G., Sociologie politique, éd. Montchrestien, Paris, 1971, p.333

« Le royaume du Burundi subit plusieurs tentatives de viols de la part des Européens. La plus violente fut celle, qui voulut introduire, dans une société théocratique, les mécanismes de contestation et de participations propres aux sociétés occidentales ».[214]

d) La réaction de l'Eglise Catholique à la naissance des partis politiques

L'Eglise Catholique, institution de grande importance dans la Résidence n'a pas manqué de réagir à l'avènement des partis politiques. Après avoir collaboré avec l'Administration coloniale, l'Eglise catholique prit progressivement une distance avec celle-ci. Cette décision était du moins dictée par le jeu d'intérêt. Les missionnaires ne veulent pas courir le risque de voir l'Eglise persécutée le jour où les Européens seront obligés de quitter le pays. Pendant tout ce moment de crise de conscience, d'incertitude et d'angoisse politico-raciale, l'Eglise n'a pas abandonné la population.
L'Afrique belge dans son ensemble va connaître une décolonisation troublée. Dans ce contexte, la stratégie de l'Eglise au Burundi fut de se rapprocher de la population car, elle avait craint que le colonisateur puisse partir, mais l'Eglise restera. C'est dans ce contexte qu'elle commença une campagne de sensibiliser les fidèles tous les dimanches au cours de la messe tout en les interpelant qu'il faut voter pour le parti de Rwagasore. Les évêques ont diffusé pendant cette période des lettres aux fidèles dont l'objectif était d'accompagner ces derniers afin de bien traverser cette période mouvementée.
Pour le Burundi, une lettre de décembre 1959, confirme cette implication de l'Eglise dans l'évolution vers l'autonomie du pays.

«(...) il était du devoir de l'Eglise Catholique de présenter à ses fidèles les grands principes qui doivent les guider dans cette période difficile et combien importante pour l'avenir du pays... ».[215]

Elle conclut, pour justifier cette séparation avec les autorités du pouvoir temporel :

« Dans le Burundi, l'Eglise est restée moins que quiconque étrangère à cette préparation de votre indépendance ».[216]

En fait si les administrateurs coloniaux partaient avec l'accession du pays à l'indépendance, les missionnaires entendaient rester dans le pays. A cet égard, une lettre pastorale de 1959 publiée par les Evêques du Burundi est très claire.

« ...Les hommes passent mais l'Eglise demeure. Dans le Burundi, les deux-tiers des la population lui appartiennent ».[217]

---

[214] Ziegler, Le pouvoir africain, Paris, Edition du Seuil, paris, 1979, p.62
[215] RYCKMANS, P., Op.cit, p.352
[216] Idem
[217] RYCKMANS, Op.cit., p.406

Si ces Evêques ont décidé de prendre position, c'est parce que en Afrique en général, on observait ici et là la manifestation de ce genre de rupture. Les Evêques du Congo-Belge et de connivence avec ceux du R-U, ont été nettement inspirés par ceux de Madagascar et de la Tanzanie où ils ont ouvertement dévoilé que le moment était venu pour les autochtones de prendre part à la conduite des affaires de leur pays.

> *« Les habitants d'un pays ont le droit de prendre part à la conduite des affaires publiques. La nation tutrice a l'obligation de respecter ce droit et d'en favoriser l'exercice, par une éducation progressive. Les autochtones ont l'obligation de prendre conscience de la complexité de leurs responsabilités et de se rendre aptes à les assumer. L'Eglise n'a pas d'autre choix qu'à se prononcer sur les modalités de l'émancipation d'un peuple. Elle la considère légitime du moment qu'elle s'accomplit dans les respects mutuels et la charité »*[218].

Pour les Eglises, l'importance était que l'émancipation des peuples africains se fasse dans la paix et la stabilité.

3) Evolution de la politique indigène au Burundi

L'évolution de la politique indigène au Burundi a commencé tout juste après la soumission en1921 du dernier Mutare Mbanzabugabo descendant de la lignée de Ndivyariye. Après cette date, le conseil de régence majoritairement bezi fut remplacé par le conseil du Mwami et élargi pour y faire accéder des batare. A la fin de la Seconde Guerre Mondiale, la S.D.N est supprimée pour être remplacée par l'ONU. Cette nouvelle institution (ONU), instaura de mécanismes visant essentiellement à exercer un contrôle et un suivi serrés sur la puissance tutrice avec notamment (les missions de visites dans les territoires sous Tutelle et l'analyse de rapports que lui envoie chaque année), la puissance administrante.

Ce fut au cours de ces missions de visite, en particulier celle de 1951, que les envoyés du conseil de Tutelle constatèrent avec amertume, la non participation des autochtones dans l'administration du pays. Pour répondre à ce reproche, la Belgique prit le décret du 14 juillet 1952.[219] Ce décret était considéré comme le début de démocratisation du Ruanda-Urundi. Il instituait des conseils à différents niveaux : conseils de sous-chefferies, conseils de chefferies et le conseil supérieur du pays en remplacement de celui du Mwami. Ces conseils avaient un mandat de trois ans et ils étaient essentiellement consultatifs. En quoi consistaient leurs rôles ? Quelles compétences avaient-ils ?

---

[218] *Dossier de l'action sociale catholique, août-septembre 1956*, PP.627-630, Cité par Augustin Mariro In Burundi 1965 : La 1ère crise ETHNIQUE. Genèse et contexte géopolitique, L'HARMATTAN, Paris, 2005, p.33

[219] Pour plus de détailles, voir Notules sur le R-U, 1959, pp.7-8

« ...Sur le plan consultatif, les conseils donnaient leur avis sur toutes les questions intéressant la sous-chefferie, la chefferie, le territoire et le pays. Sur le plan délibératif, les Bami et les chefs disposaient d'un pouvoir réglementaire, restreint dans l'exercice duquel, le rôle des conseils était prépondérant. Ils pourront prendre selon l'avis conforme du C.S.P., du C.C., des règlements de police et d'administration obligatoire pour les indigènes, à condition de ne pas contrevenir à des dispositions édictées par l'autorité supérieure. Ces règlements s'intitulaient « arrêtés » à l'échelon du pays « décisions à l'échelon de la chefferie ».[220]

Pour être membre de l'un de ces conseils, la seule condition préalable étai d'être un ressortissant du pays. L'élu avait un mandat de trois ans rééligibles. Pour les premiers conseils mis en place en 1952, l'élection des membres avait été limitée aux seules élites du pouvoir car l'administration coloniale avait estimé que les habitants ne comprenaient pas le bien fondé de ces élections et de ces conseils. Elle espérait élargir le champ d'application, lors des élections de renouvellement projeté entre 1956-1957. Ce renouvellement consistait en une consultation populaire où seuls HAV de sexe masculin pouvaient élire. Mais cet élargissement était entaché d'intrigues et anéantissait le geste d'indigène. C'est ce que Maquet et d'Hertfelt explicitent dans leur étude sur l'introduction de vote populaire comme suit :

« Cette fois-ci, pour la première fois dans le pays, les Barundi étaient appelés à choisir eux-mêmes leurs représentants dans les conseils indigènes. Même le nouveau système électoral ne manquait pas de vicissitude: le sous-chef garda le pouvoir de porter sur la liste électorale de la sous-chefferie, le nom d'une personnalité qui n'aurait pas bénéficié des préférences de la population consultée ».[221]

Le rôle de ces conseils a été sans précédent surtout le C.S.P. dans la marche du pays vers l'indépendance. Il a œuvré en commun accord avec les nationalistes par exemple, le prince Louis Rwagasore, comme nous le précise l'ancien secrétaire dudit conseil.

« C'est ce conseil qui a donné le coup d'envoi à l'indépendance immédiate, en donnant entière confiance au Prince Rwagasore dans l'élaboration, l'organisation et la création du parti UPRONA (Unité et Progrès National) ».[222]

---

[220] NJONI, P., et KAMANZI, V., *Evolution politique du R-U, à travers les pétitions 1959-1961*, Mémoire, U.B., Bujumbura, 1977, p.15

[221] MAQUET et HERTFELT, Evolution en société féodale : une étude sur l'introduction de vote populaire au R-U, IRSAC, Bruxelles, 1959, p.31

[222] BANKUMUHARI, V., Le conseil supérieur du pays du Burundi, Promoteur de l'indépendance nationale, s.l. s.é., s.d

Le Résident du R-U, au cours de cette période, Jean-Paul Harroy, abonde dans le même sens en soulignant le rôle qu'avait joué le C.S.P.

> *« Deux éléments qui portaient en eux les germes de presque tous les développements ultérieurs que le pays allait connaître ou subir. Il s'agit de la pétition relative une fois encore, au brulot de l'école laïque, que le C.S.P. adressa en janvier 1956 aux deux chambres belges puis la note, demandant une constitution pour le Burundi, remise, le 3février 1956 au résident Siroux, en présence de Mwambutsa et son conseiller André Preudhomme, par Louis Rwagasore en personne. Ces deux textes sont extrêmement significatifs. Ils constituent en effet, les premières manifestations au Burundi de la naissance des revendications nationalistes, principe qui-on s'en souvient-venait seulement d'être clairement proclamé au plan mondial en avril 1955 en coup de tonnerre à la conférence de Bandoeng ».*[223]

Les années 1956 et 1957 consacrèrent dans le processus de l'évolution politique du tiers monde qui vient de naître lors de la conférence citée en haut. Il s'agit d'un tournant décisif pour les réformes de grandes envergures qui attendaient le pays dont le paroxysme sera atteint en 1959-1960. En 1956, on a renouvelé les conseils mis en place par le Décret du 14 juillet 1952. Pour l'année suivante : 1957, le conseil de vice- gouverneur général, Assemblée consultative suprême sont remplacées par le conseil Général dont la représentation est élargie et la composition basée sur des critères plus démocratiques.[224] En 1958, l'eau déjà chauffée par le C.S.P. commence à bouillonner et avait tendance à renverser le couvercle. Les partis politiques nés clandestinement ont timidement vu le jour.
Avec les années 1959-1960, ont presque clôturé une période « sombre » et inaugurèrent ainsi une ère nouvelle. L'avenir de l'Afrique belge semble était dessiné à ce moment. D'importantes réformes qui conduiront par après les deux pays, le Ruanda et l'Urundi vers l'autonomie, ont étés concrétisées au cours de cette époque. Ce long processus de démocratisation a été ouvert par la Déclaration Gouvernementale du 10 novembre 1959. C'est à travers cette déclaration que la Belgique, publia son programme politique. Après de nombreuses consultations entre les leaders des partis politiques et les autorités administratives belges, interviendra le Décret du 25 décembre 1959 porta sur l'ensemble du R-U.Cette mesure mettait fin au système de l'administration indirecte en supprimant les chefferies et les sous-chefferies et territoires pour les remplacer par des communes et des provinces avec l'organisation des élections communales pour désigner les bourgmestres et les élections législatives pour choisir les députés.

---

[223] HARROY, J.P., Op.cit., p.211
[224] Notules, Op., cit. P. 5

a) Déclaration Gouvernementale du 10 novembre 1959

Le premier objectif était d'abord de tenter de réaliser l'unification du Rwanda et du Burundi.

> *« Les deux pays se condamneraient dans un sort misérable s'ils n'étaient pas unis dans la poursuite des objectifs supérieurs ».*[225]

La dite déclaration indique sa vive détermination de transformer les subdivisions administratives de base afin de procéder à des élections au suffrage universel. Pour y parvenir, les C.E.C. seraient désormais intégrés dans l'administration du pays et les sous-chefferies deviendraient des communes, seules les entités politiques décentralisées.

> *« Les chefferies deviendraient des simples circonscriptions purement administratives, leurs chefs seraient intégrés dans l'administration du pays et deviendraient des fonctionnaires sous mandat politique. Un nouveau conseil supérieur du pays composé par des membres élus en grande majorité par les conseils communaux, serait mis sur pied, pour épauler l'action du Mwami »*[226]

En fin de compte, la Belgique préconisait dans cette déclaration, l'installation d'un gouvernement local où les chefs de département seraient nommés et révoqués par le Mwami de l'avis conforme du Résident. A côté de ce gouvernement, elle tenait à maintenir sur place une Résidence Générale, chargée de coordonner l'action des administrations des deux pays.[227]

b) Le décret intérimaire du 25 décembre 1959

Ce présent Décret était pris dans le cadre des mesures d'accompagnement de la Déclaration Gouvernementale du 10 novembre 1959. Avant qu'il soit décrété, il a été examiné par le conseil colonial d'abord, ensuite les représentants des conseils des communes du pays ont été consulté et le conseil général par après.
Après cet examen, et après une visite du groupe de travail dépêché par la Belgique, elle a procédé à l'établissement des structures provisoires qui répondaient aux réalités politiques du moment. Tout a été fait, dans l'intention de répondre aux différents vœux émis par le C.S.P. lors de la précédente visite.
La mise en application de toutes ces mesures prises par le gouvernement colonial a été matérialisée par différentes élections pour avoir des institutions issues de *« la volonté populaire »*.

---

[225] Déclaration Gouvernementale du 10 novembre 1959, p.17
[226] Déclaration Gouvernementale du 10novembre 1959,P17
[227] Déclaration Gouvernementale du 10 octobre 1959

1° Les élections communales de 1960

L'évolution politique du Burundi de la période alla de février 1960 coïncide avec la fin de l'exercice du Conseil Supérieur du Pays. Pour remplacer cet organe aussi important dans la vie du pays, on créa en février de la même année, la commission intérimaire du Burundi par l'ordonnance n° 221/58 du 22 février 1960. C'était un organe provisoire chargé d'exercer sous la présidence du Mwami les attributions du conseil Supérieur du Pays dont le mandat avait expiré le 17 février 1960.[228] Certaines des fonctions dévolues à ce nouvel organe, étaient l'expédition des affaires courantes, assurer la liaison entre les Barundi et la Tutelle et aussi préparer les élections.[229] Les dispositions pratiques pour le bon déroulement de ces élections notamment communales, sont débattues au cours du colloque de Bruxelles du 23 au 31 août 1960.

La discussion ne se limitait pas aux élections, d'autres questions intéressantes qui étaient en rapport avec le développement ont été examinées. Sur terrain, les élections communales étaient organisées suivant le décret du 25 décembre 1959. Les dates de la tenue de ces dernières, furent fixées par l'ordonnance n°221/304 du 31 octobre 1960 sur l'organisation des élections au Burundi.[230] Elles sont supervisées par une commission de trois personnes désignée par le Ministre Belge des Affaires Africaines, Carleer[231]. Cette commission purement belge, donna après les élections, un rapport concluant que les élections s'étaient bien déroulées. Ainsi, les résultats de ces élections donnèrent une large victoire au PDC comme on peut le lire : 32,19% des sièges à pourvoir pour le PDC, UPRONA : 18, 96%, le PDR : 17, 43 et le PP : 7,72 ; et UNEBA : 5,42.[232]

Pour la Tutelle, il fallait battre le fer quand il est encore chaud. C'est ainsi pour assurer la victoire du Front commun populaire et démocratique, elle fixa les législatives en janvier 1960. Cet avis n'était pas du tout partagé par tous les partis politiques, surtout les partis nationalistes dont le chef de fil : UPRONA. ce dernier, lança à ses partisans le mot d'ordre de boycott, et contesta la validation de ces élections, en protestant auprès des Nations-Unies. Cependant, c'est sur base de ces élections que la tutelle mit en place en janvier 1961 un Gouvernement Intérimaire.[233]

L'UPRONA refusa également le portefeuille de Finances qui lui était offert et exclut de ses rangs, le membre du parti qui avait voulu occuper le poste.[234] Les

---

[228] LECHAT, M., Op.cit. p.48
[229] HARROY, J.P., Op.cit. ,p. 372
[230] BUKURU, P., *L'organisation et le déroulement des élections communales et législatives au Burundi (1960-1961)*, Mémoire, U.B., Bujumbura, 1990, P.51
[231] ZEDI,F., Op.Cit., p.87
[232] LECHAT, M., Op. cit, p.50
[233] GAHAMA, J., « Les partis politiques... » In Histoire Sociale de l'Afrique de l'Est, Op.cit. p.148
[234] C'est Léopold BIHUMUGANI longtemps apparut dans les documents historique sous le nom de Léopold BIHA qui fonda peu après, le 2août 1961, un parti : le Burundi Populaire, connut en Kirundi sous l'appellation de l'Inararibonye.

protestations de l'UPRONA ont été prises en considération par l'ONU. Elle décida le report des élections législatives prévues en janvier 1961. Il fut décidé que les élections se tiendraient à une date qu'elle déterminera et se chargera de leur supervision. Cette décision a créé un climat tendu entre le conseil de Tutelle et la Belgique. C'est ce que Harroy a commenté dans son livre sous le titre : 1960, année de démocratisation que l'ONU n'a pas trop contrecarré. Il qualifia cet événement de la façon suivante :

> *« Dès la fin du premier semestre, de 1960, cette totale, nécessaire et légitime liberté d'action dont nous avons bénéficié depuis près de 40 ans, il fut pour la première fois battu en brèche... En fait, la mission Mason Sears,... eut avec nous des contacts courtois, compréhensibles même. Mais une très grave innovation parut le jour de son départ, puis peu après, dans son rapport : pour la première fois, une mission de visite nous formule une« recommandation » nous demanda de modifier, dans un sens qu'elle indiquait, les plans et calendriers que nous avons fixés pour la mise en application de Décret Intérimaire. Et, ce faisant, elle ouvre pour l'année suivante, la porte à bien pire : cette funeste décision 1579, «ordonnant » de retarder les élections législatives que nous voulions absolument en janvier 1960 ».*[235]

[235] HARROY, P., Op. cit.,p.359

Tableau N° 13 : Les résultats des élections communales en territoire de muhinga

COMMUNES	HAV	Electeurs inscrits	Votants	%	Bulletins blancs	Nuls	Sièges provisoires	Répartition des sièges	Bourgmestres
KASORWE	2026	2845	1861	65,4	25	6	14	12 UPRONA 2 I.C.	UPRONA
MUYANGE-MWAKIRO	3118	2720	2231	82	39	42	15	14 PDC 1VPM	PDC
BUTIHINDA	2673	3562	2525	70,8	34	1	18	11 UPRONA 5 PDC, 2 I.C.	UPRONA
KISENYI	2783	2654	2276	85,7	4	37	19	15PDC 3 UPRONA 1 VPM	UPRONA
BUHINYUZA	3096	3503	2795	79,7	4	121	21	13 PDC 4VPM 4 I.C.	VPM
RUGARI	2248	2515	1861	73,9	404	0	15	6 PDR, 5 PDC, 4UPRONA	PDC
KISANZE	2756	3300	2200	66,6	942	8	18	16 PDR, 2 PDC	PDC
MUHINGA	2991	4539	3168	69,7	20	1	20	16 UPRO ,2 I.C, 2UNARU	I.C.
MUYANGE-GASHOHO	3293	3400	3085	90,7	5	268	22	12 UPRONA., 2 I.C., 6 PDR, 2 PDC	UPRONA
T.PROVINCE : 9	24184	29038	22002	75,7	1477	484	162	58 UPRONA 56 PDC 28 PDR, 12 I.C., 6 VPM, 2 UNARU	4 UPRONA 3 PDC 1 I.C. 1 VPM

Source : A.N, Territoire de MUHINGA, A.H6, 119 (1960-1961)

Tableau N°14 : Liste des bourgmestres issus des élections communales en territoire de Muhinga

Province	Communes	Bourgmestres	Partis
Muhinga	Muyange-Gashoho	Samusure Samson	UPRONA
	Muhinga	Kituro Jean	INT. COM.
	Kisenyi	Ryanyeninka Sébastien	UPRONA
	Buhinyuza	Miburo Mathias	VPM
	Mwakiro	Rucumuhimba Laurent	PDC
	Butihinda	Buhinja Jean	UPRONA
	Kasorwe	Magororwa Jonathan	UPRONA

Source : AN, Territoire de MUHINGA, AH6, 124, 1960

2° Les élections législatives de 1961 et la victoire de l'UPRONA

Nous venons d'évoquer dans les pages antérieures que les élections communales ont été caractérisées par des intrigues[236] de toutes sorteset accordèrent par conséquent la victoire aux partis du Front Commun. La façon et la manière dont la campagne électorale sont menées et le déroulement des élections sont autant de facteurs qui ont poussés le parti UPRONA qui croyait avoir été lésé a refusé les résultats des scrutins et protesta auprès de l'ONU. Pour trancher les différends, l'ONU ordonna le report des législatives pour une date qu'elle indiquera par elle- même et ces scrutins seront supervisés par ses propres observateurs. Elle intima l'ordre aux autorités tutrices d'envisager des mesures permettant que ces élections puissent se dérouler dans un bon climat.
Si on revient à ces mesures, on en relève cinq points très importants :[237]

- ✓ La participation des femmes aux scrutins ;
- ✓ La subdivision du Burundi en 64 circonscriptions électorales ;
- ✓ L'admission au vote pour tous les ressortissants du Burundi âgés de plus de 18ans ;
- ✓ Se ferait élire toute personne âgée de plus de 21 ans, ayant effectué avec succès 2années post-primaires ou possédant une formation équivalente. Pour être reçu, ces candidats, se présenteraient sur des listes sous l'égide des partis ou d'association ;
- ✓ La plus importante mesure qui a contribué énormément à la correction des erreurs observées lors des précédentes élections, était l'introduction de

[236] Il y avait entre autre : le tricage des élection en organisant de vote par écrit alors que la majorité des Barundi était des analphabètes, la mise en résidnce sueveillée du prince Louis Rwagasore à la veille des élections communales, arrestation de quelques grand leaders de l'UPRONA tel se fut ;le cas pour le chef Gaspard Nkeshimana qui fut condamné à un mois de servitude pénal pour avoir tenu dans sa chefferie des réunions politiques non autorisés. Pour plus de détails, voir Rudipresse, n°185 du 20 août 1960

[237] Ordonnance du Résident Général du R-U signée le 17août 1961 portant mention : *« Organisation des élections législatives du 18 septembre 1961 ».*

vote par symbole[238]. C'étaient des symboles familiers, connus de toute la population.

D'autres mesures d'accompagnement ont été prises notamment la mise en place dans chaque commune des commissions chargées des opérations d'enrôlement. L'administration coloniale multipliait des campagnes d'information et aussi des meetings ; en se servant des méthodes et techniques modernes[239]. Ces partis politiques bénéficiaient dans cette compétition, des soutiers matériels intérieurs qu'extérieurs. Le PDC, comptait énormément sur le soutien du pouvoir colonial à travers les partis chrétiens de Belgique. Le PP était soutenu par le colon Albert Mauss et l'UPRONA quant à lui, ses soutiens provenaient de part et d'autre du Mouvement National Congolais (MNC) de Patrice Lumumba, du Tanganyika African National Union (TANU) de Julius Nyéréré ainsi que des subsides importants en provenance de l'Egypte de Gamal Abdel Nasser.[240] Après s'être rendu compte qu'un climat adéquat pour un bon déroulement des élections, l'ONU fixa les législatives, le 18 septembre 1961.

Grâce à toutes ces conditions que nous venons d'inventorier, les élections législatives se déroulèrent normalement, dans un calme relatif et sous l'œil vigilant de l'ONU. Rwagasore et l'UPRONA remportent une large victoire de 80% des voix. Il obtint donc 58 sièges sur 64 prévus. Il fut ainsi chargé de former le Gouvernement le 29 septembre 1961et devint Premier Ministre. Son Gouvernement était à majorité Uproniste. Pour ce qui est de la liste des Ministres du Premier Gouvernement, Cf. Annexe 1. Les superviseurs onusiens qui ont suivi ces élections n'ont pas été surpris par la façon dont les Barundi s'y tinrent mais en particulier, ils ont été frappés par la ténacité des femmes sur les lignes d'attentes. Dans presque toutes les communes elles ont montré un intérêt soutenu de participer au vote. Dans plusieurs bureaux, leur nombre dépassait celui des hommes et souvent elles ont courageusement attendu pendant de longues heures, avec leurs petits enfants attachés au dos ».[241] Les deux élections consécutives : communales, 1960 et législatives une année plus tard, ont eu une importance capitale sur l'évolution politique du pays. C'est sur ces dernières qu'on s'est basée dans la mise en place des institutions qui ont régi le Burundi jusqu'à son accession à l'indépendance.

---

[238] Comme l'indique le règlement N°59/61, ces symboles étaient au nombre de 37 : la calebasse, la main de banane, le peigne local, capitula, la casserole utilisée localement, livre, cuillère, cruche locale, corbeille tressée, le verre, la bouteille, le chapeau, pipe, la lanterne, le crayon , la paire de lunette, le paquet de cigarette, l'épi de maïs, le soulier, la patate douce, la plume d'oiseau, la blanche de caféier, le cadenas, l'assiette, la brique de savon bleu, le bout de roseau bingobingo, l'œuf cuit dur, la blanche d'eucalyptus, la demi calebasse, (urwato), la tabatière, le bas d'église, la pompe de velon, le bracelet ,l'inanga (guitare indigène) , le likembe, le marteau . Voir AN. Territoire de MUHINGA, AH.6, 1961 : Règlement N°59/61 du 24 août 1961

[239] Ils s'agissaient de la distribution des tracts par avion ou par voiture, articles dans les journaux en langue nationale, déploiement des propagandistes sur toutes les collines, etc.

[240] Plus de détails sur ce point, voir Jean- Paul HARROY, Op.cit., p.556

[241] ONU, Question sur l'avenir du R-U. *Rapport de la commission des Nations-Unies pour le R-U, Document A/4994 et ADD.I, New York, 1961-1962*,p.34, Cité par Gahama Joseph dans « Les partis politiques... » In Histoire Sociale de l'Afrique de l'Est, Op.cit., p.150

B. Des transformations politiques et des institutions du Burundi des années 1958-1960

1) Intervention des Nations- Unies dans les réformes politiques

Les deux conflits mondiaux, surtout le second, ont dessiné une trajectoire pour l'évolution politique du monde. Le traité de Versailles de 1919, s'est terminé après avoir créé la Société des Nations pour arbitrer les conflits dans le monde. Au cours de cette période, les pays qui avaient le statut de colonies allemandes, ont pris le statut de mandat. C'est dans ce cadre que la Belgique exerça le mandat sur le R-U de 1919 à 1924. Mais, comme cette société des Nations n'a pas pu remplir convenablement ses engagements, elle fut remplacée par l'ONU au lendemain de la secondaire guerre mondiale. Avec cette nouvelle organisation, il fallait aussi redéfinir le statut des pays colonisés et on inventa le concept de statut deTutelle. Cependant, dans le cadre de l'ONU fut créé le Conseil de Tutelle qui devait suivre les anciens pays sous mandat.

Pour le cas du R-U, les mécanismes de collaboration entre la Belgique et les Nations Unies avaient été consignées dans l'Accord de Tutelle conclut le 13 décembre 1946. Il était prévu dans l'article 3 de cet accord, que l'autorité chargée de l'Administration s'engageait à collaborer avec l'Assemblée Générale des Nations Unies, faciliter les visites des délégués onusiens et du Conseil de Tutelle. L'autorité administrante était tenue de présenter à l'Assemblée Générale de l'ONU, un rapport annuel sur la base du questionnaire établi par le Conseil de Tutelle[242]. A ce propos, J.P. Harroy écrit :

> *« Le territoire que contrôlait la Belgique, se trouvait sous la Tutelle des Nation Unies. Cette Tutelle se faisait sentir de diverses manières. D'abord, nous devrions annuellement répondre très en détails à un volumineux questionnaire établi par le Conseil de Tutelle des Nations Unies et notre rapport devait être défendu chaque année devant ce conseil par l'un des hauts fonctionnaires du Territoire. Deuxième mécanisme permettant aux Nations Unies d'exercer un droit de regard sur notre gestion : les missions de visites »*[243].

Ces missions de visites dont l'échéance intervenait après toutes les trois années, ont eu lieu cinq fois de suite au R-U.[244]

« La première mission : du 20 juillet au 11août 1948 ; la seconde : du 24 juillet au 13 août 1951 ; la troisième : du 25 juillet au 14 août 1954 ; la

---

[242] Charte de l'ONU, Article 76, 87et 88 qui définissaient les buts essentiels du régime de tutelle.
[243] HARROY,J.P., Op.Cit.,p.223
[244] BUKURU, P., Op.Cit.,p.16

quatrième : du 18 septembre au 10 octobre 1957 ; la cinquième : du 2 au 31 mars 1960 ».

L'objectif de toutes ces visites consistait à constater sur terrain les réalisations de la puissance tutrice dans le domaine politique, économique et social. C'était aussi un moyen de se rendre compte de l'accomplissement par la puissance tutélaire des vœux émis par l'ONU. Pour le conseil de Tutelle, ses préoccupations majeures étaient de voir les populations des territoires sous tutelle accéder progressivement à l'auto-administration. A ce effet, elle recommandait que les populations puissent édifier une économie sur des bases solides ; qu'elles adaptent leurs structures sociales aux principes démocratiques ; qu'en instruisant et en s'éduquant, elles acquièrent une formation et une culture politique suffisantes pour accéder à l'autonomie et à l'indépendance[245].

Mais, malgré toutes ces recommandations, et certaines d'autres du Conseil de Tutelle, passaient presque inaperçues pour la puissance tutélaire. Elle organisait le pays comme elle l'entend. Elle ne manifesta aucune volonté réelle d'entreprendre des réformes politiques véritables au R-U. Au contraire, elle s'opposa à toutes mesures politiques allant dans ce sens tel qu'il est préparé par le Conseil de Tutelle. Au moment où le service des Nations Unies chargé du suivi commença à exercer le contrôle avec rigueur, la Belgique supportait mal ce changement. Cette position de la métropole est précisée par Harroy de la façon suivante :

> *« J'ai déjà plusieurs fois souligné que jusqu'en 1959 respectant l'Accord de Tutelle, les Nations Unies avaient soigneusement contrôlé après- coup la gestion du R-U, analysant souvent sans bienveillance, nos rapports annuels, envoyant sur place tous les trois ans une mission de visite qui formulait sans hésiter critiques et recommandations mais, par ailleurs, laissant à la Belgique toute liberté d'exercer comme elle l'entendait ses fonctions de puissance administrative ».*[246]

Derrière cette lenteur délibérée se cache une mauvaise volonté manifeste de l'autorité belge qui a été à plusieurs reprises soulignées par les missions de visite de Nations Unies. Cela les a poussés à formuler les recommandations pour les trois missions consécutives (1951, 1954 et 1957). Cette attitude du Conseil de Tutelle des Nations Unies ne plaisait pas du tout à la Belgique, nous l'avons vu. Mais, comme elle n'avait pas une autre voix de sortie, elle envisagea malgré elle, des réformes progressives qui conduisirent le R-U vers l'autonomie interne d'abord, puis vers l'indépendance. Pour lever l'équivoque, le Conseil de Tutelle fit un clin d'œil à la Belgique sur le danger qui la guettait si elle continuait à être inactive.

---

[245] MARIRO, A., BURUNDI, 1965 : Op.cit.,p.35
[246] HARROY, P., Op.Cit.,p.359

> *« ... Le moment est venu d'accorder au Conseil une plus grande part de responsabilité et de pouvoir, car ce n'est qu'en déléguant progressivement le pouvoir aux conseils de représentants du peuple que la démocratie pourra être fermement établie. Si on aborde ce problème avec trop de méfiance, et si on se laisse décourager par les échos mineurs, on retardera considérablement l'évolution et les tensions et les conflits risquent de s'aggraver ».*[247]

Ce clin d'œil n'a pas passé inaprçu, il a éveillé la conscience de la Belgique et elle a fini par après à penser à des réformes dignes de ce nom. Plaçons dans cette ligne, la Déclaration Gouvernementale du 10 novembre1959, plus tard, le Décret Intérimaire du 25 décembre 1959, qui ont ouvert la dotation du Ruanda-Urundi des nouvelles structures administratives.

2) La mise en place de nouvelles structures

L'année 1959 a été pour l'Urundi celle de l'ouverture vers son émancipation. Ainsi, Comme nous l'avons déjà souligné au sujet de changements intervenus en 1959, la Déclaration Gouvernementale relative à l'avenir du R-U préconise d'autres réformes qui ont été définies par le Décret Intérimaire comme suit :

> *« Suppression de la dualité administrative entre autorités de Tutelle et autorités coutumières, création à l'échelon des communes de conseils élus au suffrages universels, à l'échelon du pays, d'Assemblées composée de membres élus au second degré et de représentants des intérêts des notables ».*[248]

Quelques mois après, le contenu de ce Décret est mis en application. Le Conseil Supérieur du Pays est remplacé par une commission intérimaire de cinq membres[249] qui sera complété par la création de 9 commissariats. Les chefferies deviennent automatiquement des Provinces. Les sous- chefferies et les CEC sont supprimés et remplaces par des communes.[250]

---

[247] *Rapport de l'ONU sur le R-U, 1952*, p.20

[248] *Rapport sur la démocratisation des institutions et la vie politique du Burundi*, Bujumbura, août 1991, p.25

[249] Ces commissaires étaient : Pierre Bigayimpunzi, Léopold Bihumugani, Henri Kana, Jean- Baptiste Ntidendereza, et Jean Ntiruhwama. (Plus de détails, voir LECHAT, M. Op.cit., p.44)

[250] Rapport sur la démocratisation des institutions de la vie politique du Burundi, Op. cit., P.26

a) La création des communes

Jusqu'au jour de l'intervention de la Déclaration Gouvernementale, la Résidence de l'Urundi était subdivisée en neuf territoires, une trentaine de chefferies et plus de cinq cent sous- chefferies. Ces circonscriptions indigènes étaient administrées conformément à la coutume. Pour mettre en application les grandes lignes de la dite Déclaration, la Tutelle envisagea la transformation des divisions administratives de base que connaît le pays à cette époque. Selon la même Déclaration, les sous-chefferies agrandies et les centres extra-coutumiers réintégrés dans l'administration du pays étaient destinés à devenir des communes, seules entités politiques décentralisées à la base au niveau du pays.[251] La création des communes tomba en juin 1960. Les 525 sous-chefferies furent regroupées en des entités plus vastes capables de subvenir à leur besoin, totalisant au moins 2500 contribuables chacune.

Après le colloque de Bruxelles d'août 1960 préparant les élections communales, les sous-chefferies furent supprimées pour donner naissance à 181 communes. Ce regroupement allait de pair avec la mise en retraite des sous-chefs, chose mise en application à partir du premier août de la même année. Elle précisait enfin que les entités nouvellement formées seront dirigées par des bourgmestres, assistés par dans leurs exercices par des conseils communaux. Le chef de la commune était nommé par le Mwami de l'avis conforme du Résident et sur proposition du conseil communal. Le conseil communal qui assistera le bourgmestre sera élu au suffrage direct à raison d'un membre pour 75 à 150 contribuables.[252]

b) La création des Provinces

Les dernières circonscriptions qui restaient après la tenue du colloque de Bruxelles d'août 1960 étaient les chefferies. Pour mettre en application les vœux émis lors de ce colloque et surtout pour respecter les lignes de conduites telle que définies par le Décret intérimaire, l'ordonnance n° 221/253 du 26 septembre 1960, remplaça les 37 chefferies par 18 Provinces. Le journal Rudipresse dans son numéro 199 du 15 octobre 1960, revient sur ce nouveau découpage administratif.

> *« Par l'ordonnance législative N°221/253 du 26 septembre 1960, les 37chefferies du Burundi étaient supprimées et remplacées par 18 Provinces. Chaque Province avait un administrateur de province (autochtone) qui était nommé par le Résident Général sur l'avis du Résident et du Mwami. L'administrateur de province était aidé par un administrateur de province adjoint, un secrétaire et un agronome de province tous autochtones. Un conseiller européen était attaché à*

[251] *BORU N°1 bis du 15 janvier 1960, PP.25à 72*
[252] *Rapport du conseil colonial sur le projet du Décret Intérimaire portant l'organisation politique du R-U,* P50

chacune de ces équipes. Les administrateurs de Provinces étaient appelés à exercer le plus rapidement possible les attributions dévolues aux administrateurs de territoires ».[253]

La liste des Provinces, Administrateurs et leurs adjoints est reprise en annexe 2. En ce qui est de l'avenir des anciens chefs de chefferies supprimées, ils ont reçu une pension comme ce fut le cas pour les sous-chefs.

C. La nomination de Muhirwa à la primature

Le climat politique du Burundi qui semblait stabilisé après les élections a été brusquement secoué par les tragiques événements des jours qui l'ont suivi. L'UPRONA avait remporté une victoire écrasante aux élections, victoire qui avait dépassé même ce que les partis vainqueurs espérés. Dès lors, le Mwami devait désigner le candidat de l'UPRONA, son fils le Prince Louis Rwagasore comme formateur du Gouvernement. Lors de son premier discours, Le prince Louis Rwagasore affiche sa ferme volonté de réconciliation avec ses adversaires politiques d'hier, en rappelant que les Barundi étaient frères et fils du même Mwami:

Le premier Gouvernement était formé sans heurt et il semblait bien parti pour réaliser son programme. Mais ses ennemis qu'il avait qualifiés comme ses adversaires d'hier, n'ont pas voulu que cette main tendue porte les fruits escomptés. Il fut sauvagement assassiné le soir du 13 octobre 1961. Personne ne s'attendait à un tel événement. A la suite de cette tragédie, il fallait nommer un autre premier Ministre afin de pouvoir continuer l'œuvre commencée par le prince Rwagasore et son parti. C'est dans ce contexte que le Président de l'Assemblée législative du Burundi ; Thaddée Siryuyumusi convoqua la réunion de l'Assemblée législative en date du 19 octobre 1961.

« L'Assemblée législative du Burundi poursuivant ses travaux pour lesquels elle avait été convoquée à Kitega pour le 12 octobre 1961, elle apprit le matin du samedi la triste nouvelle- la mort du Premier Ministre Louis Rwagasore, chef du Gouvernement du Burundi ».[254]

L'Assemblée législative tint une réunion extraordinaire le 15 octobre 1961 en vue de pouvoir procéder au remplacement du Premier Ministre. Après une brève discussion, à l'unanimité, l'Assemblée procéda au vote, lequel a eu pour résultat : Muhirwa André : 50 voix contre 2, Ngendandumwe Pierre : 1 voix contre 51, Ntiruhwama Jean une voix contre 51.[255] Ainsi Muhirwa André était élu Premier Ministre en remplacement du Prince Louis Rwagasore. Le nouveau chef de gouvernement cumulait ses fonctions, avec celles des Affaires

[253] Rudipresse N°199 du 15 octobre 1960, pp.1-2
[254] Voir TNA du 29 octobre 1961 dans son numéro 44, p.2
[255] Cf. TNA du 29 octobre 1961, n°44

Communautaires ainsi que celles qu'il exerçait antérieurement en tant que Ministre de l'Intérieur. Il poursuivra l'œuvre de Rwagasore exactement comme celui-ci l'a défini, notamment l'esprit de pondération qui le caractérisait.[256]

D. La question de légitimité de Muhirwa en tant que Premier Ministre

La mort du Premier Ministre Louis Rwagasore, avait provoqué une terrible frayeur au sein des institutions. On se posait la question sur qui pouvait remplacer le prince défunt. Certains souhaitaient que Ngendandumwe Pierre, qui était son-vice Premier Ministre lui succède. D'autres encore, Paul Mirerekano[257] son envoyé au Congo-Belge, mais aucun des deux n'était accepté par le mwami. Devant toutes ces hésitations, le roi trancha en faveur de la candidature de Muhirwa André. Certains auraient souhaité Ngendandumwe Pierre comme chef de gouvernement considérant qu'il était le vice-Premier Ministre du Gouvernement Rwagasore.

Il était présenté comme son compagnon intime. Avec toutes ces considérations, il espérait et prétendait le succéder au poste de Premier Ministre. Mais ce fut Muhirwa que l'Assemblée Nationale désigna. L'entourage du roi essaya de justifier cette élection en invoquant la nécessité de consoler la famille royale qui venait d'être frappée par l'assassinat de Rwagasore. Cependant, la décision n'a pas emporté l'adhésion des ténors du parti. Mais, pourquoi au fond le choix se porta sur Muhirwa ? Plusieurs facteurs favorisaient le candidat Muhirwa : il était le gendre du roi Mwambutsa Bangiricenge mais aussi était un Uproniste de « choc », puisqu'il avait connu l'exil du fait de ses prises de position. Il détenait déjà l'important portefeuille de l'intérieur. Grace à toutes ces conditions, il fut élu à la majorité absolue par l'Assemblée. Le Gouvernement Tutélaire, à travers son Résident, Jean-Paul Harroy, disant que, devant ce choix, il n'avait aucune raison de s'opposer que de le ratifier.
Muhirwa cumulera les fonctions de Premier Ministre, de Ministre des Affaires communautaires et de Ministre de l'Intérieur.[258]

---

[256] HARROY, J.P., Op.cit.,p.579

[257] C'était un commerçant, membre du CSP lors de son premier mandat (1954-1957). Il fut vite attiré par e Prince Louis RWAGASORE et fut chargé d'assurer la liaison entre le parti UPRONA et le MNC de LUMUMBA en 1960 et 1961.
A un moment donné, il chercha asile au Congo mais revint au Burundi pour aider à la préparation des élections législatives de 1961. Il était trésorier du parti Uprona. Sa biographie détaillée, *Cf. la pétition T/PET.3/1.56 qu'il a envoyée de Léopoldville, datée, le 28 juillet 1960.*

[258] MANIRAKIZA, M., La fin de la monarchie burundaise (1962-1966), Hayez, Bruxelles, février 1990, P.42

E. La réaction de ses collègues face à la nomination de Muhirwa au poste de Premier Ministre

Si Muhirwa a obtenu une large majorité des voix aux élections pour remplacer le prince défunt, c'est parce que tout le monde pensait qu'il s'agit d'un Premier Ministre à titre provisoire. Toute l'Assemblée était d'accord qu'il le serait pendant une quinzaine de jours, puis, que lorsque le calme reviendrait, elle se réunirait de nouveau pour choisir un successeur définitif du Prince assassiné[259]. Mais, après l'expiration du moment prévu, Muhirwa s'accroche au pouvoir. Son maintien au poste suscita de nombreuses réactions au sein du parti du rang. Ses anciens collègues reprochaient au roi qu'il a voulu s'entourer des siens du fait qu'il avait encore l'idée en lui : le pouvoir héréditaire. Nombre de députés disaient que s'ils étaient libres leur choix se porterait sur la personne de Pierre Ngendandumwe[260].

Les difficultés relatives à la gestion de la période post-Rwagasore vont se multiplier. Ngendandumwe entra en conflit avec « l'usurpateur » André Muhirwa. Le président de l'Assemblée Nationale qui était Thaddée Siryuyumusi prit le parti de Ngendandumwe et entreprit de manœuvres qui visèrent à diviser les députés dans le but d'avoir une majorité requise capable de renverser le Gouvernement. Rappelons ici que les fonctionnaires de cette époque étaient issus de deux écoles distinctes[261] : Or, Muhirwa avait été remplacé à la tête du Ministère de l'Intérieur par Jean Ntiruhwama, ancien séminariste considéré comme homme hors du commun.[262] Il ne soutenait ni cas de Muhirwa ou Ngendandumwe. Ces anciens Astridiens étaient considérés comme des fonctionnaires de la deuxième classe. Ils étaient des auxiliaires du colonisateur.

Cette distinction les opposait souvent. Tantôt, elle est fondée sur la jalousie des uns et à l'arrogance des autres. Comme le précise Manirakiza, Jean Ntiruhwama, secrétaire de Monseigneur Grauls de Kitega, était le porte-parole des étendards des anciens séminaristes tandis que Thaddée Siryuyumusi, secrétaire du Mwami était quant à lui, le porte- parole des anciens Astridiens.[263] A côté, il y avait André Muhirwa, qui ne s'entendait pas bien avec Ngendandumwe. En outre, Jean Ntiruhwama qui n'a jamais été l'ami de Thaddée Siryuyumusi et cela explique pourquoi l'antagonisme de ces quatre figures politiques marqua profondément la vie politique du pays et eût des répercussions graves sur le Gouvernement et le Parlement.[264] Cette mésentente a conduit à la formation des

---

[259] J.P Harroy,Op.Cit,p.583
[260] Idem
[261] Le Groupe Scolaire d'Astrida(Rwanda) et le Séminaire Catholique de Mugera (Burundi).
[262] Ibidem
[263] Idem
[264] MANIRAKIZA. M., Op.cit.p.40

deux groupes idéologiquement et politiquement opposés : le groupe Casablanca et le groupe Monrovia.

F. La succession manquée du prince Louis Rwagasore

La succession du Prince à la tête du parti ne fut pas donc une affaire facile. La quinzaine des jours qui a suivi les funérailles a été déterminante pour l'avenir de la politique du Burundi. D'une part, le début de l'après Rwagasore place les autorités dans une situation confuse. Ni le Mwami ni Muhirwa, le successeur désigné voire même les Ministres ne voyaient pas réellement ce qu'il fallait faire. De nombreux cadres et militants de l'UPRONA commencèrent à formuler des critiques envers d'autres personnes ne faisant pas partie de la même appartenance politique. De plus, ceux qui sont contrés l'UPRONA, les « extrémistes » , occupèrent progressivement le haut du pavé et apparemment ,personne d'autre, ni le Mwami, ni Muhirwa, ni aucun Ministre n'a pu ou voulu faire ce que seul Rwagasore a été capable de faire : refreiner leurs extrémismes.[265]

C'est à partir des querelles nées à cette époque que naîtra un schisme interne qui aboutit au déchirement tragique des années ultérieures. On note à la fois des conflits entre membre de l'administration et les contestations liées à la succession du Prince Rwagasore qui ouvrit une large crise politique interne.
L'assassinat du Prince Louis Rwagasore, avait déclenché une course effrénée vers le pouvoir qui dégénéra dans un conflit politique aux conséquences désastreuses. Ce conflit avait essentiellement deux origines : d'un côté, il y avait le remplacement du Prince défunt à la primature par son beau-frère André Muhirwa, gendre du roi et de l'autre la volonté d'éloigner Pierre Ngendandumwe dont le poste du Premier Ministre lui destinait. Par ailleurs les disputés concernaient la direction du parti UPRONA réclamée par Paul Mirerekano prétexta une promesse que Louis Rwagasore lui aurait fait de son vivant. Cela étant, le Premier Ministre André Muhirwa, en tant que successeur du Prince défunt, à la tête du gouvernement, prétendait aussi le remplacer même à la tête du parti. Pour calmer la situation, le bureau politique du parti UPRONA décida de placer provisoirement Mirerekano à la direction du parti en remplacement d'André Nugu qui venait d'être nommé administrateur de Province.

Cette stratégie imaginée par le bureau politique du parti n'a pas été couronnée de succès. Insatisfait du poste provisoire qu'on venait de lui accorder, Mirerekano tenta de se faire acclamer au stade Prince Rwagasore le 25 août 1962. Dans son message aux militants il reprocha au gouvernement Muhirwa d'avoir dévié de la ligne politique de Rwagasore pour embrasser la politique du favoritisme ethnique. C'est suite à cette situation que le roi Mwambutsa prit la

[265] *Rudipresse* n° 202 du 28 octobre 1961

décision et d'annoncer l'élection d'un nouveau comité du parti en septembre 1962.
Dans ce scrutin, Mirerekano obtint le poste de deuxième Vice-président, tandis que Joseph Bamina et Thaddée Siryuyumunsi, devenaient Président et Vice-Président. Non content pour la deuxième fois ; Mirerekano décida non seulement de boycotter ce comité mais n'assistera à aucune réunion et en plus, il constitua une aile parallèle à l'UPRONA dont il devient Président pour assouvir ses ambitions. Il se serait allié ensuite avec le PARMEHUTU, parti politique basé au Rwanda, ce qui lui a valu un emprisonnement. Dès sa libération, il se refugia à Uvira avant de regagner le Rwanda.

En conclusion, ce conflit aura de plusieurs conséquences sur la vie politique et institutionnelle du pays. Dans un premier temps, le conflit se situe au niveau individuel et opposa le Tendem Muhirwa-Bamina au Tendem Siryuyumunsi-Mirerekano. Dans un deuxième temps, il s'étendit sur l'ensemble de la classe politique. C'est alors qu'il prend une coloration politique et idéologique qui divise le parlement et les gouvernements successifs en ailes Casablanca regroupant les progressistes et socialisants se référant au bloc de l'Est et Monrovia, regroupant les modelés pro-occidentaux et pro-catholiques. Enfin ce conflit prendra une coloration ethnique.

G. Muhirwa à la tête du gouvernement

1) Le Gouvernement Muhirwa d'avant l'indépendance

Malgré que l'élection de Muhirwa à la tête du gouvernement, en remplacement du prince défunt est intervenu dans des circonstances confuses ; ce muganwa Mutare de la lignée de Ndivyariye fit de son mieux pour conduire le Burundi à son grand jour, le jour de son indépendance. Depuis son entrée en fonction, sa tâche première a été de continuer l'entreprise qui avait été inaugurée par son prédécesseur. Au premier niveau de l'échelle, il a maintenu en place l'équipe ministérielle de Rwagasore. Puis, il garda de bonnes relations avec la métropole.

> *« ...Les relations entre Blancs et Noirs au Burundi sont bonnes et il n'entre pas dans mes intentions de les détériorer ou de les modifier comme certains le prétendent. J'ai toujours adoré (sic) les Belges, mais ils n'ont jamais compris ».*[266]

C'est dans ce cadre qu'il conduisit plusieurs délégations en direction de la métropole, pour mettre au point les dernières formalités pour l'accession à l'indépendance du Burundi. Il s'est rendu également au Conseil de Tutelle des Nations Unies à New- York. L'objectif restait toujours le même : « Voir un jour le Burundi accéder à son autonomie ». C'est ainsi qu'après de longues

[266] Extrait de l'interview qu'avait accordée Muhirwa à Pierre Davister, cité par Jean-Paul Harroy in Op.cit. p. 593

négociations, Muhirwa et son équipe, parvinrent à accrocher l'indépendance du pays. Cette dernière, après de nombreuses hésitations sur la date, fut fixée au premier juillet 1962.

Cette date serait pour le Burundi et pour lui, comme il le précisa dans son discours prononcé le jour de la célébration de cette indépendance ; « date inoubliable dans l'histoire du pays ».
L'indépendance était acquise pacifiquement (indépendance négociée). Le drapeau tricolore était hissé et le drapeau belge était descendu. Il restait à conserver jalousement ce fruit mûr dont le planteur a payé le prix de son sang. Alors, ses compagnons de lutte, ont-ils compris ce geste ?

2) Le Gouvernement Muhirwa d'après l'indépendance

Comme nous l'avons signalé dans les pages antérieures, la disparition tragique du prince Louis Rwagasore, a ouvert la voie à une course contre la montée pour des Upronistes avides de pouvoir. L'élection de Muhirwa comme remplaçant du prince défunt, n'avait pas satisfait tout le monde.
Muhirwa avait connu quelques moments d'exil.
Il fut plus d'une fois exilé tantôt en Tanzanie, tantôt au Congo[267]. Il avait souvent rappelé qu'il avait quitté le pays pour des motifs politiques.

> *« ...Non, j'ai fui un moment la Tutelle, afin d'éviter de connaître les rigueurs que connut le fils du Mwami, mais l'administration belge a compris ses torts et elle a écarté les responsables de son ancienne attitude »*[268].

En effet pour démentir ses accusations contre Muhirwa, les autorités tutrices à travers son représentant, alors Gouverneur du R-U, en novembre 1960, disaient que :

> *« Il avait fui les poursuites judiciaires pour un délit de droit commun ».*[269]

Cet exil conserve un peu de zones d'ombre. Mais, retenons qu'après son retour même après la chute de son Gouvernement en 1963, aucune poursuite judiciaire n'a été engagée contre lui sur cette affaire. Son Gouvernement a été parmi ceux qui ont connu de difficultés notoires.

On a déjà dit que les ministres et hauts fonctionnaires se distinguent par les écoles fréquentées. Cette distinction se concrétisa dans deux associations unissant les uns des autres : MUSAKI et ASADA. La première regroupait en

---

[267] NYANDWI, A., « Souvenir d'un leader d'avant-garde » In Le renouveau du Burundi, n°6005 du Mercredi, le 18 juin 2003, pp.11 et 13
[268] Jean-Paul HARROY, Op.cit, p.593
[269] MANIRAKIZA, M., Op.cit, P.41

son sein, les ex-séminaristes dont le complexe d'infériorité se comparait à celle des anciens de l'Ecole Normale de Kitega.
Quant à l'ASADA, « Association d'Anciens Astridiens »[270] réunissait tous les fonctionnaires qui ont fréquenté cette Ecole des frères de la charité basée au Rwanda. Cette dernière (ASADA) avait comme porte-parole, Thaddée Siryuyumunsi. Jusqu'ici, le conflit qui opposait les deux groupes demeura latent. Il a fallu attendre l'accession du pays à l'indépendance pour qu'il s'extériorise.
Cet antagonisme entre ces hommes évolue au fur et à mesure que le temps passe. En atteignant son paroxysme, divisant le parlement en deux groupes totalement opposés : le groupe de Casablanca et celui de Monrovia. L'étiquetage à caractère ethnique à ces derniers, a fait que le groupe Casablanca soit celui des Tutsi qui veut le départ définitif des Européens dont les membres étaient entre autre : le Premier Ministre André Muhirwa, le Ministre de l'Intérieur Jean Ntiruhwama, le Ministre de l'Agriculture Albin Nyamoya et Zénon Nicayenzi, Secrétaire d'Etat à l'armée. Le groupe Monrovia quant à lui, était celui des Hutu qui se disaient modérés. On plaçait alors dans ce champ, le Président de l'Assemblée Législative, Thaddée Siryumunsi, le Vice- Premier et ministre des Finances, Pierre Ngendandumwe et le Docteur Pie Masumbuko, Ministre de la Santé Publique.[271]

Comme on le voit, cette division ethnique concernait aussi bien le Gouvernement que le Parlement. Rappelons que le parlement comptait 64 députés et le hasard a fait que chaque groupe eût 32 sympathisants.[272] Cet équilibre a eu une grande influence dans les crises et déstabilisation du Gouvernement du Burundi indépendant. De manière générale, ni le groupe Casablanca ni celui de Monrovia, ne se déclare appartenir à telle ethnie. Cette considération est confirmée dans la mesure où aucun des deux n'était exclusivement Tutsi ou Hutu. Au contraire, on trouvait dans le groupe Casablanca comme dans Monrovia, des Hutu et des Tutsi et vice versa.
Ceux qui se cachaient derrières ces groupes, n'avaient d'autres intentions que les intérêts personnels en se référant aux appartenances ethniques.

---

[270] MANIRAKIZA, M., Op.cit , P. 43
[271] Idem
[272] MANIRAKIZA, M., Op.cit. p.44

a) Des institutions politiques

Le Burundi comme d'autres pays de la planète qui venait d'obtenir leurs autonomies, n'allait pas vivre en autarcie. Il va entrer dans le concert des nations. Pour ce, il devait être régi par un système moderne d'administration. C'est ainsi qu'il devait marcher avec les balises établies par la première Constitution promulguée le 16 octobre 1962 ; malgré qu'elle était lacunaire du fait qu'il n'était pas adaptée à la réalité burundaise. Elle préconisait la mise en place du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif. Quelques temps avant l'indépendance, le Burundi avait été déjà doté d'Assemblée législative issue des élections du 18 septembre 1961. C'est cette Assemblée qui avait élaborée une première constitution qui était entrée en vigueur le premier juillet 1962.

> *« Dans la culture d'un groupe, les institutions politiques ne sont pas isolées. Mais traduisent le système de valeurs et les conceptions fondamentales de ce groupe sur l'homme et la société »*[273].

Il n'y a rien d'étonnant que les jeunes élites qui ont mis en place ces institutions avaient été influencées par des réalités occidentales où elles avaient été formées. Comme le Burundi était entré dans le concert des nations, il ne pourrait manquer à ce rendez-vous des autres pays indépendants d'Afrique et d'Asie.

> *« Ces pays nouvellement indépendants avaient encore des liens étroits avec les anciennes métropoles, tributaires du régime parlementaire ; et leurs élites locales avaient été formées dans les universités de la puissance coloniale, parfois même, les constitutions d'après l'indépendance ont- elles étaient établies par des experts occidentaux ».*[274]

Pour le cas du Burundi, une seule différence entre cette nouvelle Constitution est qui prévoyait le Parlement et le Sénat alors que la première n'instituait qu'une seule chambre. De façon générale, « le parlement désormais Assemblée Nationale et Sénat réunis » (Art47 de la constitution du 16 octobre 1962) et son mandat fut porté à six ans au lieu de quatre ans prévus dans la précédente (Art 40).[275]

A partir de ce moment, le Burundi devient une monarchie constitutionnelle. Le roi régnait mais ne gouvernait pas. Il cessa ainsi d'être une monarchie absolue et le roi à son tour devenait un monarque constitutionnel et non de droit divin. Son pouvoir était partagé avec le parlement. Pourtant, en analysant la dite Constitution, force est de constater que le texte original n'a pas été suivi à la lettre. Dans son article 27, qu'en plus du pouvoir législatif qu'incarnaient le roi

---

[273] MAQUET, J. et HERTEFELT, M., Op. cit.

[274] HAURIOV, A., Droit constitutionnel et institution politique, Paris, édition Montchrestien, 1970, P.589, Cité par ZEDI, F. Op.cit, p.100

[275] ZEDI, F., Op. cit, P.100

et le parlement, il était également détenteur du pouvoir exécutif.[276]Grace à cette prérogative que lui accorde l'article 27, le roi était tenté de dépasser les limites et s'ingérait dans les affaires du parlement.

Cette ingérence du roi marqua longtemps des rapports difficiles entre le roi et le gouvernement. Sa première manifestation aboutit lors de l'élection d'André Muhirwa au poste de Premier Ministre. Ce dernier fut désigné par l'arrêté du Mwami n° 001/2 qui entra en application le 15 octobre1961. Il (Muhirwa) entra en conflit avec roi, un conflit qui aboutira à la destitution et à la chute de son gouvernement. Le roi s'appuyait sur la Constitution pour substituer le pouvoir royal à celui du gouvernement. La Constitution stipulait que « tout acte du roi était contresigné par un Ministre » , ce qui diminuait le pouvoir du roi. Comment était-il possible que cet état de chose donne des résultats escomptés alors que le roi avait le droit de veto sur toutes décisions ? En faisant un commentaire sur cette situation, Feruzi dit ceci :

> *« Cet état de chose s'expliquait par la menace du veto royal aux résolutions arrêtées par le gouvernement, puisque la mise en application des plans et décisions envisagées par le gouvernement dépendait plus d'influences prédominantes à la cour à tout moment et la question en jeu du degré d'unanimité atteint au conseil du cabinet. L'ingérence de la monarchie dans les attributions du gouvernement, en particulier et dans tout le mécanisme politique, en général est poussé si loin qu'elle réduit les pouvoirs gouvernementaux »*[277].

Dans ses manœuvres, le roi bénéficiait du soutien des personnes qui veulent aussi profiter des prérogatives du roi. Néanmoins, ces personnes membres du gouvernement étaient des anciens chefs de chefferies qui avaient évolué dans le système traditionnel.[278] Cette poignée d'élites essayait de fermer les yeux en se faisant l'idée qu'il est entré de mettre en application le contenu de la Constitution. Mais comme il a été souligné à plusieurs reprises, la mise en application de cette dernière, n'a pas été toujours aisée. «Le gouvernement MUHIRWA était un gouvernement qui se cherchait encore. Il se heurta même à des problèmes avec le roi. Ces problèmes furent d'une portée grave surtout vers la fin de la chute de ce gouvernement ».[279]

Conclusion

Nous venons de voir que la Constitution élaborée pour le Burundi était inadaptée à la réalité du moment. Elle était en grande partie calquée sur celle de la

---

[276] Art. 27 de la constitution du 16 octobre 1962
[277] Ibidem, P.102
[278] Ça veut dire que le roi régnait en maitre absolu. Vouloir changer le système, on est vu comme « Umumenja » à l'exemple de MACONCO.
[279] ZEDI,F., Op.cit p.103

Belgique. Mise sur pied à la veille de l'indépendance, voulant instaurer une monarchie constitutionnelle aussitôt que le pays accède à son autonomie. Mais ni le parlement, ni le gouvernement y compris même la masse populaire n'en comprenaient les limites. Grace à cela, l'opinion publique supportait mal la notion de « régner sans gouverner ». Au contraire, elle avait autant de confiance dans la nouvelle classe politique qu'elle en avait eue dans les chefs et les sous-chefs à leur époque.

b) L'instabilité gouvernementale et institutionnelle

Le gouvernement Muhirwa comme tant d'autres qui l'ont succédé après l'indépendance, ont du mal à mettre en application les textes constitutionnels. Souvent, ces gouvernements se retrouvaient mêlés dans les affaires de l'Assemblée législative et vice versa. Cela était ainsi, alors que la Constitution était bien détaillée en ce qui est des rapports de collaboration entre le pouvoir exécutif et l'Assemblée législative. A ce niveau, la Constitution prévoyait qu'un vote à l'Assemblée puisse témoigner que cette dernière avait encore confiance au gouvernement. S'il arrive que la majorité parlementaire vote contre, le gouvernement en place devait démissionner.

C'est ce qui est arrivé pour le gouvernement Muhirwa en 1963. Le mwami avait la prérogative de dissoudre le parlement. L'Assemblée nationale et le gouvernement se neutralisaient mutuellement. L'Assemblée s'abstenait à voter une motion de censure car cela pouvait conduire le mwami à dissoudre le parlement. C'est dans ces conditions que ces derniers préféraient de vivre dans une situation de méfiance. Cadart dans Institution politique et droit constitutionnel commente cette situation comme suit :

> *« Même lorsque la dissolution est inversemblable ou peu versemblable de la part des organes gouvernementaux, l'hésitation est grande parmi les parlementaires avant de renverser le gouvernement car cette décision engage d'une manière sérieuse l'avenir du pays et provoque inévitablement retard, troubles difficultés dans la vie de la nation entière. De plus, elle risque de conduire les électeurs à critiquer fortement les élus qui ont renversé le gouvernement ou ceux qui s'y sont refusés ».*[280]

Ce commentaire de Cadart vient à point nommé pour décrire une situation semblable à celle qu'avait vécue le gouvernement Muhirwa. Mais, une longue hésitation de l'Assemblée suite sans doute à l'équilibre parlementaire de 32/32, déjà décrit haut à propos des groupes Casablanca et Monrovia, préférait se temporiser. Mais le vote de défiance interviendrait après la libération du président de l'Assemblée nationale, Thaddée Siryuyumunsi et quelques autres membres du gouvernement qui avaient été emprisonnés par Muhirwa.

---

[280] CADART, J., Institution politique et droit institutionnel, Tome II, Paris, L.G.D.J, 1975, p.924, Cité par Z.F., p.107

c) Des institutions inadaptées

Le nouveau système politique s'appuyant sur une Constitution avec une séparation des pouvoirs n'était pas encore compris et intériorisé par des élites politiques habitués au fonctionnement colonial du pays traditionnel. Les collaborateurs directs du mwami avaient tendance à s'arroger des prérogatives que la Constitution ne leur reconnaissait pas. On peut parler d'institutions inadaptées.

> *« Ils ont échoués dans leur tentative d'adapter le régime parlementaire occidental aux réalités politiques locales. Cet échec a été accentué par des divisions qui ont éclaté au sein de l'Assemblée nationale et du parti majoritaire UPRONA, sous le gouvernement Muhirwa. Le roi s'attendait toujours à une tentative de sa destitution. Il ne s'attardait même pas à inviter chez lui son gendre, André Muhirwa, pour s'enquérir du sort des contacts qu'il aurait mené soit avec l'Assemblée nationale soit avec certains membres du gouvernement ».*[281]

Cet extrait montre que le déchirement entre ces trois institutions arrive à un point culminant. Comment se pourrait-il qu'un président peut diriger le pays sans engager des entretiens avec ses Ministres qui reçoivent à des échéances régulières, des rapports en provenance de tous les coins du pays ? Du moins, cette difficulté annonçait un signe avant coureur de la fin de la monarchie.

d) La politique intérieure et extérieure d'André Muhirwa

En suivant pas à pas la politique intérieure du Muganwa André Muhirwa, on peut dire qu'elle était plutôt bonne. Tout comme il avait bien dirigé sa chefferie, il s'avéra aussi dans les premiers jours être un chef d'un gouvernement national. Mais, au fur et à mesure que les jours passaient cette image est modifiée jusqu' attirer de l'antipathie voire même celle de son bon-père. La tendance traditionnaliste qu'avait manifestée André Muhirwa dans la lutte pour l'indépendance dans les premières années de l'indépendance est allée s'inversant vers un modernisme sensible, affirme Zed Feruzi. Qu'en est-il alors de la politique extérieure ? La politique extérieure du Muganwa André Muhirwa était bien marquée par une vive volonté d'approcher les autres nations. Il s'avait qu'on ne peut pas vivre en autarcie. Après la disparition de Rwagasore, en connivence avec le roi, ils affichent une fermeté de collaborer avec les autorités tutrices. Cette fermeté était témoignée par de nombreuses visites de courtoisie effectuées par ces derniers.

> *« M. Léopold Bihumugani, Vice- Président du Conseil Supérieur du Pays de l'Urundi et M. André Muhirwa, membre de ce conseil, ont quitté*

[281] ZEDI, F. , Op.cit. , p.110

Usumbura par avion le 10 novembre 1959 à destination de Bruxelles. Ils y rejoignent le Mwami Mwambutsa pour un bref séjour en Belgique ».[282]

Il était un familier de la métropole avant même qu'il soit porté à la tête du gouvernement du pays. Grace à cette disposition, la Tutelle plaçait en lui sa confiance et le considère comme celui qui pouvait servir de relais dans la constitution de la fédération Burundo-Tanzanienne. Voici ce qu'en dise à propos Jean-Paul Harroy, Résident Général du R-U de cette époque :

« A force de patience, j'ai fini par obtenir de Muhirwa qu'il se contente des questions d'un « bureau de contact chargé de des liens avec la Tutelle ». Le premier soin de son bureau, fut de reprendre des négociations en vue de la conclusion d'une fédération avec la Tanzanie ».,[283]

Cependant, cette bienveillance entre les successeurs du Prince Louis Rwagasore et la métropole, n'était plus appréciée par tout le monde. Pour les initiateurs de cette attitude, leurs désires étaient de se rapprocher des autres nations pour que le Burundi , qui à peine venait de sortir d'une époque de domination, ne puisse se trouver isoler. Mais pour d'autres, ce rapprochement témoignait de la recherche d'une certaine protection.

« D'une part, le début de cet après Rwagasore, le Mwami, Muhirwa et leurs Ministres furent montrer d'un réelle désir de se rapprocher de la Tutelle pour en obtenir de la protection et peut- être pour essayer sincèrement de poursuivre la collaboration instaurée par le Muganwa défunt ».[284]

Muhirwa cherchait aussi à renforcer les relations avec les grandes puissances. On peut le constater dans le message qu'il avait envoyé à la suite de la mort de Kennedy, comme l'a écrit l'Info- BURUNDI du 9 décembre 1963 :

« Veillez accepter mes sincères remerciements pour la délicate attention que vous nous avez témoigné par le message de sympathie envoyé à la suite de la mort tragique de notre feu président. (...) De plus, il a la ferme intention de renforcer encore d'avantage les liens d'amitié qui réunissent nos deux pays ».[285]

Cet extrait de la lettre du Ministre des Relations Extérieure américain témoigne de la volonté américaine de renforcer les relations de coopération entre le Burundi et les Etats-Unis d'Amérique. Enfin, après l'établissement des relations

---

[282] *Rudipresse*, n°149 du 14 novembre1959
[283] HARROY, J.P., Op.cit. , p.604
[284] HARROY, J.P., Op.cit. p.593
[285] Info-BURUNDI n° 100 du 9 décembre 1963

avec les autres nations, il a fait adhérer le Burundi dans les grandes Organisations internationales. A cet effet, il déclara aussi l'adhésion du Burundi au mouvement des non-alignées. C'est dans cette marge que dans son discours du 27septembre aux festivités de la célébration de l'indépendance du Burundi, le Vice-Premier Ministre Ngendandumwe qui représentait le gouvernement dans cette cérémonie a pu éclaircir cette politique en ses termes :

> *« Tout nous interdit l'engagement, tout nous recommande le non-alignement. Je le répète, nous ne sommes ni dans un cas ni dans un autre ».*[286]

Le Burundi souhaitait être épargné du conflit qui faisait rage à cette époque entre le bloc de l'Est communiste et le bloc de l'Ouest capitaliste. L'enjeu de taille est que durant toute cette période, l'affrontement entre les deux superpuissances, au lieu de se dérouler dans leurs pays respectifs, trouvaient un champ d'application en Afrique comme en Asie dans les pays nouvellement indépendants. Pour illustrer ce transfert du conflit, citons quelques pays qui ont servis de terrain de manifestation de guerres entre ces deux blocs. C'est le cas notamment de la guerre de Corée, de Vietnam, la sécession Katangaise sous la houlette de Moïse Combe et la guerre de l'Angola, etc. Muhirwa était un observateur attentif de se qui se passait au monde. Cela lui a permis de bien déterminer et choisir sur quel pied danser. Le supplément à l'Info-Burundi, reproduit un extrait de son discours qu'il a prononcé le jour de l'accession du Burundi à l'indépendance y relatif à cette prise de position comme suit :

> *« Malgré l'annonce de la coexistence pacifique vers les années 60, malgré d'incessants appels des pays non-alignés en faveur de la paix, des conflits entre capitalistes et communistes s'intensifièrent. Les exemples étant surtout l'ex-Congo belge, le Vietnam, on voit bien que des conflits sont tout le temps déportés dans les régions du Tiers-monde. Des inquiétudes liées à « la hantise d'une guerre généralisée » y sont donc permanentes. Celles que le Royaume du Burundi éprouve pour le moment ce sont les mêmes qui, hier, tracassèrent les pères fondateurs du mouvement des non-alignements ».*[287]

Dans le journal Info-Burundi, Muhirwa n'a pas mâché ses mots en montrant clairement les raisons qui le guident pour inscrire le Burundi dans le concert des nations.

> *« Si le Burundi fait cette entrée triomphale dans le concert des nations, Ce ne pas seulement pour exister comme un pays totalement indépendant, se développer selon nos propres génies. Il serait inexact qu'un pays*

---

[286] Supplément à l'Info-BURUND*I* n° 39 du 1octobre 1962, p.5
[287] Supplément à l'Info-BURUNDI, n°27du 9 juillet1962, p.1

puisse vivre en vase clos. Nous déclarons au monde que nous désirons collaborer avec tous ».[288]

Grâce à son intelligence politique, sa clairvoyance et sa fermeté: André Muhirwa, fait adhérer le Burundi dans les grandes organisations internationales notamment à commencer l'O.N.U et l'O.U.A., qui actuellement est devenue l'U.A.
Il quitte le gouvernement pour ne plus revenir. En 1965, il est nommé Sénateur. Mais, à cause des difficultés politiques survenues en cette année, cette deuxième chambre des représentants du peuple n'a duré que le temps de la rosée. Avec l'avènement de la première République, Muhirwa allait être nommé ambassadeur en Tanzanie.

3. Instabilité politique et chute du gouvernement Muhirwa

a) Instabilité politique

L'assassinat du Prince Louis Rwagasore était comme un coup de sifflet pour les ténors de l'UPRONA assoiffés de pouvoir. Ses compagnons de lutte pour l'indépendance n'ont pas tardé une seconde pour se lancer dans des querelles de succession. Bien avant l'indépendance, ils s'entredéchiraient. Comme nous l'avons vu, les premières tensions se rapportent à la succession du Prince à la tête du parti UPRONA.

« Les antagonismes et ambitions égoïstes de certaines élites finirent par provoquer une crise prolongée au sein des institutions ».[289]

Selon le même auteur, cette crise se manifesta d'abord au sein du parti UPRONA, ensuite au parlement, au gouvernement et en fin de compte, la cour royale considérée un lieu d'intrigues se transforma en un lieu d'affrontement et antagonismes ethniques. Enfin, l'espoir dont la masse populaire avait et espérait voir dans les nouvelles institutions, s'évapora comme un brouillard sur la montagne.

« Plus d'un avait l'espoir que les institutions politiques postcoloniales allaient apporter à l'Afrique plus d'unité nationale, plus de développement socio-économique, plus de stabilités politiques, bref, une paix durable et une vie stable et prospère mais force est de constater que cet espoir ne s'est pas réalisé ».[290]

---

[288] Supplément à l'Info-Burundi, Op.cit. p.43
[289] NYANSAGO, C., Op.cit, p. 58
[290] NDAYISHIMIYE, P., *Les tentatives d'explication des crises des régimes politiques africains post-coloniaux1960-1966 : cas du Burundi*, Mémoire, U.B., Bujumbura, 1996,p.37

b) La chute du gouvernement Muhirwa et sa sortie de la carrière politique

Un conflit aigu éclata entre le gouvernement et l'Assemblée nationale.
Pendant que le mwami se trouvait en Suisse, Muhirwa accusa le Président de l'Assemblée nationale et d'autres leaders de fomenter un complot et les mit en prison.

> *« C'est pendant cette période d'absence royale que le Premier Ministre André Muhirwa accusa Ignace Ndimanya, Thaddée Siryuyumunsi et Docteur Pie Masumbuko de complot contre la monarchie ».*[291]

Comme l'a fait remarquer Marc Manirakiza, ces trois personnalités furent les premiers prisonniers politiques du Burundi indépendant.[292] Cette situation irrita fortement l'opinion publique qui essaya d'alerter le roi sur les dangers que courait le pays.

> *« Vous êtes un roi que le Murundi reconnaît impartial, qui ne se laisserait pas induire encore en erreur par les rapporteurs des accusations mensongères par l'aristocratie qui a toujours cette tendance d'opprimer le prolétaire. Le but que visent les ambitieux, menteurs, semeurs de divisions, ennemis de l'unité nationale, anti-progressistes, n'est autre que de s'attaquer à votre personne après vous avoir arraché vos meilleurs collaborateurs ».*[293]

Informé de la situation, le roi réagit :

> *« Alerté par les amis des prisonniers, le roi envoya de Suisse, où il se trouvait en villégiature, un télégramme en joignant Muhirwa de libérer les détenus ».*[294]

Au lieu de libérer les détenus comme le roi le lui demandait, Muhirwa, chercha de moyens pour expliquer au roi la décision prise. Pour ce faire, il dépêcha une délégation de trois émissaires auprès du roi. Cette délégation finira à se scinder en deux.

> *« A sa grande déception, toutefois, l'un de ces envoyés, le député et vice-Président de l'Assemblée nationale Apollinaire Siniremera, prit fait et cause pour les prisonniers ».*[295]

Cette détention venait concrétiser les mauvaises relations entre le roi et le Gouvernement d'une part, la Président de l'Assemblée et le Gouvernement

---

[291] NDAYISHIMIYE, P., Op.cit, p.65
[292] MANIRAKIZA, M., Op.cit, p.45
[293] Extrait de la lettre de NTIRYICA, Z., cité par NTIBAZONKIZA, R. dans Burundi : Du royaume des seigneurs de la lance, p. 94
[294] Ibidem,
[295] Idem, p.45

d'autre part.[296] Craignant une dégradation de la situation politique du pays, le Gouvernement libéra les trois célèbres prisonniers. Cet épisode déshonora totalement Muhirwa qui finira par perdre ses fonctions de Premier Ministre., car il intervient dans des circonstances qui ne lui plurent pas.

> *« De son retour d'Europe, Mwambutsa s'entretient avec Muhirwa dans le salon d'honneur et il lui dit : « Je ne quitterai pas ce salon si les trois prisonniers ne sont libérés ». Muhirwa fut bien obligé de s'exécuter ».*[297]

Il croyait avoir trouvé la solution, mais les choses vont se compliquer davantage. Les deux Ministres : Ignace Ndimanya et Pie Masumbuko acceptèrent de regagner leurs domiciles. Mais le Président de l'Assemblée refusa de sortir de la prison aussi longtemps que Muhirwa n'aurait pas remis sa démission ou être révoqué. Devant ce refus, le roi lui envoya un émissaire. Il obéit à cette initiative du roi et rentra à la maison. Ainsi, Muhirwa et son gouvernement venaient d'être humiliés et ridiculisés. De plus, son groupe "Casablanca" connaîtra une défection de deux Ministres vers le cas " Monrovia" ; ce qui rendra plus fort que jamais Thaddée Siryuyumunsi. Il profita de cette défection qui venait d'être enregistrée par le cas Casablanca pour renverser le gouvernement Muhirwa.

L'Assemblée nationale fut convoquée pour procéder au vote qui aboutit à la chute du gouvernement. D'autres sources indiquent que la fin du deuxième gouvernement après celui du Prince Louis Rwagasore était due à une mésentente entre le roi et le Premier Ministre Muhirwa. Sur quoi fondent-ils ces désaccords ? Muhirwa proposait qu'Ignace Ndimanya soit remplacé par Zénon Nicayenzi alors que le Mwami voulait Jean Ntiruhwama. Le roi cherchait à gouverner en maître absolu. C'est dans cette atmosphère de renoncement que le roi limogea tout le gouvernement le 7 juin 1963 et fit appel à Ngendandumwe Pierre pour former le troisième gouvernement du Burundi indépendant.[298] C'est ce désaccord qui a mis fin au gouvernement Muhirwa. Il reviendra à la scène politique en 1965 en qualité de sénateur. Mais suite aux difficultés dont le pays se trouvait, cette deuxième chambre, n'a pas tardé a être supprimée.

En conclusion, les partis politiques avaient presque disparus avec la victoire de l'UPRONA. Ils surgiront en 1965-1966. Ces querelles intestines étaient au sein de l'UPRONA.

---

[296] ZEDI, F., Op.cit, P.103
[297] ZEDI, F., Op.cit.p.64
[298] NYANSAGO, C., Op. cit. p.66

CONCLUSION GENERALE ET RECOMMENDATIONS

Tout au long du présent document, nous avons essayé de parcourir pas à pas l'histoire de la lignée des Batare depuis Ndivyariye à son arrière petit fils André Muhirwa. Pour bien comprendre la personnalité de ce dernier, l'un des auteurs majeurs, nous avons voulu y impliquer d'autres membres de cette lignée. Il a connu dès son enfance, des moments difficiles ; de ses études aux fonctions qu'il a occupées : du secrétaire de la chefferie, au chef de chefferie à la primature du Burundi d'avant et après l'indépendance. Il s'agissait donc d'un muganwa descendant de la lignée directe de Ndivyariye lequel était réputé comme étant un Mutare qui a marqué l'histoire du Burundi au XIXème siècle. Sa propre histoire se dessine dans le "*conflit Bezi-Batare*". Ce conflit déchirait les descendants de Ndivyariye et les descendants d'un autre frère : Mwezi Gisabo pendant plus de la moitié d'un siècle. C'est dans ce déchirement que naîtra un prince dont la position et les fonctions symboliseront la fin du "*conflit bezi-batare*". Il acheva le pas amorcé par son père Mbanza en 1921 au moment il a accepté de reconnaître l'autorité du pouvoir central sous l'influence des colons surtout les belges. Pour concrétiser cette union, Muhirwa épousa une fille du roi Mwambutsa IV. Ce mariage intervenu en 1952 a symbolisé en quelque sorte, la fin de division.

La présente recherche, a permis d'avoir une idée globale sur la région du Nord-Est surtout le comportement qui a caractérisé la population, leurs chefs voire même les étrangers : missionnaires et colons durant ce moment crucial de l'histoire du Burundi. Muhirwa occupe donc une place exemplaire dans cette histoire de longue durée. Malgré les difficultés rencontrés dans son enfance, il a pu quant même réussir à les surmonter jusqu'à un niveau où tout le monde n'allait pas l'oublier. Il figure parmi les grandes personnalités de l'histoire du Burundi indépendant.

La façon dont il a assumé ses fonctions en tant que chef de la chefferie de Busumanyi lui avait valu l'estime du pouvoir colonial. Le courage, la fermeté, le discernement et l'intelligence dans l'accomplissement de ses devoirs, lui permettent de doubler d'efforts car il était dans un milieu où il se sent être chez-lui. Il se hâta à moderniser sa chefferie sur tous les niveaux.
Il œuvra avec le prince Rwagasore dans la recherche de l'indépendance du Burundi.
Il dirigea plusieurs délégations et missions aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays pour que le parti UPRONA puisse trouver les voies et moyens de conduire le pays vers l'indépendance.

Après le tragique assassinat du Prince Louis Rwagasore, il est désigné par le parlement comme successeur de Rwagasore au poste de Premier Ministre. Ce choix n'a pas été apprécié par tous les ténors du parti UPRONA, ses

compagnons de lutte. Par conséquent, ils essayèrent d'entraver le bon fonctionnement de son gouvernement. Mais il parviendra courageusement à faire accéder le Burundi à l'indépendance, le 1er juillet 1962.

Les oppositions entre Muhirwa et Mirerekano pour le contrôle du parti UPRONA aura marqué la période du pouvoir de Muhirwa comme premier Ministre. C'est à ce moment qu'on observe ensuite, la naissance des groupes Casablanca et Monrovia ; qui développent le début des divisions ethniques entre les élites hutu et tutsi. Pierre Ngendandumwe succéda à Muhirwa en qualité de Premier Ministre en juin 1963. Il reviendra à la scène politique en 1965 en qualité de sénateur.

Enfin, sur cette période d'après l'indépendance, autrement dit appelée *"monarchie constitutionnelle"* compte peu de travaux en rapport avec différents acteurs des événements qui s'y sont déroulés. Et, c'est la raison pour la quelle, j'invite mes camarades étudiants et autres chercheurs sur l'histoire du Burundi d'engager des recherches historiques sur *"les hautes personnalités de la monarchie constitutionnelle ou du Burundi indépendant"* ; dont le présent document servira de référence.

ANNEXES

ANNEXE 1

Les gouvernements du Royaume du Burundi de 1961-1966[299]
Premier gouvernement issu des élections du 18 septembre 1961

- Premier Ministre : Prince Louis RWAGASORE ;
- Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances : Ngendandumwe Pierre ;
- Ministre de l'Intérieur : Muhirwa André
- Ministre de l'Agriculture : Nyamoya Albin ;
- Ministre des Affaires Sociales : Ntiruhwama Jean ;
- Ministre de la Santé : Baredetse André
- Ministre de la Justice : Nuwinkware Pierre-Claver ;
- Ministre de l'Economie : Katikati Félix ;
- Ministre de l'Education Nationale : Ngunzu Pierre.

Deuxième gouvernement (octobre 1961)

- Premier Ministre : Muhirwa André ;
- Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances : Ngendandumwe Pierre ;
- Ministre de l'Intérieur : Ntiruhwama Jean ;
- Ministre de l'Agriculture : Nyamoya Albin ;
- Ministre de la santé : Baredetse André ;
- Ministre de la Justice : Nuwinkware Pierre Claver ;
- Ministre de l'Economie : Katikati Félix ;
- Ministre de l'Education Nationale : Ngunzu Pierre.

Troisième gouvernement (18 juin 1963)

- Premier Ministre : Ngendandumwe Pierre ;
- Vice-Premier Ministre et Ministre de la Santé : Masumbuko Pie ;
- Ministre des Finances : Bitariho Ferdinand ;
- Ministre des affaires Extérieures : Nimubona Lorgio
- Ministre des Télécommunications : Katikati Félix ;
- Ministres des Affaires Sociales : Nuwinkware Pierre Claver ;
- Ministre de la Justice : Karisabiye François ;
- Ministre de l'Agriculture et l'Elevage : Ruramusura Henri ;
- Ministre de l'Economie : Ribakare Ildéphonse ;
- Ministre des Travaux Publics : Ntiryica Zacharie ;
- Ministre de l'Education Nationale : Ngunzu Pierre.

---

[299] MARIRO, A., LA 1ère CRISE ETHNIQUE : Genèse et contexte géopolitique, L'HARMATTAN, 2005, PP.225-228

Quatrième gouvernement (10 avril 1964)

- Premier Ministre : Nyamoya Albin ;
- Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Intérieur : Mpozenzi Pierre ;
- Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur : Mbazumutima Joseph ;
- Ministre de l'Economie et des Finances : Nsengiyumva Rémy ;
- Ministre de la Santé Publique : Dr. Masumbuko Pie ;
- Ministre de l'Agriculture et l'Elevage : Ruramusura Henri ;
- Ministre de l'Education Nationale : Kabugubugu Amédée ;
- Ministre des Affaires Sociales : Nuwinkware Pierre Claver ;
- Ministre de la Justice : Ngunzu Pierre ;
- Ministre des Travaux Publics et Communication : Baredetse André ;
- Ministre de l'Information-Immigration et Sureté : Bankanuriye Pascal.

Cinquième gouvernement (15 janvier 1965)

- Premier Ministre : Ngendandumwe Pierre ;
- Vice-Premier Ministre et Ministre de la Santé Publique : Masumbuko Pie ;
- Ministre de l'Intérieur : Katikati Félix ;
- Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur : Manirakiza Marc ;
- Ministre de l'information : Kabugubugu Amédée ;
- Ministre des Finances : Nsengiyumva Rémy ;
- Ministre de l'Economie : Kabura André ;
- Ministre des Travaux Publics : Baredetse André ;
- Ministre de la Justice : Nuwinkware Pierre Claver ;
- Ministre des Télécommunications : Ngunzu Pierre ;
- Ministre de l'Education Nationale : Ncahoruri Léonard ;
- Ministre des Affaires Sociales : Nkeshimana Gaspard.

Sixième gouvernement

- Premier Ministre, Sûreté et Immigration : Biha Léopold ;
- Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances : Muhakwanke Mathieu ;
- Ministre des Affaires Etrangères : Manirakiza Marc ;
- Ministre de la Santé Publique : Masumbuko Pie ;
- Ministre de l'Information : Baredetse André;
- Ministre de l'Economie : Burarame Pierre ;
- Ministre de l'Education Nationale : Bandyambona Chrysostome ;
- Ministre des Travaux Publics : Bankanuriye Pascal ;
- Ministre des Affaires Sociales : Baribwegure Joachim.

Septième gouvernement (T=Tutsi ; H=Hutu)

- Premier Ministre, Défense et Fonction Publique : Capitaine Micombero Michel(T) ;
- Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan et l'Equipement : Kanyaruguru Barnabé(H) ;
- Ministre des Affaires Etrangères et Coopération : Masumbuko Pie(T) ;
- Ministre des Finances : Bihute Donatien(T) ;
- Ministre de l'Economie : Kabura André(H) ;
- Ministre de l'Education Nationale : Bandyambona J.(H) ;
- Ministre de l'Agriculture, Elevage et Ressources Naturelles : Njangwa Anicet(T) ;
- Ministre des Travaux Publics et Transports : Sous-lieutenant Sota Sylvère(T) ;
- Ministre de l'information : Sous-lieutenant Ndayahoze Martin(H) ;
- Ministre de la Sûreté, Immigration et Vice-ministre de la Défense Nationale : Nyamushibuka S. (T) ;
- Ministre des Postes et Télécommunications : Capitaine Burasekuye Marcien(H) ;
- Ministre de la Justice : Simbananiye Arthémon(T) ;
- Ministre de la Santé Publique : Dr. Henehene C. (H) ;
- Ministre des Affaires Sociales : Nkorifa D. (T) ;
- Ministre d'Etat et Conseiller aux affaires Politiques et Diplomatiques près des la cour Royale : Ambassadeur Ndenzako Léon(T) ;
- Ministre d'Etat et Conseiller aux Affaires Economiques et Financières près la cour Royale : Nsengiyumva Rémy(T).

Le présent gouvernement fut le dernier le dernier du Royaume du Burundi et le premier dont les membres portant l'identification Hutu et Tutsi.

ANNEXE 2[300]

La Biographie du Prince André Muhirwa
1920 : Naissance à Buhinyuza en Territoire de Muhinga ;
1931-1936 : Etudes Primaire à la Mission Catholique de Muyaga ;
1936-1942 : Etudes secondaires au Groupe Scolaire d'Astrida ;
1942-1944 : Stagiaire comme secrétaire dans la chefferie Buhumuza dirigée par le Muganwa, Jean Gashirahamwe en Province actuelle de Cankuzo ;
1944-1951 : Chef de la chefferie Buhumuza ;
1951-1960 : Le Muganwa André Muhirwa occupa le poste de chef de chefferie Busumanyi en Territoire de Muhinga, qu'avait dirigé son père Mbanzabugabo jusqu'à sa mort en 1931. Il la gouverna jusqu'à ce qu'il s'allia au Prince Louis Rwagasore dans la création et organisation du Parti UPRONA ;

[300] Louise Muhirwa et Olivier Muhirwa.

En avril 1960 : Le Muganwa André Muhirwa représenta le Parti Uprona ensemble avec Mr. Joseph Bamina à la table ronde des leaders politiques congolais réunis à Bruxelles pour préparer l'indépendance du Congo ;
Le 20 août 1960 : Le Muganwa André Muhirwa représenta le Parti Uprona au congrès de Bruxelles aux côtés d'autres leaders des partis politiques pour discuter du processus de décolonisation du Burundi ;
Janvier 1961 : Il fut désigné représentant spécial du Prince Louis Rwagasore auprès de Monsieur Nyerere qui à l'époque était Ministre du Tanganyika Territory ;
Avril 1961 : Il participa au côté du Prince Louis Rwagasore à la création et au lancement de la section du parti Uprona à Kampala dont les membres étaient de nombreux ressortissants Burundais partis travailler en Ouganda dans les années 40 et 50 ;
En juin 1961 : Monsieur André Muhirwa devient vice- Président du Parti Uprona et participa au côté du Prince Louis Rwagasore à la campagne électorale d'août et septembre 1961particulièrement en Territoires de Muhinga et Ruyigi ;
Le 29 septembre 1961 : Il fut nommé Ministre de l'Intérieur et de l'information dans le gouvernement formé après la victoire de l'Uprona ;
Le 14 octobre 1961 : Monsieur André Muhirwa fut désigné premier Ministre du Burundi par un vote des députés à l'Assemblée Nationale réunie à Gitega. Sur 53 députés présents, 51 ont voté pour lui. 2députés seulement ont voté contre pour d'autre candidats ;
Du 14 octobre 1961 au 7juin 1963 : Monsieur André Muhirwa exerçait les fonctions de Premier Ministre du Burundi ;

Le 14 septembre 1962 : Il fut élu deuxième Vice-président du Parti Uprona par le congrès de ce parti réuni à Muramvya.
De juin 1965 à juillet 1966 : Il était Sénateur.
De décembre1967 à 1975 : Il était représentant du gouvernement du Burundi auprès de l'EPB et ARNOLAC où il s'occupa des problèmes de transport sur le lac Tanganyika, le port de Kigoma et Dar-Est-Salaam ainsi que le dossier Belbase ;
De décembre 1975 à décembre 1975 : Monsieur André Muhirwa était Ambassadeur du Burundi en Tanzanie. Il profita de ce poste pour améliorer les relations diplomatiques entre la Burundi et la Tanzanie entravées par l'embargo imposée par la Tanzanie en juin 1973. Suite au coup d'Etat de Jean-Baptiste Bagaza, son poste d'Ambassadeur prenant fin. Il rentra au pays et devint un pensionné. Il aimait donner des interviews aux journalistes des médiats, des informations en rapport avec l'histoire politique et sociale du Burundi aux étudiant surtout ceux du Département d'Histoire qui les en ont besoins. Il a égalent s'unis avec les autres en fondant le partie des ganwa. Il aidait en suite les gens originaire de Muyinga à suivre leurs juridictions dans le Parquet de Bujumbura. En fin, il a profité de son moment de pension pour rédiger ses "*mémoires*". Il rendu son âme le Sept Septembre 2003 à 22 : 14 :19.

ANNEXE 3

Liste des informateurs

N°	Nom et prénom	Age	Fonction	Lieu d'enquête	Date d'enquête
1	NTAWUME NYA	80	Cultivateur	BWICA	22/12/2011
2	NYENAMAKA	77	Cultivateur	MUYINGA	27/12/2011
3	BIZONGWAKO Marcelle	92	Ancien garde-corps de MUHIRWA	MURAMBA	16/7/2012
4	GIKUMBA Gabriel	86	Ancien notable	BUINYUZA	17/7/2012
5	NYABENDA Gabriel	84	Ancien notable de MUHIRWA	De MWAKIRO RENCONTRE A BUHINYUZA	17/7/2012
6	Louise MUHIRWA		Fille de MUHIRWA	BUJUMBURA	15/9/2013

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

I. Les sources publiées

1. LES OUVRAGES GENERAUX

1. AERTS, L., *Inventaire des investissements publics au Ruanda-Urundi 11938-1961*, Usumbura, 1961,45 f.
2. AKOUN, A. et Ali, *ENCYCLOPEDIE DE LA SOCIOLOGIE. Le présent en question, LIBRAIRIE LAROUSSE*, Paris, 1975, 336 p.
3. BANKUMUHARI, V., *Le conseil supérieur du pays de l'Urundi. Promoteur de l'indépendance nationale*, (S.L.), (S.é), (S.d), 167 p.
4. BOURGEOIS, P., *Cours de déontologie et politique indigène à l'usage des candidats-chefs et commis*, Astrida, 1991, s.p.
5. BOURGEOIS, R., *Banyarwanda et Barundi, t 2, la coutume*, Bruxelles, IRCB, 1957, 472 p.
6. BOYAYO et BUTARE, T., *Abrégé d'histoire du Burundi*, Bujumbura, (s.é), 1970, 48 p
7. BUKURU, B., et Ali, *Le Ministère de l'information. Direction Générale de publication de presse Burundaise*, Bujumbura, septembre, 1989.
8. CADART, J., *Institution politique et droit institutionnel*, Tome II, Paris, LGDJ, 1975, 431 p.
9. CHRETIEN, J.P., *Histoire retrouvée. 25 ans de métier d'Historien en Afrique*, Paris, éd. Karthala, 1993, 509 p.
10. CHRETIEN, J.P., *Le Burundi sous la colonisation allemande, 1896-1916*, Bujumbura, 1977.
11. CHRETIEN, J.P., *Le Burundi*, Paris, documentation française, 1968, 44 p.
12. CLAEYS BOUAERT, *TERRITOIRE DU RWANDA-URUNDI. Service des Finances*, Usumbura, le 30 novembre 1954.
13. COLLART, R., *Les débuts de l'évangélisation au Burundi*, T2, Bologne, EMI, 1981, 465 p.
14. DEPARTEMENT D'HISTOIRE DE L'UNIVERSITE DU BURUNDI, *Histoire Sociale de l'Afrique de l'Est (XIXème- XXème siècle) : Acte de colloque de Bujumbura (17, 24 octobre 1989)*, Paris, Edition Karthala, 1991,527 p.
15. GAHAMA, J., *Le Burundi sous l'administration belge. La période du mandat 1929-1939*, Paris, Karthala, Novembre, 1983, 465 p.
16. GHISLAIN, J., *La féodalité au Burundi*, Bruxelles, Académie Royale des Sciences d'Outre-mer, 1970, 95 p.
17. GISLAIN, J., *Le Burundi, "Notes et études documentaires"*, Février 1967, n° 3364
18. GORJU, J., *En zigzags à travers l'Urundi*, s.l, Missionnaires d'Afrique, 1926, 223 p.

19.GUILLET, C. et NDAYISHINGUJE, P., *Légendes historiques du Burundi,* Paris, Karthala, 1987,175 p.
20. HARROY, J.P., *Burundi 1955-1962 : souvenir d'un combattant d'une guerre perdue*, Bruxelles, Hayez, 1987, 646 p.
21.HAURIOV, A., *Droit constitutionnel et institution politique*, Paris, édition Montchrestien, 1980,1194 P.
22.LAPOLOMBALA et WEINERTYT, W., *Political parties and Political developpement,* Princeton, 1966, 170 p.
23.LECHAT, M., *Le Burundi politique*, Usumbura, Service de l'information du Ruanda-Urundi, 1961, 61 P.
24.LECHAT, M., *Le Burundi politique*, Usumbura, Service de l'information du Ruanda-Urundi, 1961, 61 p.
25. LEROY, P., et BELLON, R., *Législation du R-U (Matière Sociale et Economique) 3ème édition,* Edition Technique et Scientifique, Bruxelles, 1960, 306 p.
26. LEURQUIN, P., *Le niveau de vie des populations rurales du Ruanda-Urundi,* Louvain, Institut de Recherche Economique et Sociales XII, 1960, 351p.
27.LOMBARD, J., *Autorités traditionnelles et pouvoirs européens en Afrique noire : le déclin d'une aristocratie sous le régime colonial,* Armand Colin, 1967, 291p.
28. LOUIS (William Roger), *Rwanda-Urundi 1884-1919*, Greenwood Presse, 1979, .p.
29.LUSSAULT, M., et LEVY, J., *Dictionnaire de Géographie et de l'Espace des Sociétés,* Edition Berlin, Paris, 2003, 1033 P.
30.MANIRAKIZA, M., *La fin de la monarchie burundaise (1962-1966),* Hayez, Paris, février 1950, 105 P.
31. MAQUET et HERTFELT, *Evolution en société féodale : une étude sur 'introduction de vote populaire au Rwanda Burundi*, IRSAC, Bruxelles, 1959, 231 p.
32. MARIRO, A., *Burundi 1965 : La 1ère crise ETHNIQUE. Genèse et contexte géopolitique, L'HARMATTAN,* Paris, 2005, 273 p.
33.MARRISAL, J. et MWOROHA, E., *ATLAS DU BURUNDI.* Ouvrage réalisé avec le concours du Ministère de la coopération française pour le compte de l'université de Bujumbura-Burundi, Edition : Association pour l'Atlas du Burundi, 4ème trimestre 1979, s.p.
34.MERLIN, P., *Espoir pour l'Afrique Noire*, Présence Africaine, Paris, 1991, 447 p.
35. MEYER, H., *Les Barundi.* Traduit de l'Allemand par Françoise Wileman, édition critique présentée et annotée par Jean Pierre CHRETIEN, Paris, Revue française d'Histoire d'Outre-mer, 1984, 274 P.
36.MWOROHA, E., (Sous la direction de), *Histoire du Burundi. Des origines à la fin du 19ème siècle,* Paris, Hatier, Avril, 1987, 272 p.

37.MWOROHA, E., *Peuples et rois de l'Afrique des Lacs. Le Burundi et les royaumes voisins au XIXème siècle*, Dakar, Nouvelles Editions Africaines, 1977, 352 p.
38.NGAYIMPENDA, E., Cours d'Histoire du Burundi, Deuxième candidature, U.B., Bujumbura, Année académique 2008-2009, 60p.
39.NINDORERA, D., *Les tourmentes d'un roi*, Bujumbura, S.é., Février 1993, 171 p.
40.NTABAHUNGU, M.J., et MANIRAKIZA, M., *BURUNDI : La Gloire d'une Ecole (Astrida-1929-1963), Groupe Scolaire d'Astrida*, Presses de l'IMOBU, juin, 2009, 202 p.
41.NTAHOMBAYE, P., *Des noms et des hommes. Aspects psychologique et sociologique du nom au Burundi*, Paris, Karthala, 1983, 284 p.
42. NTIBAZONKIZA, R., *Burundi. Du royaume des seigneurs de la lance.*
43. NZISABIRA, L., "NDIVYARIYE" In *L'Arbre mémoire*. Tradition orale du Burundi, Récit n°4, Paris, Karthala, CCB, 1984, 249 p.
44.PERRAUDIN, J.P., *Naissance d'une Eglise. Histoire du Burundi chrétien*, Usumbura, Presse Lavigerie, 1963, 288 p.
45. REMOND, R., *Introduction à l'histoire de notre temps. Le XXème siècle de 1914 à nos jours*, Seuil, 1974.
46. RYCKMANS, P., *Dominer pour servir*, Bruxelles, Albert Décrit, 1931, 224 p.
47.RYCKMANS, P., *Une page d'histoire coloniale. L'occupation allemande dans l'Urundi,* Bruxelles, Ed. J. Duculot, 1953, 47 P.
48.SCHWARTZENBERG, R.G., *Sociologie politique*, éd. Montchrestien, Paris, 1971.
49. SCHWARTZNBERG, R.G., *Sociologie politique. Elément de sociologie politique,* Paris, Montchrestien, 1977, 475p.
50.SIMON, E., *Coutume et institution des Barundi,* Elisabethville, Edition de la revue juridique du Congo belge, 1944, 149 p.
51.VANSINA, J., *La légende du passé. Traditions orales du Burundi*, Tervuren, Musée Royale de l'Afrique Centrale, 1972, 257 p.
52. Ziegler, *Le pouvoir africain*, Paris, Edition du Seuil, 1979, 254p.

2. LES THESES ET MEMOIRES

a) Les thèses

1. GAHAMA, J., *Idéologie et la politique de l'administration indirecte : le cas du Burundi (1919-1938),* Thèse de Doctorat, Paris, Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne, T1, 1980, 300p.
2. NSAVYIMANA, D., *La mobilisation de la force de travail au Burundi sous le mandat belge (1920-1940),* Thèse de Doctorat, Vol.1, U.C.L., Faculté de Philosophie et Lettre, Groupe B, Histoire, 1987, 430f

3. SIRIBA, Ph., *La colonisation et la tribalisation au Burundi (1959 à 1962),* Thèse de Doctorat, Paris, 1977, 436p.

b) Les mémoires

1. BUKURU, M., *Le Nord-Est du Burundi, de COYA à Jean- Baptiste NTIDENDEREZA. Aspects politiques et sociaux (fin XIXème siècle-1960),* Mémoire, U.B., Bujumbura, 1986, 134 p.
2. BUKURU, P., *L'organisation et le déroulement des élections communales et législatives au Burundi (1960-1961),* Mémoire, U.B., Bujumbura, 1990, 126 p.
3. BWASHI, J., *L'implantation des cultures obligatoires et leur évolution dans le Burundi colonial (1920-1950),* Mémoire, U.B., Bujumbura, 1979, 68 p.
4. KAMECA, A.D., *Evolution socio-politique et économique du Territoire de Muhinga sous la colonisation belge 1922-1960,* Mémoire, U.B., Bujumbura, 1959, 56p.
5. MANIRAMBONA, D., *Rivalité au sein d'un pouvoir royal : le conflit Bezi-Batare (1850-1962),* Mémoire, U.B., Bujumbura, 1999, 102 p.
6. MISAGO, D., *Ndugu et la chefferie du Buyenzi (1870-1933),* Mémoire, U.B., Bujumbura, 1981, 92 p.
7. NDAYISABA, A., *La création et organisation des marchés dans le Burundi colonial (1918-1960),* Mémoire, U.B., Bujumbura, 1991, 166 p.
8. NDAYISHIMIMIYE, D., *Ntarugera, un grand chef du Bweru (fin XIXème siècle-1921),* Mémoire, U.B., Bujumbura, 1982, 88 p.
9. NDAYISHIMIYE, P., *Les tentatives d'explication des crises des régimes africains postcoloniaux 1960-1966 cas du Burundi,* Mémoire, U.B., Bujumbura, 1996,199 p.
10. NGENDANZI, F., *NDUWUMWE et la chefferie du BUYENZI,* Mémoire, U.B., Bujumbura, 1979, 95f
11. NIJEMBAZI, A., Histoire sociale de la mission de RUGARI (1909-1959), Mémoire, U.B., Bujumbura, 1983,112 p.
12. NJONI, P. et KAMANZI, V., *Evolution politique du R-U à travers les pétitions 1959-1961,* Mémoire, U.B., Bujumbura, 1977, 292 p.
13. NTAWUNKUNDA, I., *Jean- Baptiste NTIDENDEREZA, le grand chef du Nord-Est du Burundi (1944-1963),* Mémoire, U.B., Bujumbura, 2000, 193 P.
14. NTAZOKURA, G., *Le BUHUMUZA : son évolution politique et démographique deuxième moitié du XIXème siècle-première moitié du XXème siècle,* Mémoire, U.B., Bujumbura, 1981, 160 p.
15. NYANSAGO, C., *De l'ancien Etat monarchique à la République. Nature, Source et évolution des conflits socio-politique au Burundi,* Mémoire, U.B., Bujumbura, 2010, 102 f.
16. SABUSHIMIKE, P., *La politique coloniale au Burundi en matière de commerce : 1913-1963,* Mémoire, U.B., Bujumbura, Septembre 1989, 157p.

17.SHURI, M. et NZOJIBWAMI, J., *Le processus de l'émancipation politique du Burundi 1958-1961 ; les partis politiques*, Mémoire, U.B., Bujumbura, 1980, 181p.
18.SINANKWA, V., *Evolution politique et économique de la chefferie du KIRIMIRO (1927-1960)*, Mémoire, U.B., Bujumbura, 1986, 175 p.
19.ZEDI, F., *De la chefferie au premier gouverne ment du Burundi indépendant : parcours politique d'André MUHIRWA (1951-1963)*, Mémoire ; U.B., Bujumbura, 2001, 125p.

II. Les sources inédites

1. LES ARTICLES

1. CHRETIER, J.P., et MWOROHA, E., " MWEZI GISABO (1850-1908) ou le maintien d'une fragile indépendance au Burundi", in Les Africains, II, Paris, 1977, 249-276 pp.
2. KAYUMBA, A., " Le clan des Bahondogo après l'annexion du Royaume du Bugesera par le Rwanda et le Burundi fin 18ème siècle", in Culture et Société, Vol. XII, 1991-1992.
3. GUILLE, A., "Notes sur l'organisation des Barundi" in Bulletin des juridictions indigènes et du droit coutumier congolais, n°1, 1937, 55 p.
4. NSANZE, T., "Edification de la République du Burundi au carrefour de l'Afrique" in Remarques Africaines, Bruxelles, 1970, 156p.
5. MAKARAKIZA, M., "Education des enfants des chefs, les Baganwa de l'Urundi", in Grands Lacs, N°134, 1950, 56 HJYP.

2. LES PERIODIQUES

- BOB n°1 bis
- BORU n°1 bis du 15 octobre 1960.
- INFOR-Burundi n°100 du 9 décembre 1963, INFOR-Burundi n°35 du 3 septembre 1962.
- Le Renouveau du Burundi, N°6005 Du mercredi, le 18 juin 2003.
- RUDIPRESSE n°149 du 14 novembre 1959, RUDIPRESSE n°199 du 15 octobre 1960, RUDIPRESSE n°...du 11 janvier 1960, n°...du 28 octobre 1961.
- Supplément à l'INFOR-Burundi n° 27 du 9 juillet 1962, Supplément à INFOR-Burundi n° 39 du 1er octobre 1962.
- Supplément au RUDIPRESSE n°242 du 23 septembre 1960.
- TNA du 29 octobre 1961, TNA du 14 février 1960, TNA du 28 février 1960, TNA du 21 août 1960.

3. LES ARCHIVES

* Les archives du Département des Archives Nationales et de la bibliothèque nationale :

a) Archive du Fond de Muhinga

Correspondances officielles.

Rapport sur le conseil du Territoire de MUHINGA
Rapport du conseil colonial sur le projet du Décret Intérimaire portant l'organisation politique du R-U.
Rapport sur la démocratisation des institutions et de la vie politique du Burundi.
Rapport de l'ONU, Articles 76, 87et 88 qui définissaient les buts essentiels du régime de Tutelle.
Rapport sur le Conseil du Mwami 1939-1959
Rapport annuel du territoire de MUHINGA 1944-1960.
Rapports vétérinaires de 1944-1960
AH6, 22, 1952-1959, s/d1, procès-verbal de la réunion du C.S.P. tenue à Kitega du 23 au 29 novembre 1953.
AH.6, 22. Fiche signalétique de Monsieur André MUHIRWA.
AH.6, 42, 1956, réalisation du F.B.I. / chefferie.
AH.6, 42, 1956 s/d3, Procès- verbal du conseil de Territoire de MUHINGA du 27au 29 novembre 1954.
AH.6, 76, 1953, organisation politique et administrative.
AH.6, 85, 1958, s/d4 : autorité indigène : nomination, investiture, intérim, (1956-1959).
AH.6, 76,1953, Procès-verbal du C.S.P., 30 novembre 1957.
AH.6, 42, 1956, cotations : étant d'esprit des chefs et des sous-chefs
AH.8, 13,1951, circulaire n° 2/1951, adressé à tous les chefs des chefferies par le Mwami de l'Urundi MWAMBUTSA le 6 juin 1951.
AH.8, 32. 1953, Territoire du R-U, service des finances.
AH.8, 32, 1956, s/d1: situation taxe-impôt.

b) Archive du Fond du Territoire de Kitega

A.N, KITEGA, A.A, 11 liasse1, 1961-1964
A.N, KITEGA, A.B, 95, 1927-1960

✓ .Papiers SMETS Dans la bibliothèque nationale au Ministère de la Jeunesse, Sports et Cultures (dossiers B, E, I, G)

TABLE DES MATIERES

DEDICACES... i

REMERCIEMENTS ii

SIGLES ET ABREVIATIONS UTILISES iii

LISTE DES FIGURES, CROQUIS ET TABLEAUX iv

RESUME v

INTRODUCTION GENERALE 1

1. Choix et intérêt du sujet 1
2. Délimitation spatio-tempolle 2
a) La situation géographique de la chefferie de BUSUMANYI 2
b) Délimitation temporelle du sujet 2
3. Méthodologie 3
a) Présentation et critique des sources 3
1°. Les sources orales 3
2° Les sources écrites 3
4. Difficultés et problèmes rencontres 3
5. Articulation du sujet 4

CHAPITRE I : UNE LIGNEE DES PRINCES BATARE DISSIDENTS DU NORD- EST DU BURUNDI 5

Introduction..... 5
A. Historique de la région du Nord- Est : Evolution historique du Bweru- 6
Bugesera..... 6
1) Origine de la dissidence 8
2) Le dysfonctionnement du système ganwa 9
a) La décentralisation du territoire et ses conséquences sur le pouvoir 9
central..... 9
b) Le système de spoliation au sein de l'aristocratie ganwa 11
3) L'absence de règles précises de succession au pouvoir royal 12
B. Le régent NDIVYARIYE à l'origine de la dissidence des batare du 14
Bweru..... 14
1) Eviction de NDIVYARIYE de la cour royale 16
a) Tentative d'explication de l'écartement de NDIVYARIYE 17
b) Le soutien de la candidature de TWAREREYE 18
c) Dilapidation de la richesse royale 21
d) LA famille royale des Bezi et Batare 23
2. Le conflit ouvert entre les Bezi et les Batare 25
a) Le soulèvement des princes batare du Nord- Est du Burundi contre les princes bezi détenteurs du pouvoir 25
b) Les guerres entre KANUGUNU-MBANZA et NTARUGERA 28
c) La guerre entre NTARUGERA et KANUGUNU 28

d) La guerre entre MBANZA et NTARUGERA 29
e) Conséquences des guerres sur la région du Nord-Est 31
C. le Rôle des puissances étrangères dans le conflit Bezi- Batare 32
1. L'Allemagne.. 32
a) Rôle du Résident VON BERINGE 32
b) Le rôle de Résident VON GRAWERT 33
1° La première intervention allemande au Nord- Est.....34
2° La deuxième intervention allemande au Nord- Est 35
2. Une mission pour redynamiser la morale de la population 38
a) La création de la mission de RUGARI.....38
b) L'apaisement du conflit Bezi- Batare : rôle de la colonisation belge 39

CHAPITRE II : L'ACTION DU PRINCE ANDRE MUHIRWA EN QUALITE DE CHEF DE CHEFFERIE 44

Introduction.....44
Qui est MUHIRWA ? 44
1. Ses origines.....44
a) MUHIRWA, fils de MBANZABUGABO, descendant des Batare 44
dissidents du Nord-Est.....44
b) Descendance d'André MUHIRWA 46
2) Education du prince André MUHIRWA.....47
a) Education traditionnelle.....48
b) Education des jeunes Princes 48
c) L'éducation à l'occidentale 50
B. Cursus administratif du Prince MUHIRWA.....53
1. Première période de l'action du Prince MUHIRWA (1942-1951) 53
a) MUHIRWA : Secrétaire de la chefferie de BUHUMUZA (1942- 53
1944).....53
b) MUHIRWA : Chef de la chefferie de BUHUMUZA (1944- 1951).....54
2. Le prince André Muhirwa à la tête de la chefferie de BUSUMANYI (1951-
1960) 55
a) Le retour du Prince MUHIRWA à BUSUMANYI 55
1° Présentation de la chefferie de BUSUMANYI.....57
2° La réorganisation politique de la chefferie sous le chef 60
André MUHIRWA 60
C. Mutation du personnage de MUHIRWA dans ses fonctions de chef.....64
D. Réalisations économiques dans la chefferie de BUSUMANYI sous la.....66
conduite du prince André MUHIRWA 66
1) L'agriculture : priorité des priorités 67
a) Renforcement des cultures vivrières 67
b) Les cultures industrielles ou de rapports.....69
1° Le café.....70
2° Le ricin.....71
3° La cire.....72

4° Le piment..... 72
2) L'élevage..... 74
3. Les autres sources génératrices de revenus pour la chefferie..... 77
a) Impôt..... 77
1° Impôt de capitation..... 77
2° Impôt supplémentaire ou de la polygamie..... 79
3° Impôt sur le bétail..... 79
b) La création de C.C et de C.N 80
4) La création des caisses administrative de la chefferie (C.A.C.) 84
5) Les réalisations sociales 85
a) Les voies de communication 85
b) La santé : œuvre médicale..... 88
c) L'enseignement : infrastructures insuffisantes..... 88
d) Culture : Cercle pour évolués de MUHINGA..... 90

CHAPITRE III : MUHIRWA FACE AU COURANT NATIONALISTE ET LA GESTION DES INSTITUTIONS DU PAYS : 1960-1963 93

Introduction..... 93
A. MUHIRWA et le courant de l'indépendance 94
1) Le concept des partis politiques 94
a) Contexte général de la création des partis politiques 94
b) Naissance des partis politiques..... 95
2) Réactions suscitées par la création des partis politiques..... 97
a) L'attitude du roi face aux partis politiques..... 97
b) La réaction des autorités belges à l'égard des partis politiques 99
c) La réaction de la population à l'égard des partis politiques..... 101
d) La réaction de l'Eglise Catholique à la naissance des partis politiques..... 102
3) Evolution de la politique indigène au Burundi 103
a) Déclaration Gouvernementale du 10 novembre 1959..... 106
b) Le Décret intérimaire du 25 décembre 1959..... 106
1° Les élections communales de 1960..... 107
2° Les élections législatives de 1961 et la victoire de l'UPRONA..... 110
B. Des transformations politiques et des institutions du Burundi des années... 112
1958-1960..... 112
1) Intervention des Nations- Unies dans les réformes politiques..... 112
2) La mise en place de nouvelles structures 114
a) La création des communes 115
b) La création des Provinces..... 115
C. La nomination de MUHIRWA à la primature..... 116
D. La question de légitimité de MUHIRWA en tant que Premier Ministre1.... 117
E. La réaction de ses collègues face à la nomination de MUHIRWA au 118
poste de Premier Ministre..... 118
F. La succession manquée du prince Louis RWAGASORE..... 119

G. MUHIRWA à la tête du gouvernement 120
1) Le Gouvernement MUHIRWA d'avant l'indépendance 120
2) Le Gouvernement MUHIRWA d'après l'indépendance 121
a) Des institutions politiques 123
b) L'instabilité gouvernementale et institutionnelle 125
c) Des institutions inadaptées 126
d) La politique intérieure et extérieure d'André MUHIRWA 126
3. Instabilité politique et chute du gouvernement MUHIRWA 129
a) Instabilité politique 129
b) La chute du gouvernement MUHIRWA et sa sortie de la carrière politique 130

CONCLUSION GENERALE ET RECOMMENDATIONS 131

ANNEXES..... 134

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES 140

TABLE DES MATIERES 146